

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Département de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU

08/07/2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le deux juillet deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et du Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020, modifiant le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, prorogeant jusqu'au 16 février 2021 l'état d'urgence sanitaire déclaré par le Décret n° 2020-1 257 du 14 octobre 2020 et prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, la séance s'est tenu sans public et a été retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; port du masque obligatoire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire ;

Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, Mme VERBEQUE Sandrine, M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. MAHMOUD Riad, M. MALLET Éric, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoints au Maire,

Mme VENACTER Jeannine, ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. HADAD Hubert, Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme GALEY Louise, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, M. MINETTO Jean-Marc, M. RICHARD Antoine, Conseillers Municipaux.

ABSENTS, REPRÉSENTÉS :

Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par M. ZARLOWSKI (à partir de 12h31) ;

Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET, Adjoint au Maire ;

Mme POLONI Françoise, Adjointe au maire, par M. ROLLAND, Conseiller municipal ;

Mme SERONDE Françoise, Conseillère municipale, par Mme LEFEBVRE, Conseillère municipale ;

M. ACQUAVIVA François, Conseiller municipal, par Mme PAOLANTONACCI, Adjointe au maire ;

Mme PAGÉGIE Claudine, Conseillère municipale, par M. BLUTEAU, Maire ;

M. LE MASSON Gilbert, Conseiller municipal, à M. CALMÉJANE, Conseiller municipal ;

Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère municipale, par Mme BERGOUGNIOU, Conseillère municipale ;

Mme POCHON Élisabeth, Conseillère municipale, par M. MINETTO, Conseiller municipal ;

M. KALANYAN Aram, Conseiller municipal, par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR (jusqu'à 13h46) puis par Mme BERGOUGNIOU ;

Mme LECOEUR Anne, Conseillère municipale, par M. RICHARD, Conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GALEY.

SOMMAIRE

❧ Élection d'un(e) secrétaire de séance	4
❧ Approbation des comptes-rendus des Conseils municipaux des 25/03/2021 et 15/04/2021	4
❧ Questions orales.....	6
3. Approbation de la charte territoriale de relogement de Grand Paris Grand Est pour les opérations de renouvellement urbain et les opérations nécessitant une solidarité partenariale et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite charte	19
4. Acquisition, par la Ville, du local d'activités et du box n° 348, cadastrés section J n° 180, d'une contenance d'environ 56 m ² sis 41 bis avenue Outrebon à Villemomble	24
5. Cession, par la Ville, des biens communaux sis 3 rue Emile Hinzelin, 6 rue des Tilleuls et 11 avenue Franklin à Villemomble	25
6. Approbation de la convention d'intervention foncière à intervenir avec l'Établissement public foncier d'Ile-de-France et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.....	28
7. Demande à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (EPT GPGE) d'engager la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villemomble.....	32
1. Classement au titre des monuments historiques du clocher voire de l'église Saint-Louis de Villemomble.....	36
2. Approbation du Protocole d'Accord Transactionnel relatif au Gymnase de l'Est de Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit protocole.....	38
8. Approbation du règlement de « La Villemomboise » (course sur route)	39
9. Remboursement, aux administrés inscrits, des activités municipales prévues à la piscine de Villemomble au dernier trimestre 2020, reportées sur 2021 en raison de la COVID-19.....	42
10. Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2021 du Contrat de Ville	42
11. Présentation du rapport 2020 sur la Délégation de Service Public des Marchés Forains	43
12. Approbation de l'avenant n° 1 prolongeant la délégation de service public portant sur l'exploitation des marchés forains et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.....	44
13. Reprise du service public des Marchés Forains en Régie Directe à compter du 1 ^{er} septembre 2021	44
14. Révision des droits de place, de la redevance d'animation sur les marchés alimentaires de la commune de Villemomble à compter du 1 ^{er} septembre 2021.....	45
15. Modification de la durée prévue dans le rapport concernant le principe de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du mobilier urbain	46
16. Précision de la délégation du Conseil Municipal au Maire	47
17. Présentation du rapport annuel 2020 de la CCSP (Commission Consultative des Services	48
18. Présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2020 Publics Locaux)	48
19. Présentation du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS) 2020.....	48
20. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble pour l'année scolaire 2021/2022.....	50
21. Attribution de la garantie de la ville de Villemomble à la société Immobilière 3F à hauteur de 100%, pour le prêt n° 123893 d'un montant de 2 634 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 21 logements situés 24/26 boulevard d'Aulnay et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie d'emprunt y afférente.....	51
22. Attribution de la garantie d'emprunt à l'OPH de Villemomble GPGE (Grand Paris Grand Est) à hauteur de 100 % pour le prêt n° 122005 d'un montant de 702 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de la réhabilitation et la résidentialisation de la tour sise 10 rue Bénoni Eustache à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions de réservation en flux et de garantie d'emprunts y afférentes Eu n'a ni mis unanimité. De droit dossier similaire suivie à tri sûr son de garantie d'emprunt	51
23. Attribution de la garantie d'emprunt à l'OPH de Villemomble GPGE (Grand Paris Grand Est) à hauteur de 100 % pour le prêt n° 122051 d'un montant de 135 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de l'aménagement de 2 logements PMR sis dans la tour 10 rue Bénoni Eustache à Villemomble et	

autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions de réservation en flux et de garantie d'emprunts y afférentes	51
24. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 1 ^{er} janvier 2021	52
25. Indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS)	53
26. Fixation de l'indemnité pour frais de représentation allouée au Maire de Villemomble	53
27. Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la prolongation d'une année scolaire du PEDT (Projet Educatif Territorial) 2018-2021 labellisé Plan mercredi et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant	54
28. Approbation de la convention d'accompagnement pour un achat groupé d'énergies pour les Villemomblois et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention	54
29. Approbation d'un nouveau règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des Etablissements municipaux d'Accueil de la Petite Enfance (EAJE)	56
30. Reconduction des consultations de psychologie au sein des établissements d'accueil de la petite enfance ..	59
31. Approbation de la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention	59
☞ Listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville	62

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 9 heures.)

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous propose de vous installer avant de commencer notre Conseil municipal convoqué à 9 heures.

(M. le Maire procède à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.)

Le quorum étant atteint selon les dernières dispositions requérant au moins un tiers des présents ou représentés, je peux déclarer la séance de notre conseil municipal ouverte.

🗳 **Élection d'un(e) secrétaire de séance**

M. le MAIRE.- Il convient de procéder à l'élection d'un ou d'une secrétaire de séance. Je vous propose notre benjamine, Mme Louise GALEY.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Il est procédé au vote - résultat : Unanimité.

Je vous remercie, chère Louise, nous comptons sur vous.

🗳 **Approbation des comptes-rendus des Conseils municipaux des 25/03/2021 et 15/04/2021**

M. le MAIRE.- Avez-vous des observations et/ou corrections ?

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous demandez ce matin d'approuver des comptes-rendus de conseils municipaux plus de trois mois après leur tenue. Nous avons toujours voté pour ces comptes-rendus complets car nous considérons qu'ils sont une réelle avancée d'information pour les habitants.

Une fois de plus, je tiens à féliciter Madame, qui arrive à prendre 3, 4, 5 voire 7 heures de compte-rendu de manière assez exhaustive.

Cependant, qui ici est à même de valider ce qu'il a dit plus de trois mois auparavant ? D'autant que nous avons non pas un mais deux comptes-rendus à valider. En effet, M. le Maire a décidé d'annuler les conseils de mai et de juin alors même qu'ils étaient programmés, que les documents de celui de mai étaient prêts et que d'autres villes ont tenu leur séance pendant la période électorale. Il suffit de regarder à Gagny. Rien n'empêchait donc de nous envoyer les comptes-rendus en avril pour nous permettre de les relire. Rien n'empêchait de tenir les conseils municipaux.

La non-diffusion des comptes-rendus et l'annulation des conseils posent également la question de l'affichage des questions orales, unique élément avec les comptes-rendus sommaires en affichage sur les panneaux administratifs. Hier soir encore, seules les questions de février 2021 y figuraient. Donc, depuis mars, pas d'affichage, pas d'information aux Villemombois. Nous pourrions polémiquer sur les raisons de ces reports, peut-être l'inquiétude de voir ces comptes-rendus et ces questions publiés avant les élections.

Enfin, monsieur le Maire, en ce qui concerne l'horaire de ce Conseil municipal, nous avons eu le droit à 21 heures, 18 heures, 14 heures et, maintenant, à 9 heures. Quel en est l'intérêt si ce n'est gêner ceux qui d'entre nous n'ont pas la possibilité de décaler une journée de travail ? L'excuse du « *le dernier a duré trop longtemps* » ne tient pas puisque, en annulant les deux derniers conseils, c'est vous-même qui provoquez aujourd'hui un Conseil municipal avec 31 points à l'ordre du jour. Ou est-ce simplement parce que vous n'y trouvez aucun intérêt ? Je reprends simplement votre phrase, prononcée devant témoins lorsque je vous ai questionné sur le marché au sujet des séances de Conseil, votre réponse, criée à qui voulait l'entendre « *ça vous manque ? À moi pas* » avez-vous dit d'un ton suffisant.

Au fait, le Conseil départemental est déjà abandonné, vous ratez ce matin la première séance. Nous vous l'avions dit : c'est difficile le cumul des mandats.

Vous aurez compris que nous ne voterons pas ce compte-rendu. Certes, nous ne voterons pas contre mais nous ne participerons pas au vote.

M. CALMÉJANE.- Je ne reprends pas une partie des propos de M. MINETTO s'agissant des horaires variables de nos conseils municipaux. Cela pose effectivement quelques problèmes aux personnes ayant une activité professionnelle, qui peuvent être gênées par ces variations et l'impossibilité de programmer réellement des séances du Conseil municipal, et encore plus des créneaux vis-à-vis des jours. D'ailleurs, j'en profite pour vous demander si nous aurons ou non un calendrier prévisionnel pour le semestre à venir ? Ce serait intéressant pour tout le monde mais j'en doute fort.

Autre point, cette méthode d'annuler de conseils municipaux et de passer des comptes-rendus à l'approbation trois mois pose la question de la capacité ou pas. Est-ce une technique délibérée de votre part vis-à-vis des délais de recours par rapport à un certain nombre de délibérations ? En effet, nous ne savons pas quand les dossiers sont transmis en Préfecture. Pour nous, la date de recours sur un certain nombre de délibérations partira aujourd'hui, date d'approbation des comptes-rendus et des décisions prises le 25 mars et le 15 avril. Entre-temps, nous n'avons pas eu les comptes-rendus intégraux, ils n'ont pas été présentés en Conseil municipal.

Voilà pour le global. De toute façon, il est vrai que l'ensemble de nos assemblées ne fonctionne pas correctement, un membre de mon groupe y reviendra s'agissant du fonctionnement des commissions ou autres organismes. J'ai même échangé avec le responsable du service des marchés, j'ai demandé des pièces et on m'a gentiment répondu que, sauf motif impérieux, je ne les aurai pas dans les délais. On ne m'a pas donné de motif impérieux, il y a une séance demain matin et je n'ai rien. J'ai même demandé les annonces, pourtant, je pense qu'elles ont été publiées dans les journaux dits officiels. Que l'on n'ait pas encore le résultat et l'analyse des dossiers est une chose mais les annonces ont été publiées depuis au moins 30 voire 60 jours. Ne pas les transmettre aux élus pour qu'ils prennent connaissance des dossiers est particulièrement désobligeant. Toutefois, ce n'est qu'un signe supplémentaire du mauvais fonctionnement global de cette mairie où, d'ailleurs, nous ressentons de plus en plus de difficultés entre les élus et les fonctionnaires, puisque nous avons encore appris des départs ces jours-ci. Vous vous étiez plaint d'une certaine hémorragie quand j'étais maire. Là, c'est non pas une hémorragie mais une décapitation d'un certain nombre de services qui est en cours.

Revenons-en aux comptes-rendus, notamment celui du 25 mars. Je signale une erreur entre le compte-rendu sommaire qui a été diffusé sur les panneaux de la mairie et sur le site Internet, notamment son point n° 8 (attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale), et le procès-verbal. Le compte-rendu sommaire indique cinq voix contre de Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, je ne prenais moi-même pas part au vote étant membre du CCAS, et le compte-rendu intégral indique bien que *les représentants du groupe Union pour l'avenir de Villemomble s'abstiennent*. Il y a une incohérence entre le compte-rendu intégral qui, pour moi, est bon et le compte-rendu sommaire qui, pour moi, est faux.

Nous avons pris des notes mais, comme l'a dit mon collègue, nous n'avons pas eu les éléments en temps et en heure et nous attendions la séance de ce matin pour demander cette rectification.

Je ne reviens pas sur un certain nombre de points assez bizarres, par exemple des termes. Il faudrait que M. GERBAUD m'explique ce que sont des abats s'agissant des arbres. Je connais des abats de pièces de boucherie mais je n'en connais pas dans ce cadre. Je pense que la phrase complète est plutôt « l'abattage des arbres », cela a été contracté par les abats. J'ai cherché dans le dictionnaire, rien ne correspond.

M. GERBAUD.- Je pense que ce n'est pas ce que j'ai prononcé.

M. CALMÉJANE.- Je termine, si cela ne vous dérange pas. Merci monsieur le Maire de me laisser la parole.

D'ailleurs, c'est aussi un marqueur de l'inefficacité de la municipalité dans son ensemble puisque, dans cette même question, vous vous étiez engagé à des actions vis-à-vis de la SNCF ou Réseau Ferré de France pour faire enlever rapidement au moins les déchets d'abattage de ce secteur. Or, nous constatons deux ou trois mois après que rien n'a été fait. En dehors de l'aspect choquant de ces abattages, je rappelle que nous rentrons dans une période (je l'espère) de beau temps, ce stock de bois pourrait donc amener quelques risques.

M. le MAIRE.- Je vous demande non pas de refaire la séance mais simplement de bien vouloir nous faire les observations quant à ces comptes-rendus. Vous faites des observations qui relancent le débat.

J'ai une sollicitation de parole du président de groupe M. GERBAUD, à qui je cède la parole.

M. CALMÉJANE.- Je vais en terminer sur le compte-rendu, sinon, nous serons obligés de revenir dessus.

M. GERBAUD.- Avoir une liberté de parole n'autorise pas à dire n'importe quoi. Je ne me suis pas engagé à ce que tout soit nettoyé puisque vous savez bien que c'est du ressort de la SNCF. Je me suis engagé à mener des démarches auprès de la SNCF, ce que j'ai fait. Pour autant, la Directrice n'a réagi ni à mes e-mails ni aux photos que je lui ai envoyées. De même, j'attends toujours que les pics anti-pigeons, posés lors de la refonte du pont du

chemin de fer de la gare du Raincy, soient déposés. Si vous le voulez, je vous transmettrai volontiers les mails que j'ai envoyés à Mme MARCEAU mais ne dites pas n'importe quoi.

M. le MAIRE.- Avez-vous d'autres remarques avant de passer aux voix l'approbation des comptes-rendus des 25 mars et 15 avril derniers ?

Monsieur CALMÉJANE, je vous donne la parole pour avoir le vote de votre groupe sur l'approbation des comptes-rendus. Si vous faites de nouveaux commentaires pour refaire le match, cela ne servira à rien, je vous couperai de nouveau la parole.

Je vous demande vos commentaires sur ces comptes-rendus à savoir si vous les approuvez ou non.

M. CALMÉJANE.- D'abord, des matchs sont diffusés à la télévision ou ont lieu dans des stades et je considère qu'un Conseil municipal n'est pas un match, si on peut reprendre des propos un peu cohérents dans cette Assemblée plutôt que de raconter des choses hors de propos.

Par rapport aux comptes-rendus, les collègues de mon groupe et moi-même nous abstiendrons pour les motifs que j'ai évoqués : d'une part, ils sont présentés extrêmement tardivement par rapport à nos délibérations, d'autre part, je ne vous ai pas entendu annoncer une modification du compte-rendu sommaire du Conseil municipal de mars. J'attends vos réponses.

M. le MAIRE.- Nous avons entendu les trois présidents de groupe. Nous prenons en compte la remarque sur le vote de la subvention du CCAS telle qu'elle vient d'être évoquée. J'ai enregistré une non-prise de part au vote pour le groupe de M. MINETTO et en six abstentions pour le groupe UAV. Les autres approuvant ces comptes-rendus, ils sont réputés acceptés.

Avant de passer aux traditionnelles questions orales, Mesdames et Messieurs, j'en profite pour vous dire ceci :

C'est d'abord un plaisir pour moi de vous retrouver aujourd'hui pour ce Conseil municipal, le dernier avant la pause estivale. J'ai volontairement tenu à ne pas réunir notre instance lors des mois de mai et juin. Et cela pour une raison évidente à mes yeux : la tenue des élections régionales et départementales des dimanches 20 et 27 juin.

En effet, les élections départementales sur notre canton Le Raincy – Villemomble – Neuilly-Plaisance ont vu s'opposer trois candidats présents dans notre Conseil municipal : M. CALMÉJANE, M. MINETTO et moi-même. Je pense également à Mme POCHON qui a candidaté sur un canton voisin. J'ai donc décidé de ne pas ajouter de la confusion auprès des électeurs en mélangeant, en pleine campagne électorale, l'activité de nos travaux municipaux et l'échéance départementale.

J'adresse également un salut républicain à l'ensemble des candidats présents aux élections départementales, qui ont fait campagne dans des conditions difficiles à cause des règles sanitaires et de manière générale avec la menace de la propagation de la Covid-19.

Du reste, je forme tous mes vœux de prompt rétablissement aux collègues malheureusement malades tandis que je les avais réquisitionnés pour tenir les bureaux de vote du second tour. Je veux sincèrement remercier ceux qui ont bien voulu tenir réellement les bureaux de vote, je pense notamment à M. DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR, qui est resté toute la journée pour nous aider à obtenir la constitution des bureaux. Je ne salue pas les gens qui sont juste venus le matin puis revenus le soir. Malheureusement, cela ne nous a vraiment pas aidés.

À l'image de notre canton, la forte abstention qui s'est manifestée pour ces deux scrutins nous oblige à la modestie et à l'humilité. Il convient de trouver ensemble les leviers nécessaires pour réconcilier les citoyens avec la politique. Parenthèse fermée.

🗨 Questions orales

M. le MAIRE.- Nous allons donc commencer ce Conseil municipal par les questions orales. Lors de la réception desdites questions pour cette séance, j'ai constaté que, malgré mes rappels au règlement lors des précédents conseils municipaux, certains avaient tendance à poser plusieurs questions et à faire des commentaires suffisamment longs pour faire perdre son sens à la question posée. Je rappelle, une dernière fois, que c'est contraire au règlement et à son article 10 qui stipule : « *Chaque Conseiller municipal pourra poser une question orale par séance.* » Je vous appelle donc à la responsabilité et je cède la parole au groupe UAV, Mme Françoise BERGOUGNIOU, pour votre question.

Mme BERGOUGNIOU.- Monsieur le Maire, après 4 mois de circulation des trottinettes électriques sur la commune, beaucoup de Villemomblois nous interpellent quant au sentiment d'insécurité pour les piétons puisque, alors que les utilisateurs ne doivent circuler que sur la chaussée, nombre d'entre eux empruntent les trottoirs, les sens interdits, traversent quelle que soit la couleur du feu tricolore, et sans parler des trottinettes jetées par terre sur les trottoirs.

Rappelons qu'à Paris, courant juin, une femme a trouvé la mort après avoir été percutée par une trottinette électrique alors qu'elle se trouvait sur une voie piétonne le long de la Seine et que la mairie de Paris demande aux opérateurs de brider la vitesse à 10 km/h maximum dans les zones de forte densité piétonne, et a d'ailleurs averti les opérateurs que, faute d'une amélioration et du respect de la loi par les utilisateurs, elle se verrait contrainte de ne pas renouveler le marché qui arrive à échéance l'an prochain.

À Villemomble, alors que dans les premières semaines, nous avons pu en rencontrer quelques-unes en circulation et d'autres en stationnement, pas toujours aux lieux initialement prévus, ce qui d'ailleurs ne nous surprend pas puisque ceux-ci ne sont pas matérialisés au sol, on constate aujourd'hui que peu d'engins semblent rester en circulation.

Monsieur le Maire, savez-vous combien restent en circulation sur les 100 initialement déposées ? Est-ce dû à un retrait de la part de la société Bird et si oui pour quelles raisons : manque d'utilisateurs, accidents, dégradations, vols ? Avez-vous des chiffres à nous communiquer sur la fréquentation ? Est-il possible de faire un premier bilan de leur utilisation ?

M. le MAIRE.- Je vous remercie ma chère collègue, avant de céder la parole à M. Alex BOULON pour la réponse, je vous fais remarquer qu'il y a quatre questions en une.

Mme BERGOUGNIOU.- Je demande un bilan en proposant des pistes.

M. BOULON.- Madame, nous suivons de près l'évolution de ce service qui, je le rappelle, demeure une expérimentation d'un an à Villemomble.

À l'heure actuelle, les analyses des données en notre possession confirment les premiers enseignements que nous vous avons communiqués lors d'un précédent Conseil municipal : à savoir que les Villemomblois s'approprient ce nouveau moyen de circulation comme un complément aux différentes mobilités existantes sur la commune. Concrètement, les trottinettes permettent d'attirer les Villemomblois vers le principal axe de transport de la Ville, la gare RER. On note donc une concentration des trajets en direction de ce secteur de la Ville.

Nous constatons comme vous encore trop souvent que des trottinettes sont laissées à l'abandon. Nous travaillons donc avec la société pour résoudre cette situation et améliorer le service. Nous notons également que ce type de mobilité demeure plébiscité en particulier par les jeunes Villemomblois, ce qui nous pousse à demander les ajustements nécessaires à la société Bird.

Pour votre information, durant le mois de juin, on dénombre une activité d'environ 900 trajets de plus de 1,8 km concentrés notamment à proximité de la gare RER de Villemomble – Le Raincy et de la gare de Gagny.

Enfin, nous demeurons extrêmement vigilants quant à l'utilisation de ce nouveau mode de transport et restons en lien direct avec la société sur le plan de la sécurité. Nous serons amenés à faire un point complet dans quelques mois lorsque nous aurons le recul suffisant sur le trafic complet hors Covid-19.

J'ajoute pour finir que nous constatons de nombreuses trottinettes privées utilisées par les Villemomblois, c'est dans le cours des choses, et une forte augmentation des ventes de trottinettes privées.

Pour résumer, c'est une expérimentation, il reste des axes d'amélioration mais il faudra s'habituer aux trottinettes.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup cher collègue. Deux minutes pour échanger sur le sujet.

Mme BERGOUGNIOU.- Merci, monsieur, de votre réponse. Néanmoins je regrette un peu la façon dont vous parlez. En effet, vous me rappelez que le sujet a déjà été évoqué. Nous reprochez-vous de suivre les dossiers ? Car je ne vous demande qu'un suivi du dossier. Je ne vous demande pas de me dire que je n'ai rien compris ou écouté. Chaque fois que vous nous répondez, notamment à moi-même, vous me faites remarquer que je n'ai rien compris, je commence à en avoir vraiment assez.

J'ai très bien compris, je vous demande de nous faire un point. Il n'y a rien de plus simple. Vous me le donnez et c'est tout, je suis satisfaite.

M. CALMÉJANE.- Pour compléter les propos de ma collègue, elle vous a posé des questions concernant des zones de ralentissement et des zonages, connaissant la dangerosité de ces engins à proximité des écoles ou autres. Or, vous n'avez pas répondu. Soit vous considérez que la situation est satisfaisante et le jour où un accident aura lieu, c'est votre responsabilité pleine et entière qui sera engagée vis-à-vis de vos réponses, soit une véritable action est engagée, auquel cas, faites-nous copie des courriers et demandes éventuelles faites à la société.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Il nous reste un peu de temps. Si ce n'est pas le cas, je vous réponds en quelques mots : oui pour vous tenir informés mais sachez que chaque semaine, avec les responsables de la société, nous suivons de près cette expérimentation. Il s'agit bien d'une expérimentation, elle a donc un terme et nous en tirerons toutes les conclusions mais nous n'attendrons pas un an pour prendre d'éventuelles décisions. Il y a une satisfaction d'une partie de la population, pas forcément de votre électorat, je l'entends mais je souhaite véritablement que chacun de nos concitoyens trouve sa place dans les mobilités, en sécurité et en convivialité.

Je passe maintenant la parole à M. CALMÉJANE pour la question suivante.

M. CALMÉJANE.- Monsieur le Maire, nous avons été interrogés par des habitants du quartier du Gros Buisson et nous nous sommes rendus sur place, quant à l'implantation de deux maisons individuelles du secteur, d'un centre d'hébergement et de réinsertion social (CHRS) pour 30 hommes par l'association Cités Caritas, dans le cadre du transfert du C.H.U. (Centre d'Hébergement d'Urgence d'Aubervilliers).

Nous rappelons que la commune a déjà sur son territoire un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) au foyer Adoma (rue Louis Armand et impasse Charles Perrault), un CPI (Centre de Placement Immédiat) géré par l'association AEPC rue Leclerc, une maison d'enfants rue Detouche gérée aussi par l'AEPC, un F.D.A. (Foyer de l'Adolescence) géré par le Département rue Lespinasse, un A.G.E C.E.U.V. (association de Groupement Éducatif Centre Éducatif et Unité de Vie) avenue Longperier et un foyer Myriam géré également par Cités Caritas rue Laennec, et peut-être d'autres que je ne cite pas ce matin.

Notre ville fait donc déjà l'objet de nombreuses implantations de structures pour les personnes en difficulté, pour lesquelles, faute d'intégration dans les statistiques de notre population légale, nous ne percevons aucune aide de l'Etat.

L'implantation d'une nouvelle structure dans ce secteur pavillonnaire en limite d'un quartier en QPV (la parcelle touche un terrain de l'OPH de Grand Paris Grand Est aux Marnaudes) n'est pas compatible avec les règles d'urbanisme (c'est historiquement un lotissement privé et les divisions de pavillon sont soumises à une autorisation préalable), pour la tranquillité et la sécurité des riverains (il y a des vis-à-vis directs entre les parcelles), et la salubrité : les pavillons ne sont ni conçus ni adaptés à ce type d'usage.

Une réunion en urgence s'est tenue vendredi dernier avec vous, vos services, des riverains, Caritas et des élus des deux groupes de l'opposition.

Vous avez annoncé que vous découvriez le dossier et que vous alliez saisir le Préfet et la DRHIL (Direction Régionale de l'Habitat et du Logement) car opposé au projet.

Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour stopper cette implantation, avec tous les éléments de droit en votre possession et nous souhaitons avoir communication des courriers que vous avez adressés à ce jour à M. le Préfet, la DRHIL, le propriétaire, l'acheteur et/ou son notaire et aux riverains.

M. le MAIRE.- Monsieur le conseiller municipal d'opposition, je vous remercie pour cette question qui me permet de revenir sur cette affaire notamment pour les Villemomblois qui nous écoutent par Internet.

J'ai été sollicité la semaine dernière par des riverains de la rue du Gros Buisson qui m'ont informé de l'existence d'un projet imminent du nouveau locataire du numéro 82, l'association Cité Caritas. Celle-ci comptait dans quelques jours placer dans 150 m² 30 personnes en situation de difficulté sociale, ainsi que 5 professionnels au fin fond d'une impasse privée. Ayant pris contact avec l'association et la DRHIL, celles-ci m'ont informé avoir travaillé directement ensemble à la réalisation de ce projet ; la Municipalité n'ayant pas été consultée.

Nous retrouvant devant le fait accompli, je refuse d'accepter cette situation. J'ai donc rencontré vendredi l'association ainsi que les riverains pour que chacun puisse avoir le même niveau d'information compte tenu de l'urgence du dossier.

Je vous le dis tout net : je n'accepte pas cette méthode employée par l'association dont je ne mets pas en cause l'objet social. Devant un tel sujet, je ne peux tolérer que les Villemomblois et moi-même ne soyons pas consultés au préalable. Si l'association avait contacté la Municipalité, nous ne l'aurions tout simplement pas orientée rue du Gros Buisson.

Je suis effectivement en contact direct avec la DRHIL, la sous-préfète au Logement que m'a conseillé de joindre Monsieur le Préfet, lui-même, et c'était encore jeudi dernier, et le sous-préfet LAPOUZE que j'ai eu hier matin au téléphone, afin que soit annulé le projet et ce, dans les plus brefs délais.

Je vous fais remarquer mes chers collègues que le groupe de M. MINETTO a également posé une question sur le projet pour éclairer notre débat de deux minutes, qui s'ouvre maintenant.

M. CALMÉJANE.- Vous répondez verbalement à ma question alors je vous ai demandé copie des courriers que vous avez éventuellement adressés aux différentes autorités que j'ai citées pour la pleine information et la transparence du travail de notre Assemblée.

Concernant la société Caritas, même si nous ne sommes pas là pour discuter ses objectifs, je rappelle qu'elle a tout de même des méthodes un peu particulières. En effet, si vous prenez son compte-rendu d'activité 2020, page 55 concernant l'hébergement 93 et 95, il est déjà indiqué « *la mutation des dispositifs se poursuivra avec le déménagement du CHU du Fort d'Aubervilliers qui sera transformé en hébergement diffus réparti sur les villes de Bondy, Montreuil, Villemomble* ». C'est particulier que la mairie découvre ces éléments à l'occasion de manifestations et de contacts avec les riverains. Toutefois, ce sont peut-être vos méthodes de travail, je vous laisse à vos méthodes de travail et j'attends vos courriers.

M. le MAIRE.- D'une part, il ne vous aura pas échappé, puisque vous consultez régulièrement le dictionnaire, que question orale sous-entend réponse verbale ? On est à peu près dans le même champ sémantique. Vous faites remarquer que vous obtenez des réponses verbalement, forcément, étant en séance de Conseil municipal, je vous réponds de cette manière.

D'autre part, si je comprends bien car je ne voudrais pas penser que vous tenez des propos ineptes, je dois regarder les sites Internet des différents opérateurs dans quelque domaine que ce soit. Vous êtes bien placé pour savoir que les compétences d'une commune sont très larges et nombreuses, et il faudrait que j'assure une veille pour savoir ce qui pourrait éventuellement se passer ? La réalité est que cette association a commencé à penser s'implanter sans prévenir personne. Ce sont tristement les riverains qui ont compris ce qui allait se dérouler alors que la Ville n'a été saisie d'aucune manière. C'est bien ce que j'ai dit au sous-préfet LAPOUZE hier matin : nous ne voulons pas de ce dossier. Je lui ai demandé très officiellement le retrait de son arrêté préfectoral.

Nous avons passé les deux minutes, M. Gilbert LE MASSON étant absent, qui lit sa question ?

M. CALMÉJANE.- Monsieur le Maire, la pandémie de la Covid-19 est toujours présente sur notre territoire, notamment avec de nouveaux « variants ».

Le Gouvernement entame cette semaine une réflexion pour rendre ou pas la vaccination obligatoire pour toutes et tous ou pour certaines catégories de la population.

Villemomble n'a pas obtenu de centre de vaccination, contrairement à des communes de population équivalentes ou plus petites, obligeant les Villemomblois à des déplacements dans d'autres villes. En parallèle, le devenir du Centre Médico- Social Marcel Hanra est menacé.

En cette période où l'ensemble de la population est très inquiet de la situation sanitaire, les Villemomblois s'interrogent sur la position de la Mairie quant à la gestion de la crise et l'avenir du Centre Médico- Social Marcel Hanra.

Nous souhaitons donc connaître par cette question, d'une part, si vous avez des informations pour notre assemblée sur le devenir du CMSMH depuis notre dernier Conseil d'avril et, d'autre part, s'il est possible de connaître les chiffres de la vaccination sur l'ensemble des Villemomblois (selon qu'ils ont reçu 1 ou 2 injections et par tranche d'âge) et comment va être organisée la vaccination des Villemomblois dans les prochains mois ?

M. le MAIRE.- Monsieur le Conseiller municipal, une nouvelle fois, je relève que vous posez deux questions, radicalement différentes, dans le même propos que vous venez de nous lire. Néanmoins, je vous réponds.

Depuis le Conseil municipal de mars dernier où nous avons évoqué la situation financière du Centre médico-social Marcel Hanra, la Municipalité a été particulièrement active pour établir une sortie de crise.

J'ai souhaité que l'implication de nos équipes ne soit pas communiquée publiquement dans un premier temps pour ne pas nuire au travail des différentes entités sollicitées. En particulier dans un contexte électoral où certains ne se sont pas privés d'utiliser politiquement la situation de détresse du personnel administratif et médical du CMS pour servir de vains calculs politiques. Si le procédé ne m'étonne pas, j'ai tout de même trouvé affligeant de la part du candidat du Parti socialiste de s'afficher aux côtés de la direction du CMS, principale responsable de la situation

financière catastrophique de la structure. Par des méthodes qui n'ont rien à envier au Front national, une pétition a d'ailleurs été créée en pleine campagne pour surfer sur le malheur des gens. Si le procédé d'enfoncement des portes ouvertes est pathétique, je m'attacherai donc à vous répondre sur le fond.

Avec mes équipes, j'ai rencontré en mai dernier le préfet de la Seine-Saint-Denis, Georges-François LECLERC, l'Agence régionale de santé (présente à cette réunion) ainsi que la Députée de notre circonscription pour travailler à un plan de sauvetage du Centre médico-social. À cette occasion, nous avons sauvé une première fois le CMS en obtenant le report de l'intervention de l'URSSAF qui aurait conduit sans nul doute à la fin de la structure. Je rappelle que le CMS a une dette de l'URSSAF d'environ 90 000 euros.

Je signale par ailleurs que la direction du CMS ne s'est même pas présentée lors de ce fameux contrôle de l'URSSAF. Je vous laisse imaginer, dans le contexte actuel, l'importance de cette absence mes chers collègues. Il faut croire que, après toutes les épreuves passées, la direction du CMS n'a toujours pas pris la mesure de la gravité de la situation ! En ce sens, la direction se montre constante dans l'amateurisme.

Et j'en veux pour preuve que la direction du CMS n'apporte aucune information sur son actualité à la Municipalité, ce que je déplore.

C'est ainsi que nous avons appris l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire non pas par l'intermédiaire de la direction du CMS mais grâce à l'Administrateur Judiciaire, que nous remercions vivement.

Dans la décision du Tribunal Judiciaire en date du 3 juin dernier, je note d'emblée que la direction du CMS a menti sur le montant des subventions versées par la Municipalité depuis plus d'une décennie. L'irresponsabilité de l'équipe dirigeante du CMS est telle qu'elle a tenté de justifier sa situation financière désastreuse en portant la responsabilité sur la Municipalité en déclarant, je cite l'extrait de la décision prononcée par le Tribunal Judiciaire : « *L'association explique rencontrer des difficultés financières du fait de la notification en janvier 2021 d'un redressement fiscal portant sur la taxe sur les salaires pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020. L'association explique aussi que les subventions de la mairie de Villemomble ont baissé pour passer de 200.000 € à 100.000 € en 2021 (subvention versée mensuellement)* ». Or, la subvention municipale est constante, depuis 2009, elle est stable à 90 000 euros. Dans le contexte difficile actuel, j'ai d'ailleurs revalorisé la subvention récemment à hauteur de 100 000 euros.

Enfin, nous venons d'apprendre que le jugement sur l'étendue de la mission confiée à un cabinet d'expert par le tribunal est tombé : il s'agit d'une mission d'assistance judiciaire, qui impose la cogestion à la Présidente du CMS, avec obligation d'informer l'administratrice judiciaire avant toute prise de décision, et non plus une simple mission de surveillance.

Je suis particulièrement satisfait de ces premières étapes qui vont enfin nous permettre d'obtenir un interlocuteur fiable et compétent. Premier gage pour redresser le CMS et ainsi sauver le personnel administratif et médical. Nous continuerons à suivre avec attention ce dossier cher aux cœurs des Villemomblois.

M. CALMÉJANE.- Rapidement, nous posons des questions multiples au regard du sujet déjà abordé. À savoir que, n'ayant pas de conseils municipaux à la fréquence qui devrait être la nôtre, cela se retrouve dans nos questions.

Par ailleurs et par rapport à votre pic vis-à-vis d'un autre groupe de notre Conseil municipal, je rappelle que le Front national a disparu.

M. le MAIRE.- Vous les défendez ?

M. CALMÉJANE.- Je ne les défends pas, je formule simplement une remarque historique. Vous parlez du Front national mais ce parti politique a disparu. Toutefois, je ne m'appesantis pas, sinon, vous me couperez la parole.

Je constate que vous ne répondez pas à la question relative à la vaccination. Puis, je reviens sur une question que j'ai déjà évoquée sur le sujet : s'il y a autant de difficultés vis-à-vis du CMS, avez-vous déposé plainte contre sa gestion alors que, en parallèle, vous continuez à verser une subvention très importante, correspondant aux années précédentes ? Dans ce cas, vous devenez complice de la gestion.

M. le MAIRE.- Vous venez de le dire, d'une part vous avez en effet posé une autre question. Dans le même texte, vous posez deux questions différentes. Il fallait utiliser une autre question pour avoir des informations sur la vaccination contre le Covid-19 qui semble moins vous intéresser que la situation du CMS. Vous me rendez grâce d'avoir des informations complémentaires ce matin sur cette situation. Il n'y a aucune complicité ou action judiciaire à mener. Une procédure de redressement judiciaire ne requiert pas de porter plainte en plus. Nous reconnaissons tous que la justice a beaucoup de mal à travailler dans ce pays, ce n'est donc pas la peine de jouer la surmesure.

M. MINETTO.- Vos allégations, monsieur le Maire, sont injurieuses. C'est la troisième fois que vous tenez ce type de propos, je vous avais dit qu'il existait une ligne rouge à ne pas franchir et vous continuez à la franchir et à vous amuser de ce genre de chose.

Pendant la campagne municipale, j'aurais simplement aimé que vous ayez courage vous aussi monsieur le Maire de venir au centre Marcel Hanra, de vous déplacer, de voir ce qui s'y passe et de chercher des solutions. La seule solution qui a été prise, monsieur le Maire, a été de virer...

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, le débat sur ce sujet est maintenant terminé.

M. MINETTO.- Nous reconnaissons là votre courage, toujours le même : courage fuyons. C'est effectivement votre manière de faire.

M. le MAIRE.- Il faudrait que ce soit Mme Laura LEFEVRE qui pose la question suivante, qui la prononce pour elle ?

Mme BERGOUGNIOU.- Monsieur le Maire, la pandémie de la Covid-19 a imposé pendant une longue période la fermeture de la piscine municipale aux enfants de nos écoles, avec pour conséquence l'arrêt de l'apprentissage et du perfectionnement de la natation.

Certains enfants, ceux de CM2, vont quitter le cycle élémentaire et rejoindre les collèges sans avoir terminé leur formation à la natation.

Alors que grâce aux efforts de la précédente municipalité le taux de réussite au « savoir nager » était à Villemomble un des meilleurs du département (85 % de réussite aux tests).

Avez-vous programmé pendant l'été des cours de rattrapage dans le cadre des centres de loisirs ou des opérations VVV ? Avez-vous sollicité les familles pour éventuellement proposer, à la piscine aux heures d'ouverture au public, des cours gratuits pour les enfants concernés, que la commune pourrait alors prendre en charge ?

Il en va de la sécurité de nos enfants de savoir nager.

M. le MAIRE.- Une nouvelle fois, ce sont deux questions en une, nous sommes d'accord ?

Encore un problème de micro.

Mme BERGOUGNIOU.- Tant mieux.

M. le MAIRE.- Pardon madame BERGOUGNIOU ? Vous dites « *tant mieux* » ?

Mme BERGOUGNIOU.- J'ai dit tant mieux comme vous dites « *cela ne me manque pas à moi* ».

M. BIYOUKAR.- Je vous remercie pour cette question qui touche effectivement à la sécurité de nos enfants. Il est en effet essentiel pour nous de permettre à nos enfants de devenir indépendants le plus tôt possible sur ce sujet.

Pour ce faire, la Municipalité a pu agir en concertation avec l'Éducation nationale et nos écoles pour assurer un apprentissage de qualité à nos enfants. Et cela malgré le contexte sanitaire fortement dégradé.

Ainsi, sur la période 2020 – 2021, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour répondre à cette problématique :

- 10 séances accueillant toutes les classes de CM1 et CM2 ont été organisées entre septembre et décembre.
- 6 séances accueillant toutes les classes de CM1 et CM2, une par une, sur 15 jours avec 3 séances par semaine ont été organisées.
- Pour les CE2 et CP, du 17 mai au 2 juillet, des séances ont été organisées classe par classe.

En plus de ces stages, des leçons particulières ont été mises en place durant les horaires d'ouverture au public de la piscine. Et des stages gratuits de natation pour les enfants n'ayant pas obtenu le test « Savoir Nager » pour l'entrée en 6^{ème} ont été organisés à la Toussaint 2020, Noël 2020, juillet 2021. Cela concerne 20 à 30 enfants par périodes. Et cela grâce au dispositif « Mon école, ma ville, mon club ».

J'ajoute que monsieur le Maire a autorisé au centre social ainsi que le dispositif VVV un accès à la piscine municipale à titre gratuit.

Enfin et si je peux me le permettre, la sécurité de nos enfants dans un sens plus global, il fallait y penser lorsque les Villemomblois demandaient depuis des années des agents pour la traversée piétonne près des écoles, ce que nous avons mis en place, c'est important de le rappeler, deux mois après notre investiture.

Mme BERGOUGNIOU.- Merci beaucoup cher collègue, c'est tout à fait ce que je demandais. En revanche, je regrette que vous profitiez d'une question avec soi-disant chaque fois deux demandes auxquelles on ne peut pas répondre pour faire deux réponses différentes. Vous abordez un autre sujet qui ne concernait pas cette question et j'en suis très surprise.

M. MINETTO.- Il faut arrêter avec « nos » habitants, « nos » maisons, « nos » enfants, ce sont les enfants de Villemomble, les habitants de Villemomble ; ils ne vous appartiennent pas.

M. le MAIRE.- Ce ne sont pas les vôtres ?

M. MINETTO.- Vous êtes dans la provocation. Je dis simplement d'arrêter dans vos phrases de parler de « nos » anciens, « nos » enfants, « nos » habitants, « nos maisons ». Arrêtez avec cela.

M. le MAIRE.- À ce stade de l'échange justement, je vous précise qu'il n'y aura pas de provocation et qu'il y aura un esprit de synthèse. Nous avons une longue séance, donc il convient que nous puissions aller aux sujets et éviter les trop nombreuses répétitions.

Qui parle pour M. KALANYAN qui pose une question sur le fonctionnement de notre Assemblée, notamment les commissions ?

M. CALMÉJANE.- Cela ne fonctionne pas.

M. le MAIRE.- Je profite de cette petite interruption technique de remplacement d'un micro, il apparaît que c'est un système que vous aviez choisi, monsieur CALMÉJANE. C'est comme bon nombre de choses, nous en parlerons une nouvelle fois tout à l'heure avec le gymnase de l'Est, ce sont des choses que nous souhaiterions voir fonctionner et qui, après très peu de temps, dysfonctionnement.

M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.- Monsieur le Maire, je vous ai adressé ma démission de vice-Président de la commission vie économique le 19 avril, tirant le constat des faibles avancées de l'action de la majorité municipale dans le domaine du développement économique et commercial, tout en confirmant mon souhait de siéger dans la commission.

Plus globalement et contrairement à notre règlement intérieur (Article 32), de nombreuses commissions ne se sont pas réunies depuis le début de l'année.

Comment maintenir la règle de deux réunions minimum par an, alors que nos travaux vont être interrompus par les vacances d'été ?

De même les différents groupes de notre Assemblée sont toujours dans l'attente un an après votre installation de la transmission et de la publication sur le site Internet de la Ville de l'organigramme des services de la Mairie.

Pouvez-vous, monsieur le Maire, d'une part nous fournir un calendrier des différentes réunions des commissions et d'autre part nous indiquer à quel moment l'organigramme des services sera à la disposition des administrés sur le site de la ville de Villemomble ?

M. GERBAUD.- Monsieur KALANYAN a démissionné alors même qu'il n'avait pas exercé ses prérogatives de vice-président de la commission, ce que nous trouvons dommageable.

Comme nous vous l'avons régulièrement indiqué, les commissions sont déconnectées du calendrier du Conseil municipal. Il serait donc logique de comprendre le fonctionnement de notre instance pour l'efficacité de leurs travaux. Ces commissions ne sont pas l'antichambre du Conseil municipal.

Entre nous, après les congés estivaux, il reste quatre mois.

Un calendrier vous sera communiqué en temps utile, dès qu'il sera établi pour les réunions qui se tiendront à partir de la rentrée prochaine.

Comme l'a indiqué le Maire tout à l'heure, le règlement intérieur prévoit une question, pas deux. Je ne réponds donc qu'à une seule.

M. CALMÉJANE.- J'adore les termes employés par M. GERBAUD, ce n'est même plus de la déconnexion, c'est de la séparation des continents. J'aimerais que l'on nous fasse aussi un bilan du premier semestre des réunions des commissions. Même pas la moitié ne s'est réunie. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, deux conseils municipaux ont été repoussés, on arrive à en organiser un tout début juillet. Je veux bien que l'on nous dise que cela ne doit pas être lié mais, ayant passé trois mois sans conseils municipaux, on aurait pu imaginer réunir les commissions. Même pas. Cela pose un sérieux problème de fonctionnement de nos assemblées.

Nous y reviendrons mais ne pas réunir les commissions vous imposera de nombreuses questions sur les dossiers de l'ordre du jour du Conseil municipal alors qu'elles auraient pu être posées en Commission avec des explications et un temps de préparation. Vous ne voulez pas le faire, vous considérez que c'est soi-disant déconnecté mais, encore une fois, ce n'est pas du tout, pas de travail, rien. C'est regrettable.

Puis, une fois de plus, vous refusez de répondre en ce qui concerne l'organigramme mais, comme nous l'avons déjà dit, nous constatons des départs de plus en plus importants de personnel. C'est une vraie question dans la gestion de votre majorité de cette Ville.

M. le MAIRE.- Puisque nous n'avons plus beaucoup de temps, je serai assez liminaire : vous qui avez du temps, pourrez-vous nous dire la prochaine fois lors de votre ministère, lorsque vous avez été Maire de cette commune, combien de fois les commissions thématiques se sont réunies ? Une fois que vous nous donnerez ce chiffre, cela m'obligera peut-être.

Nous passons au sujet suivant.

M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.- Monsieur le Maire, nous avons découvert seulement fin juin la communication de la Ville au sujet des opérations tranquillité vacances, alors que ce sont des opérations qui, dans les autres communes, débutent plutôt dès le mois de mai. En effet, nombre de vacanciers partent dès le mois de juin et de ce fait n'ont pas pu procéder à leur inscription.

De plus, les dates pour les inscriptions et les plages horaires de dépôts des dossiers sont très courtes.

Je cite la page internet de la Ville : « *Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez remplir ce **formulaire**, l'imprimer et le déposer entre **le 28 juin et 10 juillet** en mairie directement au service de la police municipale aux horaires suivants :*

- *lundi 10 h à 12 h*
- *mardi 10 h à 12 h*
- *mercredi 16 h à 20 h*
- *jeudi 10 h à 12 h*
- *vendredi 10 h à 12 h* »

Soit sur 10 jours et seulement 24 h d'ouverture en deux semaines.

Monsieur le Maire, votre approche de la sécurité des Villemomblois me semble secondaire pour vous, alors que nous constatons une dégradation sur notre ville (tirs de mortiers vendredi dernier à Bénoni, même constat le lendemain dans le quartier de la Sablière, après ceux du centre-ville), autre exemple attroupements journées, soirées et nuits rue des Trois Frères (même le dimanche), trafics à Bénoni, etc.

À nouveau monsieur le Maire, nous souhaitons connaître vos actions et orientations concernant le travail de la police municipale de Villemomble ?

M. le MAIRE.- Monsieur le conseiller, cher collègue, je m'étonne de votre présentation sélective. La sécurité est un axe important de notre programme que nous entendons mettre en œuvre sur l'ensemble de notre mandat. Lors de notre campagne municipale, ce thème a été plébiscité par les Villemomblois illustrant d'ailleurs vos piètres résultats dans le domaine.

Notre premier engagement durant cette année a été de mettre en place une Police municipale, de l'équiper et de l'armer. Elle va monter en puissance encore durant notre mandat. Vous ne l'aviez jamais pensée et mise en œuvre. C'est pourtant un élément central pour répondre aux enjeux de notre temps.

Nous mettons une pression importante sur les trafics de stupéfiants avec l'aide de la Préfecture et de la Police nationale alors que vous n'avez jamais osé mettre les pieds dans nos quartiers prioritaires.

Nous avons engagé une entreprise de sécurité pour ramener le calme à Bénoni, là où vous êtes restés impassibles.

Nous relançons un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) digne de ce nom et nous y avons spécifiquement dédié une chargée de mission là où vous vous contentiez de la demi-mesure d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Nous avons conventionné avec la ville du Raincy pour la mise en place d'une intervenante sociale au commissariat et qui est déjà en poste, sujet que vous n'avez jamais traité. De plus, depuis début juillet des médiateurs sociaux interviennent sur la Ville dans le cadre du pendant prévention de notre politique de sécurité.

La réalité c'est que nous sommes à tous les rendez-vous que vous avez manqué. Nous mettons en place tout ce que vous n'avez pas fait. Et je vous assure que ce n'est pas terminé. La réalité, monsieur le Conseiller, c'est que votre discours est un discours fataliste et victimaire de Gauche. Celui qui considère que la sécurité n'est pas l'affaire de tous, mais simplement l'affaire de l'État ; pourtant, tout le monde est concerné par la sécurité.

Nous agissons tous les jours sur le terrain grâce à nos agents. Nous mettons en place les mesures qui demain nous permettront de protéger les Villemomblois. Nous serons au rendez-vous et appliquerons notre programme. Alors que votre bilan tient sur un timbre-poste, vous avez choisi d'incarner le bureau des pleurs. Aucune action, aucune proposition. Vous me faites penser à l'un des personnages phares de l'écrivain Raymond Queneau et sa phrase favorite : « *Tu causes, tu causes, c'est tout ce que tu sais faire !* ».

M. GALLIER DE SAINT SAUVEUR.- Premier élément, et contrairement à ce que vous dites, il me semble que le mot Police municipale est apparu du temps du mandat de M. CALMÉJANE, ce n'est pas vous qui étiez en place. C'était au BP 2019.

Deuxième élément, je suis très content qu'il y ait une Police municipale mais j'habite rue d'Avron, que tout le monde connaît, et tous les jours des altercations et des problèmes se posent. Mardi soir, quelqu'un a failli se faire écraser par une voiture suite à une altercation entre deux automobilistes. Je suis donc content qu'il y ait une Police municipale mais j'aimerais constater son action. Peut-être que nous en avons parlé mais il me semble aujourd'hui que, certes, vous parlez mais il ne se passe pas grand-chose.

M. CALMÉJANE.- Pour compléter, vous aimez citer les écrivains, pour ma part, je citerai plutôt un humoriste, Jean-Michel APEUPRÉ avec tout ce qui a été indiqué s'agissant des opérations *Tranquillité Vacances*. Nous voyons bien que c'est une opération de rattrapage pendant la campagne des élections départementales « *on a oublié quelque chose, on va mettre quelque chose sur le site Internet concernant les opérations tranquillité vacances* ».

Je rappelle d'ailleurs que, sur le site Internet de la Ville, il n'y a aucun moyen de contacter la Police municipale, ni numéro de téléphone ni information. Il reste à savoir si vous voulez que les gens puissent prendre contact avec cette Police municipale pour une véritable action, comme le demande mon collègue, ou la laisser à votre main sur un certain nombre de missions.

M. MAHMOUD.- Bonjour à tous, un numéro de téléphone a été communiqué, il est bien clair, monsieur SAINT-SAUVEUR. Composez-le et, dans les deux ou trois minutes, ils seront présents. Je suis donc très étonné.

Concernant l'opération vacances, nous voulions nous assurer que l'action soit vraiment opérante et de ne pas faire des demi-mesures comme certaines années. En effet, la communication, c'est très facile à faire mais encore faut-il derrière que les choses soient claires. Nous avons donc attendu la concrétisation des deux derniers recrutements (arrivées le 1^{er} juillet), ce qui nous permet de prévoir une opération 7j/7 et de manière professionnelle.

Au sujet des tirs de mortier, nous ne pouvons pas en encadrer la vente sur Internet. Tout cela se fait de l'étranger. En revanche, je trouve que les résultats sont bons. La commune d'Aulnay-sous-Bois, qui compte le plus gros effectif de Police municipale de la Seine-Saint-Denis, a des tirs toutes les nuits et toute la nuit. Actuellement à Villemomble, dès que l'on appelle la Police municipale, les tirs cessent. Même si nous n'avons pas encore des résultats optimums en centre-ville, cela s'améliore avec 12 agents et nous poursuivons le travail.

M. le MAIRE.- Question suivante du groupe *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes*.

M. MINETTO.- Pour vous éviter de donner quatre réponses, considérez que la question est la dernière phrase.

Monsieur le Maire, des habitants du quartier du Gros Buisson vous ont fait part de leur appréhension suite à un projet d'installation d'un centre d'hébergement pour 30 personnes que le Préfet a confié à Caritas, association qui présente toutes les garanties d'expertise dans ce domaine.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez fait le choix de livrer en pâture les représentants de l'association Caritas, que vous deviez recevoir en mairie, en les confrontant directement avec les riverains sans qu'ils en soient avertis ?

N'était-ce pas facile de mettre cette association qui répond à une demande de l'État face à des riverains aux réactions très exacerbées par la méconnaissance du projet ?

N'aurait-il pas été plus sérieux que vous receviez d'abord l'association et preniez connaissance de la totalité du projet, puis que vous organisiez une rencontre avec les riverains afin que Caritas puisse répondre à toutes les questions ?

Le rôle d'un Maire n'est-il pas de prendre un peu de hauteur sur des questions aussi importantes sans se contenter de jouer sur les émotions des habitants, de juste s'opposer à un projet et de ne faire aucune proposition alternative ?

Voilà la question : monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire que vous prenez une position de principe qui est que le Villemomble que vous aimez ne doit jamais prendre part à la solidarité nationale ?

M. le MAIRE.- Monsieur le Conseiller municipal, je ne reviendrai pas ici sur le déroulé des événements ayant répondu précédemment à un autre groupe. J'ajoute cependant quelques éléments sur la réunion qui s'est déroulée la semaine dernière où vous étiez d'ailleurs présent.

Cette association a fait fi de l'ensemble des règles de bienséance en ne prenant jamais contact avec la Municipalité sur ce projet, comme sur aucun autre d'ailleurs.

Jeudi dernier, un représentant de Cité Caritas se rend rue du Gros buisson afin de faire un état des lieux de la location. Celui-ci en discutant avec les riverains (et je souligne la mauvaise foi de ce monsieur) leur indique que la Mairie est parfaitement au courant du projet, qu'elle a donné l'autorisation et que, à ce titre, ils avaient rendez-vous avec la Municipalité. Il a terminé cette conversation en invitant tous les riverains à être présents.

Lorsque ces derniers m'ont appelé, j'ai naturellement indiqué que je n'étais pas opposé à leur présence, bien au contraire. Il n'y a donc aucune volonté de « livrer en pâture » l'association. Votre expression est excessive et caricaturale, comme souvent, mais je note clairement de quel côté vous vous situez sur ce dossier.

Les personnes m'ayant donc alerté sur le sujet sont non pas l'État, ou encore l'association, mais bien les riverains inquiets de n'avoir, eux non plus, reçu aucune information préalable. J'insiste bien sur ce point : ce sont les riverains qui sont venus m'informer d'un projet qui impacterait l'ensemble de ce secteur de Villemomble !

Constamment, l'État et l'ensemble des acteurs de la sphère publique parlent de concertation, de consultation, de participation. Vous-mêmes, membres du Parti socialiste, vous passez votre temps à militer pour des colloques, des congrès, des sommets. Et lorsqu'un tel projet se présente, personne n'est consulté ? Pas même pas la Municipalité qui, pourtant, représente les Villemomblois ?

Je vous le dis tout net, je n'accepte pas ces méthodes d'un autre temps. Je ne resterai pas les bras croisés face à ce comportement qui vise à mettre la Municipalité au pied du mur et avec elle, les Villemomblois. Vous dites que les riverains ont eu « *des réactions exacerbées* » mais vous plaisantez ? J'aimerais bien vous voir si vous appreniez qu'à côté de chez vous, dans un modeste pavillon, 35 personnes allaient s'installer du jour au lendemain, provoquant passages incessants et gardiennage de sécurité ! On a bien évoqué lors de cette réunion qu'il y aurait des vigiles en plus pour rassurer les gens, pensez-vous vraiment que cela puisse les rassurer ? Les Villemomblois ont manifesté légitimement leurs préoccupations ! Cité Caritas dans ce dispositif risque de créer un sentiment d'insécurité qui n'est pas souhaité.

Enfin, j'ajoute : plusieurs lieux de ce type existent sur la commune, sans qu'il n'y ait de rejet ou de problématique d'ailleurs. Villemomble est une ville accueillante et généreuse. Mais on ne lui imposera rien contre son gré.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, vous savez très bien que nous contestons non pas l'inquiétude des riverains, bien évidemment que nous avons dit très clairement que les riverains ont eu raison de s'inquiéter d'un projet dont ils avaient la méconnaissance, mais plutôt le fait que, en tant que Maire, vous ayez joué sur la peur des riverains et que vous ne fassiez aucune proposition alternative.

Vous pouviez très bien par exemple demander une baisse de la jauge, vous ne l'avez pas fait ; vous aviez la possibilité d'appeler vos collègues des villes environnantes et de leur demander comment faire, pour cela, il faut effectivement être en mesure de parler avec les maires des villes environnantes. Voilà ce qu'il vous est reproché, monsieur le Maire.

Vu la manière dont a été tenue la réunion ici, je prends Mme BERGOUGNIOU à témoin, nous sommes sortis tous les deux en nous disant « *cette réunion est une honte* ». Vous avez utilisé la peur des riverains contre cette association, pas une fois vous n'avez levé la main pour proposer de chercher une alternative.

Vous n'étiez pas à la hauteur de votre poste, monsieur le Maire.

Je fais une remarque suite à la question de M. CALMÉJANE tout à l'heure au sujet du même point. Mettre au même niveau l'association située avenue Detouche, qui est présente depuis 60 ans à Villemomble et qui s'occupe d'enfants protégés par la justice avec des associations de réinsertion, on n'est pas tout à fait au niveau.

Pour terminer, monsieur le Maire, vous dites qu'il n'y a jamais eu de problème avec l'installation de ce type d'association. Rappelez-vous les pétitions qui sortaient au sujet de la rue Guilbert « *on va avoir un pavillon avec des gens en réinsertion !* » En avez-vous déjà entendu parler ? Jamais.

Vous n'avez pas été au niveau de cette réunion. Vous auriez dû être dans l'habit du Maire et proposer des alternatives. Vous vous êtes contenté de jeter le bébé avec l'eau du bain en disant simplement « *Caritas, débrouillez-vous, le Préfet, débrouillez-vous* ».

Je rappelle qu'il s'agit de 120 personnes obligées de déménager à cause de l'installation des Jeux Olympiques. Il faudra bien les reloger. Vous avez dit vous-même, monsieur CALMÉJANE, qu'il y avait trois villes.

Vous n'étiez pas à la hauteur.

M. le MAIRE.- Cela fait deux minutes trente que vous parlez, il convient que je vous réponde.

D'une façon synthétique, ce qui est symptomatique, c'est que vous avez eu un comportement ce soir-là pour l'association. Et, vous venez de le dire, au moment où l'échange s'est terminé et où les représentants de Cité Caritas ont quitté la pièce, vous avez à votre tour quitté les lieux pour aller les voir.

Votre parti, c'est l'association Cité Caritas, le mien est celui des Villemomblois.

Je vous laisse la parole pour votre deuxième question.

M. RICHARD.- Monsieur le Maire, vous êtes vice-président au Territoire chargé de l'assainissement, Conseiller départemental depuis de très nombreuses années et maire de Villemomble.

De ce fait, vous semblez avoir toutes les cartes en main pour une résolution efficace des problèmes d'inondation que subissent les quartiers Villemomblois. Encore récemment, de nombreux Villemomblois ont été impactés par les intempéries.

Que ferez-vous pour faire cesser cette situation ? Quels sont vos projets ? Quel calendrier proposez-vous aux Villemomblois concernés ?

M. le MAIRE.- Merci pour cette question, vous avez bien résumé la situation. Si j'ai souhaité avoir la vice-présidence Assainissement à l'Établissement Public Territorial, c'est précisément parce que les Villemomblois sont plus exposés que les autres aux risques d'inondation. Les plateaux du Raincy et d'Avron font de notre Ville une cuve qui récupère toute l'eau de pluie.

La réalité est que les intempéries ne sont pas les seules responsables. La construction folle de logements que l'ancienne majorité avait lancée et à laquelle nous avons mis un coup d'arrêt constituait un danger de surcharge de nos réseaux.

Depuis le début du mandat, je m'attelle à travailler sur de nouveaux projets. Pour autant, soyons clairs, ces changements ne sont pas réalisables en un claquement de doigts, bien au contraire malheureusement.

D'ailleurs, avec le Préfet, nous travaillons à un dispositif d'aide financière pour la mise en conformité des raccordements individuels à l'assainissement.

Cela se fera en partenariat avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), l'agence Eau Seine Normandie, l'EPT et l'État.

Quant au Département, c'est là encore grâce à mon statut de Maire et de Vice-président que j'ai pu obtenir des engagements fermes en novembre dernier pour la réalisation d'une amenée d'eau supplémentaire en provenance du Raincy. Elle sera raccordée au cours du mandat au bassin Carnot qui finalement se révèle être depuis le début

sous-employé au regard de sa capacité. Cette amenée d'eau freinera naturellement les inondations villemombloises.

Enfin et d'une manière générale, je regrette que vos amis de Gauche aient pendant trop longtemps oublié le canton de Villemomble, comme l'indiquait d'ailleurs le président du Conseil départemental dans votre document de campagne. Je cite « *Je sais aussi que, grâce à leur présence dans notre majorité, » les futurs élus de Gauche et « le département pourront enfin travailler étroitement avec ces trois villes (notamment Villemomble) et développer des projets qui compteront pour l'avenir de cette partie du département »*. Comme quoi, certains dépassent les étiquettes politiques quand bon leur semble. À bon entendeur.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, votre réponse est un peu facile. Déjà, nous demandions un agenda. Ensuite, vous dites « *depuis que je suis Maire et Conseiller départemental, je vais agir »*, sauf erreur de ma part, vous avez été Conseiller départemental pendant de nombreuses années. Je vous retourne donc la question : qu'avez-vous fait quand vous étiez Conseiller départemental concernant les inondations ? Rien. Si les Villemomblois continuent à signaler que leur cave est inondée, je crois que nous sommes quelques-uns autour de la table à nous être battus pour le bassin de rétention. Or, nous ne vous avons pas vu à ce moment-là. Nous ne sommes que quelques-uns à être descendus au fond du bassin de rétention. Ce jour-là, monsieur le Conseiller départemental, nous ne vous avons pas vu.

Une fois de plus, vous avez fait preuve de votre « courage, fuyons ». Je pense que les Villemomblois doivent comprendre que notre Maire, quand il y a des problèmes, dit « *ce n'est pas moi, je ne sais pas, courage, fuyons »*.

Donc quel est votre planning ?

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, il semble que vous n'avez pas du tout écouté. L'avantage de notre compte-rendu désormais exhaustif est que vous pourrez lire et relire les réponses qui vous indiquent le calendrier et des actions concrètes.

Monsieur CALMÉJANE, il nous reste 35 secondes.

M. CALMÉJANE.- Non, il reste 50 secondes, j'ai également démarré un chronomètre. Apparemment, nous n'avons pas le même.

D'une part, puisque j'ai été mis en cause, je rappelle tout de même que, dans les constructions neuves, le stockage de l'eau est meilleur que dans le bâti ancien grâce aux systèmes de rétention. Il ne faut pas raconter des contre-vérités.

D'autre part, les plus gros problèmes rencontrés à l'occasion de l'orage de mi-juin étaient situés dans le secteur de l'Époque. Je me suis rendu sur place et j'ai pour ma part constaté les carences du Territoire puisque des avaloirs étaient bouchés. En tant que Vice-président, là aussi mettez-vous au travail.

Comme cela a été rappelé par M. MINETTO, le bassin est une création que j'ai obtenue malgré le fait que j'étais dans l'opposition. Arrêtez donc aussi de dire aux Villemomblois que je n'ai rien pu faire lors de mon mandat parce que j'étais dans l'opposition, la preuve, j'étais Conseiller départemental d'opposition et j'ai obtenu des choses pour notre commune.

M. le MAIRE.- C'est maintenant M. Antoine RICHARD qui nous pose une question.

M. RICHARD.- Monsieur Maire, vous avez installé une commission de dérogation scolaire dont vous avez exclu les élus de l'opposition. En cette absence de transparence, nous réclamons un contrôle des décisions de la commission afin d'assurer à chaque Villemomblois une égalité de traitement de l'inscription scolaire de leurs enfants.

Nous vous demandons un décompte précis pour la prochaine rentrée scolaire pour chaque groupe scolaire :

- Le nombre de dérogations présentées à la commission,
- Le nombre de dérogations qui ont reçu un avis favorable,
- Le nombre de dérogations qui ont reçu un avis défavorable,
- Le nombre de dérogations accordées conformément à l'avis favorable de la commission,
- Le nombre de dérogations que vous avez refusées malgré l'avis favorable de la commission,
- Le nombre de dérogations que vous avez accordées malgré l'avis défavorable de la commission,
- Le nombre de dérogations que vous avez acceptées sans que les situations n'aient été présentées à la commission (soit avant, soit après la commission).

M. PRINCE.- Monsieur le Conseiller municipal d'opposition, je pense qu'il y a un principe démocratique fondamental que vous avez oublié : lors d'une élection, ne sont fondés à prendre des décisions pour les habitants que ceux qui sont en tête de l'élection.

Avec Jean-Michel BLUTEAU, nous refusons que cette question, pour laquelle vous avez visiblement toutes les mauvaises intentions, soit politisée.

Cette commission n'est pas la réunion secrète des magiciens au fond de leur grotte. C'est bel et bien un organe efficace qui a rendu ses premières conclusions cette année avec un mode de travail accepté de tous.

Je vous rappelle simplement sa composition, au cas où vous l'auriez oubliée :

- des élus de la municipalité (M. le Maire et moi-même)
- des administratifs du service Enfance qui traitent les dossiers administratifs (je les en remercie une nouvelle fois car ils ont effectué un travail titanesque)
- l'inspecteur de l'Éducation nationale
- un représentant des DDEN (entité au sein de laquelle vous avez vos entrées, si je ne m'abuse)
- 4 représentants de parents d'élèves

Voyez bien que cette commission est tout ce qu'il y a de plus équilibré et de plus transparent.

Je vous rappelle également que les critères de sélection ont été votés par le Conseil municipal.

Enfin, pour vous donner les chiffres (pour rappel, la commission a duré 4 heures) :

DOSSIERS PRESENTES EN COMMISSION MAI 2021- RENTREE 2021/2022

Nombre total de dérogations présentées en Commission	Avis favorables Commission	Accords donnés/ avis favorables	Refus donnés/ avis favorables	Avis défavorables Commission	Accords donnés/ avis Défavorables	Refus donnés/ avis Défavorables
111	54	53	1	57	23	34

En synthèse, nous avons suivi à 78 % l'avis de la Commission.

Comme vous le voyez, rien n'est secret, tout est transparent. Lorsque je vois votre attitude sur cette question, je me dis que nous avons pris la bonne décision de ne pas faire entrer l'opposition au sein de cette commission.

M. MINETTO.- Monsieur PRINCE, les commentaires du début et de la fin n'étaient pas utiles. Reprenez notre question, nous vous parlions simplement de transparence et de nous donner les chiffres. Vous nous avez précisé presque tous ces chiffres, il en manque quelques-uns. C'est tout. Ce n'était pas la peine de surajouter à notre questionnement. D'ailleurs, cela vous aurait évité de répondre à des questions que nous n'avons pas posées. Nos questions étaient parfaitement claires.

M. PRINCE.- Je comprends votre réponse. Pour expliquer, des directeurs d'école ont été consultés et des ajustements ont été faits. Je voulais aussi remercier les directions. Je prends l'exemple de Saint-Exupéry Élémentaire, 530 enfants étaient inscrits, c'était beaucoup trop, la commission a donc refusé l'ensemble des dérogations. Après, grâce à un travail avec M. CHAMORAND, nous avons réussi à intégrer des personnes de priorité n° 1.

Je voulais donc remercier l'ensemble des services Enfance et directions des écoles pour leur aide et leur efficacité.

M. MINETTO.- C'est une bonne chose. Pour rappel, le jour où on nous a présenté cette commission en Conseil municipal, nous avons évoqué la nécessité d'avoir un représentant des directions d'école, comme dans d'autres villes, parce qu'ils ont un regard plus local, ils connaissent directement les familles. C'est peut-être l'occasion de réintégrer des représentants de direction d'école dans cette commission.

M. le MAIRE.- Pour le mot de la fin, je relève que vous regrettez principalement de ne pas en être.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, enfin ! Il reste un peu de temps ?

M. le MAIRE.- Il ne reste pas de temps et je passe tout de suite à l'ordre du jour. C'est votre regret. Je ne suis pas sûr que ce soit celui de la majorité des Villemomblois.

M. MINETTO.- Ce n'est pas ce que j'ai dit, reprenez le compte-rendu et vous le verrez bien. Vous êtes incroyable à opter pour la provocation permanente.

M. le MAIRE.- Nous passons maintenant à l'ordre du jour et, plus exactement, au point n° 3.

M. CALMÉJANE.- Pourquoi changeons-nous l'ordre des points monsieur le Maire ?

M. le MAIRE.- Je vous renvoie à notre règlement intérieur.

3. Approbation de la charte territoriale de relogement de Grand Paris Grand Est pour les opérations de renouvellement urbain et les opérations nécessitant une solidarité partenariale et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite charte

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- La charte territoriale de relogement a pour objet de fixer le cadre dans lequel s'effectuera le relogement des ménages résidant dans les logements locatifs sociaux voués à la démolition au titre des projets de renouvellement urbain et de requalification des copropriétés en difficulté.

Elle permet également de renforcer à l'échelle territoriale du Grand Paris Grand Est le relogement de l'ORCOD-IN des quartiers du Bas Clichy et du Bois du Temple prévue dans la convention cadre du 18/10/2017 et dans la charte spécifique qui y est relative.

La charte territoriale de relogement de l'EPT ne remet pas en cause les modalités spécifiques du relogement du projet de Clichy-sous-Bois.

Cette charte territoriale peut également concerner toute autre opération d'envergure, qui pourrait nécessiter une solidarité intercommunale et inter-bailleurs (péril, réhabilitation lourde, incendie, etc.). Des chartes spécifiques devront alors être définies avec l'ensemble des partenaires pour ces opérations, telle que l'opération *Noisy Résidence* à Noisy-le-Grand.

L'intitulé de « Charte territoriale du relogement pour les opérations de renouvellement urbain et les opérations nécessitant une solidarité partenariale » porte cette ambition.

Les projets de renouvellement urbain inscrits au NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) prévoient la démolition de 747 logements locatifs sociaux et de 1 240 logements privés :

- 1 240 logements en copropriétés sur le Bas Clichy à Clichy-sous-Bois,
- 144 logements locatifs sociaux sur les Bois du temple à Clichy-sous-Bois,
- 206 logements locatifs sociaux au Val Coteau à Neuilly-sur-Marne,
- 397 logements locatifs sociaux aux Marnaudes – Fosse Aux Bergers à Villemomble.

Le relogement sur Clichy a débuté en 2016. Il reste à ce jour 1 762 ménages à reloger, sachant que ce chiffre est amené à évoluer au regard de l'évolution des situations des ménages (décohabitation, vacance des logements, etc.).

Les grands principes de cette charte sont de :

- prendre en compte les objectifs de mixité territoriale du peuplement instaurés par la CIA (Commission Intercommunale d'Attribution) en lien avec les objectifs de la loi égalité et citoyenneté : 25 % de relogement des ménages du 1^{er} quartile en dehors des quartiers QPV (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville),
- proposer un parcours résidentiel ascendant à tous les ménages et une dynamique d'insertion par le logement pour les ménages en difficulté,
- assurer aux ménages qui le souhaitent la possibilité d'un projet résidentiel intercommunal, voire au-delà des frontières du territoire du Grand Paris Grand Est, à l'échelle régionale et au-delà,
- participer solidairement au relogement des ménages, lorsque le bailleur ne peut satisfaire le relogement dans son parc,
- mobiliser l'offre neuve et le parc immobilier de moins de 5 ans en priorité pour la minoration de loyer ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine),

La charte précise qui sont :

- ↳ les ménages éligibles au relogement :
 - ✓ les locataires en titre avec un bail valide en cours,
 - ✓ les dé-cohabitants ascendants ou descendants directs,
 - ✓ et les ménages dont le bail est résilié mais qui ont signé avec leur bailleur un protocole d'accord,

- ↳ les instances de pilotage du relogement :
 - ✓ COFIL (Comité de Pilotage),
 - ✓ COTECH (Comité Technique,
 - ✓ et Comité local de suivi du relogement,

- ↳ les engagements de l'ensemble des parties prenantes.

La charte territoriale garantit que, avant le début des relogements, tous les locataires seront reçus par le bailleur ou un opérateur spécialisé, qu'on appelle MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), lors d'un entretien de diagnostic individuel. Cet entretien permettra à chaque ménage d'exprimer ses besoins et ses souhaits en vue du relogement.

Dès l'enquête sociale, une attention particulière sera portée aux locataires dont la situation sera jugée, par le Comité local de relogement, particulièrement fragile ou complexe.

Il est également rappelé la nécessité pour le bailleur démolisseur d'accompagner les ménages une fois le relogement opéré en leur apportant toutes informations utiles sur le nouveau cadre de vie (aménités urbaines, offre scolaire, etc.). En effet, certains peuvent éprouver des difficultés à se projeter et à intégrer leur nouvel environnement.

Les bailleurs sociaux démolisseurs (EPFIF et Batigère pour Clichy-sous-Bois / ICF La Sablière pour Villemomble et Batigère pour Neuilly-sur-Marne) s'efforcent de répondre aux besoins de relogement des locataires dans le cadre de leur patrimoine respectif.

Cependant, lorsque le bailleur ne peut satisfaire le relogement dans son parc, l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire du Grand Paris Grand Est et l'ensemble des réservataires s'engagent à participer solidairement au relogement des ménages.

À ce titre, les engagements des partenaires sont les suivants :

- ↳ mise à disposition annuelle de 20 % *a minima* du contingent, tous bailleurs confondus, pour les communes démolisseuses,

- ↳ mise à disposition annuelle de 5 à 15 % de leur contingent, tous bailleurs confondus, pour les communes non démolisseuses,

- ↳ 20 % des logements du contingent préfectoral déclarés vacants et assurer au maximum 25 % des relogements effectifs rendus nécessaires par l'opération de démolition d'un patrimoine donné, dans la limite du nombre de ménages relogés par la ville pour ce même patrimoine.

Action Logement Services sera partenaire du dispositif en mobilisant l'offre locative dont il dispose sur le territoire du Grand Paris Grand Est, afin de faciliter le relogement des salariés des entreprises du secteur assujetti concernés par les projets de démolition.

Il est important de rappeler que les relogements issus du NPNRU sont exclus de la gestion en flux.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil :

- d'approuver la Charte Territoriale de Relogement du Grand Paris Grand Est pour les opérations de renouvellement urbain et les opérations nécessitant une solidarité partenariale, laquelle sera annexée à la future Convention Intercommunale d'Attributions,

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la Charte Territoriale de Relogement du Grand Paris Grand Est pour les opérations de renouvellement urbain et les opérations nécessitant une solidarité partenariale.

Avez-vous des questions ?

M. CALMÉJANE.- Un premier constat, mais cela a déjà été évoqué au début de nos débats, monsieur le Maire s'est bien gardé d'apporter ce type de délibération avant les élections départementales, puisque c'est un sujet important dans un secteur qui lui avait apporté un certain nombre de voix lors des élections municipales et qu'il craignait les voir disparaître au regard du travail important qu'il faudra effectuer et des conséquences pour toutes les personnes logées dans le secteur de la Sablière à Villemomble. Certains diraient que c'est de la tactique politique, d'autres que c'est plutôt de la peur.

C'est tout de même un problème : alors que le dossier était porté par la précédente municipalité, le dernier à avoir été auditionné par l'ANRU étant M. MAGE en novembre 2019, on a attendu plus de 18 mois alors qu'il y a vraiment du travail à faire. Ce dossier est d'ailleurs passé en Conseil de Territoire il y a plusieurs mois. Nous voyons bien qu'il y avait une certaine gêne à le présenter en Conseil municipal vis-à-vis des réactions éventuelles des locataires.

Deuxièmement et sur un plan pratique, alors que vous annoncez partout que vous souhaitez bloquer les constructions nouvelles sur la commune, je m'interroge sur les conditions d'offre de relogement. En effet, nous constatons des variables assez particulières : par exemple, indiquer une mise à disposition annuelle de 5 % à 15 % laisse une fourchette conséquente vis-à-vis de leur contingent tous bailleurs confondus. Je me pose de sérieuses questions : comment trouvera-t-on suffisamment de logements sur le territoire ou dans les communes alentour au regard du nombre de personnes ?

En plus, le tableau présenté soulève de vraies interrogations sur le nombre réel de personnes à reloger puisque la note indique « *Le relogement sur Clichy a débuté en 2016. Il reste à ce jour 1 762 ménages à reloger* » alors que l'on parlait d'un potentiel de 1 384 logements. Si je peux me permettre, il y a donc déjà un foisonnement de minimum 30 % entre le nombre de logements annoncés et le nombre de foyers à reloger. Ce n'est qu'un minimum puisque l'on nous dit que le relogement a commencé il y a cinq ans. Nous sommes peut-être à un foisonnement de 50 % ou 60 % pour les raisons évoquées : dé-cohabitation et autres des personnes qui occupent actuellement le logement.

Je complète mes questions à savoir si vous avez un planning des opérations de la Sablière ou pas ?

Puis, je voudrais savoir si, en conséquence de cela, Monsieur le Préfet va arrêter, comme prévu par les textes avec lesquels il était en contradiction, je l'avais alerté plusieurs fois, de nous prioriser des implantations de DALO même dans ces quartiers prévus en opération de renouvellement urbain, ce qui ne faisait qu'anticiper un futur blocage des possibilités de démolition/reconstruction dans ce secteur.

Autre question, connaissant la faible rotation des locataires dans le parc de logements sociaux de la commune (3 % à 5 % en moyenne), nous voyons bien que nous nous retrouverons vite face un problème vis-à-vis des familles à reloger, qui seront dans l'obligation de quitter ce secteur dans le cadre de la reconstruction de ce quartier. Nous la voulions depuis des années, des retards ont été pris, parfois en conséquence de la création des territoires, nous étions en même temps sur deux territoires avec des projets un peu différents, nous avons multiplié les réunions à l'époque avec ma collègue maire de Bondy. Cela avance. C'est une vraie chance pour ce secteur mais cela pose tout de même beaucoup d'interrogations. Tout cela est-il bien engagé ou y a-t-il des problématiques qui ne sont pas encore annoncées par rapport à la présentation d'aujourd'hui ?

D'abord, je souhaite avoir des réponses à mes questions. Ensuite, je parlerai d'explication de vote.

M. MINETTO.- J'ai les mêmes questions, pour faire court : qu'en est-il du planning ? On dit que la Ville a déjà beaucoup travaillé sur l'ANRU mais la Ville a tout de même raté quelques possibilités de rénovation il y a quelques années pour ne pas y avoir travaillé.

Quel sera le regard de la Ville et de ses services, dont les services sociaux, sur le logement des personnes ? Pour avoir été constaté ce qu'il se passait à Bondy, cela fait longtemps que cette ville y travaille, que le MOUS y est en place et que chaque personne a été sollicitée individuellement, en prenant en compte les attentes de chacun. J'ai un souvenir de la Maire de Bondy nous disant « *deux dames habitaient sur le même palier depuis très longtemps et n'avaient qu'un seul souhait, c'était de continuer à habiter l'une en face de l'autre quel que soit l'endroit* » ; je me souviens d'une dame des Marnauds qui disait « *je ne peux pas déménager du quartier parce que ma fille est enterrée dans le cimetière juste à côté, je ne me vois pas partir ailleurs* ».

Mes questions sont donc les suivantes :

Quel est le planning ?

Quel sera le regard des services sociaux pour aider les personnes dans leurs démarches ? En effet, une démarche de relogement n'est pas forcément évidente.

Sauf erreur, on nous parle à un moment donné de possibilité de loger en urgence. Quelles sont les marges de manœuvre de la Ville pour utiliser les logements sociaux de la ville soit dans le cadre d'urgence soit dans le cadre de relogement à long terme ?

M. le MAIRE.- Je donne d'abord quelques éléments de réponse. Ensuite, j'ai entendu M. CALMÉJANE annoncer qu'il indiquerait des orientations de vote.

Comment ? Ce sera précisément un travail en partenariat, par un comité de pilotage, un comité technique, y compris des réunions avec l'EPT. Ce sera surtout par le bras armé, c'est-à-dire les commissions d'attribution de logement.

En termes de calendrier, hier soir, nous avons une réunion avec les services de l'EPT, qui nous ont rappelé le calendrier déjà passé et à venir :

De janvier à avril :

- communication auprès des locataires,
- tenue d'une permanence de ICF Habitat La Sablière sur site,
- réalisation d'enquêtes sociales auprès de tous les locataires présents,
- constitution des dossiers de demande logement,
- restitution du rapport d'enquête.

Hier soir, il nous a été présenté la restitution du plan de relogement que, désormais, nous connaissons.

Par la suite :

- dès ce mois-ci, information portée par la MOUS, l'EPT et le bailleur sur le logement avec le retour d'enquête, un planning de logement ajusté et les prochaines étapes annoncées,
- mise à disposition des premiers logements.

Pardonnez-moi, c'est votre serviteur qui, lors de cette réunion hier, a bien expliqué les choses pour être le plus concret possible, puisque l'on nous a présenté des statistiques et des intentions. Notre volonté est de démarrer le plus tôt possible avec une situation particulièrement contrainte, c'est-à-dire que, chaque mois, il faudra proposer statistiquement 10,5 logements aux personnes habitant au 1-11, rue Decauville et au 16, rue Denis Papin, c'est-à-dire 197 familles dans la phase 1.

Donc tous les mois il faudra trouver un relogement pour une dizaine de personnes. Or, je rappelle que, tous bailleurs confondus, aujourd'hui sont attribués 15 logements par mois. En d'autres termes, pour peu qu'en plus les logements proposés en commission d'attribution ne conviennent pas à la famille, il nous est nécessaire de mobiliser toutes les attributions de logement tous bailleurs confondus pour parvenir à cet objectif.

Cela signifie que l'accession au logement social sera particulièrement difficile dans notre commune dans les 18 mois qui viennent pour la simple et bonne raison qu'il faudra reloger les habitants sur le parc social existant. Certes, sont également mobilisées les constructions puisque ICF La Sablière a su identifier différents programmes, ils sont dans les tuyaux. Je pense aux constructions qui verront le jour notamment aux 29 et 37, rue du docteur Guérin sous la forme de deux énormes immeubles. Ce patrimoine sera donc sollicité.

C'est une réponse pour le territoire de la ville de Villemomble mais d'autres communes non seulement du Territoire mais pas uniquement ont été identifiées par ICF La Sablière. Il s'agit de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Pantin où des opérations sont concrètement envisagées pour le relogement.

Sachez mes chers collègues que, suite à l'enquête qui nous a été restituée hier, c'est finalement 50/50 : la moitié des familles souhaite rester à Villemomble, et plutôt habiter le centre-ville (on ne rappellera jamais assez le caractère excentré du secteur des Marnaudes), l'autre moitié souhaite ne plus être sur Villemomble principalement pour des raisons professionnelles. J'ai dit très clairement « *la chance que vous avez est que le Maire est aussi président de l'OPH Grand Paris Grand Est, donc c'est par mon intermédiaire que l'on fera le maximum pour reloger les personnes* ».

Concernant votre question, monsieur CALMÉJANE, sur l'action du Préfet, les services de l'État seront totalement mobilisés. Bien entendu, sur le contingent des DALO prioritaires, une pause sera nécessairement mise en œuvre puisque priorité sera donnée au relogement des habitants du quartier des Marnaudes.

La faible rotation du parc de logements sociaux que vous avez soulignée tout à l'heure est en plus exacerbée par la période de Covid-19. Nous sommes maintenant en dessous des 4 % ou 5 %. La crise sociale tellement

annoncée produit un effet psychologique, les familles ne veulent pas déménager considérant qu'elles ont un logement social, un loyer aidé et que c'est un acquis qu'elles ne veulent pas laisser.

Enfin, monsieur MINETTO, s'agissant du traitement social, vous vantez les mérites de la ville de Bondy. Électoralement, je crois savoir que cela n'a pas servi à Mme THOMASSIN. Néanmoins, il m'importe que nous aussi ayons un traitement social, la MOUS sera mobilisée à cet effet.

En termes de mobilisation, et j'en finis là, la déclinaison se fera pour le logement par :

- la mobilisation du patrimoine existant de ICF La Sablière,
- les livraisons neuves que je viens d'évoquer,
- un travail sur un système de cotation permettant de prioriser les familles impactées,
- la mise à contribution de l'ensemble des contingents, j'ai parlé de l'OPH, du contingent Ville mais, bien entendu, la DRHIL donnera sa part et Action Logement sera sollicité pour trouver des solutions,
- un regard attentif aux quittances de loyer : reloger a aussi un impact budgétaire, à partir de là, une simulation sera réalisée avant chaque proposition de relogement pour que le loyer ne soit pas plus important et que les familles ne refusent pas mécaniquement à cause de cela ;
- un travail avec l'équipe de l'EPT : pardon, monsieur MINETTO mais je vois mes collègues du Territoire tous les lundis matin, donc non, Villemomble n'est plus une île déserte comme précédemment. Nous nous voyons régulièrement, notamment sur ces sujets, en particulier avec mes collègues M. BAKHTIARI (Maire de Neuilly-sur-Marne) et M. KLEIN (Maire de Clichy-sous-Bois), eux aussi étant impactés par un RPNRU.

Mes chers collègues, à ce stade du débat, je vous propose de passer aux explications de vote puisque je vais le soumettre aux voix.

M. MINETTO.- J'ai d'autres questions.

M. le MAIRE.- Il n'y aura pas d'autres questions, nous devons avancer. Si j'ai convoqué un Conseil municipal à 9 heures, c'est bien pour que nous puissions avancer.

Vous avez chacun la parole pour vos explications de vote, puis nous mettrons aux voix.

M. CALMÉJANE.- En dehors de l'explication de vote, pouvez-vous nous rappeler qui est la présidente de la commission d'attribution de l'OPH ? À ma connaissance sur le site, ce doit être Mme LECOEUR, ce qui est assez paradoxal.

Si nous traduisons vos annonces, elles signifient qu'il n'y a plus aucune possibilité de demande de logements sociaux sur la commune du fait de la saturation du relogement des quartiers en rénovation urbaine à Villemomble.

Pour conclure, heureusement que les précédentes municipalités ont délivré un certain nombre de permis de construire puisque vous avez cité les 27 et 37 rue du Docteur Guérin pour débloquer le démarrage de la rénovation urbaine. Toutes vos critiques tombent à l'eau, sinon, vous auriez été dans une situation assez particulière.

Quant à l'explication de vote, puisque nous avons porté ce dossier mais avec les observations que j'ai faites, nous serons pour. Nous resterons extrêmement attentifs à son déroulement en souhaitant avoir communication du document que vous lisiez pendant que vous répondiez.

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, vous avez la parole.

M. CALMÉJANE.- Vous avez une façon très particulière d'agir, cela relève de l'injure.

M. MINETTO.- Nous avons tout de même besoin de continuer à poser des questions par rapport à ce que vous avez répondu. Il s'agit de 400 familles !

M. le MAIRE.- Non, vous n'avez pas entendu, c'est 397.

M. MINETTO.- Disons 397. En prenant 50 %, cela fait donc 200 logements à trouver à Villemomble. La question est claire : les trouverez-vous ou pas ? Pensez-vous que nous pourrions tenir ensemble l'engagement que les 50 %

des familles qui l'ont demandé restent à Villemomble ? Elles sont là, on ne peut pas évacuer ce type de question. Les personnes nous écoutent, elles ont besoin de réponse.

M. le MAIRE.- Je n'évacue rien, le travail est fait. Les habitants de La Sablière qui ont été sollicités par la MOUS et le bailleur savent que nous prenons les choses au sérieux. À partir de là, nous allons tendre à réussir.

Je sou mets maintenant aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

4. Acquisition, par la Ville, du local d'activités et du box n° 348, cadastrés section J n° 180, d'une contenance d'environ 56 m² sis 41 bis avenue Outrebon à Villemomble

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- La commune de Villemomble projette l'acquisition du bien (local d'activités + box n° 348) situé 41 bis avenue Outrebon à Villemomble.

Par échange de courriers, la Commune a manifesté sa volonté d'acquérir ce bien auprès de Madame Florence SEBBAH qui envisage la cession de ce local d'activités.

L'avis du Domaine du 24 juin 2021 confirme une valeur vénale du local commercial à hauteur de 211 000 €.

Cette vente s'effectuerait au montant de 255 000 € (DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS).

Le bien en cause est situé en centre-ville de Villemomble, ce qui rend son acquisition particulièrement intéressante.

La Commune met en place une action pour favoriser l'installation de commerces manquants ou insuffisamment représentés et susceptibles d'amener de l'animation et de la diversification. Cette acquisition participera à atteindre cet objectif.

La Commune envisage d'y installer une boutique à l'essai.

La boutique à l'essai a pour but de permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois renouvelable une fois et bénéficier d'un loyer minoré.

Au vu de ce qui précède, il vous est donc proposé de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à acquérir par voie amiable le local d'activités et son box n° 348, cadastrés section J n° 180, d'un contenant d'environ 56 m², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 41 bis avenue d'Outrebon à Villemomble, au prix de 255 000 € HT (DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS).

Y a-t-il des questions ?

M. MINETTO.- J'ai plusieurs questions.

Pourquoi l'achat est-il au-dessus du prix des Domaines ? Est-ce dû à des négociations vis-à-vis d'autres éventuels acheteurs ?

Cet achat s'inscrit dans un projet, c'est-à-dire la mise à disposition pendant six mois d'un local, reconductible. Dans ce cadre, quel prix de location envisagez-vous ? Qui choisira les personnes ? Autant la boutique éphémère est organisée par un agenda, autant là il y a vraiment un choix de dossier. Par exemple, ces dossiers seront-ils présentés en Commission Vie Économique ?

Quelle suite donnerez-vous après ? Par exemple, je prends ce local pour six mois, je le reconduis à un an pour m'assurer de mon activité, après, cela s'arrête, il faut laisser la place aux autres. Comment voyez-vous l'aide de la municipalité pour permettre à cet entrepreneur de continuer à travailler ?

Enfin, monsieur le Maire, si notre ordre du jour compte 31 points et si nous y passons du temps, c'est votre responsabilité et non pas la nôtre.

M. CALMÉJANE.- Un certain nombre de questions se recouvre mais je fais tout de même remarquer à mes collègues que, 255 000 € pour 56 m², cela fait tout de même 4 550 €/m². Nous atteignons là quelques sommets alors que le local est vide depuis plusieurs mois. En plus, dans la note jointe, nous apprenons qu'il a été acheté 80 000 € il y a moins de cinq ans. On bat tous les records des plus-values puisque cela revient à +26 % de plus-value annuelle. Cela fait une multiplication entre trois et quatre sur une période de cinq ans.

Même question : pourquoi 255 000 € au lieu des 211 000 €, soit +44 000 € (+20 %) par rapport à l'avis des Domaines ?

Nous aimerions avoir connaissance des loyers demandés pour la boutique à l'essai.

Nous attendons les réponses de vous ou de votre collègue à l'urbanisme avant de déterminer notre vote.

M. le MAIRE.- C'est Mme PAOLANTONACCI, en charge des cœurs de ville, qui répond aux différentes questions.

Mme PAOLANTONACCI.- Concernant la question récurrente sur la valeur, effectivement, celle des Domaines est à 211 000 € mais la propriétaire avait un acheteur à 280 000 €.

Pourquoi ne pas avoir laissé l'acheteur ? Nous sommes dans l'optique de redynamiser le centre-ville, c'est un axe fort du programme sur lequel nous avons été élus. Nous avons donc négocié avec la propriétaire.

S'agissant du loyer, dans cette partie du centre-ville, c'est un emplacement n° 1 placé sous les arcades et à moins de 50 m de la gare. Dans ce centre-ville, on est aux alentours de 1 800 € à 2 000 € de loyer, hors charge. Le projet de boutique à l'essai est aussi fonction des opportunités suivant la localisation des locaux dans nos centres-villes. C'est dans ce cadre que nous avons choisi ce local.

Je rappelle le fonctionnement de la boutique à l'essai : six mois avec des loyers minorés, que nous envisageons à moitié prix, donc entre 800 € et 1 000 €/mois au lieu des 2 000 €. Nous nous ferons évidemment accompagner par la CCI pour gérer ce projet. C'est tout nouveau sur la commune, nous allons apprendre.

Beaucoup de porteurs de projet appellent le service Commerces et Innovation de la Ville. La Commission Vie Économique jouera évidemment son rôle, nous présenterons les porteurs de projet et nous choisirons ensemble.

Ai-je répondu à toutes les questions ?

M. CALMÉJANE.- Au vu des explications données par Mme PAOLANTONACCI, nous voterons contre. Appeler une négociation quelqu'un qui déclare avoir un acheteur à 280 000 €, quand les Domaines font une estimation à 211 000 € et faire une proposition à 255 000 €, c'est hors de proportion. Les objectifs peuvent être louables, encore que c'est à voir : il est possible que vous effondriez le prix des loyers aux alentours en pratiquant ce genre de système, donc que vous génériez un déséquilibre avec les autres commerces.

Pour nous, ce sera un vote contre parce que c'est de l'argent public à notre sens mal utilisé. J'espère que nous aurons connaissance de l'agence immobilière qui a permis cette transaction, cela me semble assez particulier.

M. MINETTO.- Un complément sur la suite, quand les entrepreneurs quittent le lieu, que se passe-t-il ? Comment la Ville les aidera-t-elle ?

Nous voterons pour ce projet.

Mme PAOLANTONACCI.- Plusieurs suites sont possibles : si le locataire retenu exploite pendant un an et souhaite maintenir son activité sur l'emplacement, nous passerons à un loyer normal. C'est une boutique à l'essai. Contrairement à la boutique éphémère, c'est réellement pour mettre l'exploitant en situation réelle.

M. MINETTO.- Au bout d'un an, il doit partir ?

Mme PAOLANTONACCI.- Pas obligatoirement. S'il choisit de rester dans les lieux, nous passerons à un loyer classique. Encore une fois, nous nous faisons accompagner par la CCI pour tous ces aspects.

M. le MAIRE.- Il nous reste à mettre aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)**

5. Cession, par la Ville, des biens communaux sis 3 rue Emile Hinzelin, 6 rue des Tilleuls et 11 avenue Franklin à Villemomble

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- La Commune de Villemomble a fait l'acquisition de plusieurs parcelles, bâties ou non bâties, à titre gratuit, suite à la mise en œuvre de la procédure de bien sans maître (au bout de 30 ans) :

1. Par l'arrêté n° 2019/92-SU, du 22 mars 2019, le bien sans maître sis 3 rue Emile Hinzelin, parcelle cadastrée section AI n° 77 d'une contenance de 525 m², a été incorporé dans le domaine privé communal.

2. Par l'arrêté n° 2019/93-SU, du 22 mars 2019, le bien sans maître sis 6 rue des Tilleuls, parcelle cadastrée section AF n° 5 d'une contenance de 155 m², a été incorporé dans le domaine privé communal.

3. Par les arrêtés n° 2020/160-S du 25 mai 2020 et n° 2020/220-SU du 26 juin 2020, le bien sans maître sis 11 avenue Franklin, parcelle cadastrée section D n° 109, d'une contenance de 69 m², a été incorporé dans le domaine privé communal.

Tous les arrêtés d'incorporation desdits biens dans le domaine privé communal ont été publiés au Service de la Publicité Foncière, Bobigny 5, 15-17 promenade de Jean Rostand Immeuble Carré Plaza 93220 BOBIGNY CEDEX.

Tous ces biens immobiliers appartiennent au domaine privé de la Commune. Étant soumis à un régime de droit privé, ils sont aliénables et prescriptibles.

Ils ne présentent pas d'opportunité pour la Ville et peuvent donc être vendus.

L'avis du Domaine fixe les valeurs vénales desdits biens immobiliers comme suit :

Adresse	Superficie	Références cadastrales	Valeur vénale	Date de l'estimation
3 rue Emile Hinzelin	525 m ²	AI n° 77	289 000 €	25/06/2021
6 rue des Tilleuls	155 m ²	AF n° 5	97 000 €	07/01/2021
11 avenue Franklin	69 m ²	D n° 109	123 000 €	16/12/2019

Le Conseil municipal est invité à :

1. décider de la cession de l'ensemble des propriétés immobilières sises 3 Emile Hinzelin références cadastrales Section AI n° 77, 6 rue des Tilleuls références cadastrales AF n° 5 et 11 avenue Franklin références cadastrales D n° 109, à Villemomble, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur ;

2. accepter la cession de ces biens immobiliers au profit des acquéreurs sous réserve que le prix de vente ne soit pas inférieur à la valeur réelle du bien établie par les Domaines ;

3. fixer les conditions de vente et ses caractéristiques essentielles sous la forme d'un cahier des charges qui contiendra les indications relatives à l'origine de propriété du bien en vente, les caractéristiques de ce dernier, l'énonciation du prix et les conditions particulières de la vente ;

Avez-vous des questions ?

M. CALMÉJANE.- C'est l'étape presque ultime d'une opération engagée par la précédente municipalité puisque, sur mon initiative, un stagiaire s'était occupé de recenser tous les biens vacants et sans maître de la Commune, notamment rue Hinzelin et Tilleuls, Franklin est arrivé après. C'était une façon d'une part de faire cesser un certain nombre de friches, d'autre part de trouver des financements pour la Commune.

Il faut remercier le travail des services, notamment de ce stagiaire qui avait bien mérité son indemnité de fin de stage pour nous avoir longuement aidés sur ces dossiers particulièrement lourds. En effet, c'est au bout de 30 ans que la Commune constate la déshérence des biens mais on est parfois remonté jusqu'au XIXe siècle pour identifier d'éventuels héritiers légaux de ces différentes parcelles.

J'ai une question. Rue Émile Hinzelin, on est à 150 €/m² alors que, rue des Tilleuls, on est à 625 €/m², pourtant les parcelles ne sont pas du tout de la même capacité de construction. Sur 155 m², il sera extrêmement difficile de faire quelque chose.

Par ailleurs, je vois que vous optez pour une approche de vente par lot unique du 3 rue Émile Hinzelin alors que l'on pourrait vendre en deux lots de 262,5 m² puisqu'il y a un accès par la rue Louise Guérin et un autre par la rue Émile Hinzelin ; la plus-value pourrait être intéressante pour la Commune. À moins que vous ne prévoyiez dans la vente une interdiction de diviser la parcelle ? Il serait dommage qu'un tiers fasse la plus-value puisque, sur 263 m², à cause des nouvelles règles imposées par l'État à l'époque du gouvernement de M. HOLLANDE, il n'existe plus de seuils minimaux dans nos communes pour construire. Maintenant, il est possible de construire sur des parcelles relativement petites à Villemomble.

Autre question, l'évaluation avenue Franklin est assez ancienne (décembre 2019), je pense qu'il faudrait peut-être demander une nouvelle estimation aux Domaines au moment de la vente.

Dernière question, comment la vente se fera-t-elle ? Par agence ? Si oui, a-t-elle déjà été choisie ? S'agira-t-il d'un système d'enchères ou en passant par des notaires ?

J'attends vos réponses, après je donnerai nos orientations de vote.

M. MINETTO.- J'ai plusieurs questions sur le sujet.

À qui seront-ils vendus ? Avez-vous déjà des acheteurs ? Je vois Mme VERBEQUE-PELAEZ dire non.

Autant il n'y a pas vraiment à se questionner sur les deux petits terrains, il s'agit effectivement de verrues qu'il faut vendre à quelqu'un, autant s'agissant du terrain de 525 m² voisin de l'école Mauriac, nous avons l'impression que la Ville aurait pu en faire quelque chose. Il est proche d'une école, on pouvait y faire un square, y planter des arbres, y installer un jardin partagé avec l'école ; il y avait sûrement des choses à faire.

Dernier point, nous nous abstenons parce que nous avons en tête ce qu'avait fait l'ancienne municipalité, certains d'entre vous y ayant participé, notamment la vente de terrains, entre autres de chemins piétonniers qui permettaient de passer le long des voies. Cela avait été vendu à des employés communaux et nous considérons que c'est une mauvaise idée.

Donc oui pour les deux petits, non pour le grand, il faut le garder afin d'en faire quelque chose pour la Ville.

M. le MAIRE.- Nous ne reviendrons pas sur le fonctionnement de France Domaines quant à ses estimations. Ce n'est pas à remettre en cause. Il y a des étonnements entre Hinzelin et Tilleuls s'agissant des estimations des Domaines, nous devons avoir toute confiance en eux. Je pense qu'il n'y a pas de débat à avoir.

Concernant la division de Hinzelin sur 525 m², elle aboutirait à deux petites parcelles. Connaissant bien le quartier, cela ne me semble pas très opportun.

Quant à un projet fou de l'ouvrir sur l'impasse Louise Guérin, les habitants du secteur ne le souhaitent pas. Je ne vois pas comment on pourrait tourner à 90 degrés dans la rue Émile Hinzelin en sortant de Louise Guérin. Pour emprunter toutes les rues de la Ville et particulièrement celle-là, il est déjà assez complexe de se croiser, fort heureusement un miroir a été posé sur Primevères, il pacifie un peu les échanges de voitures mais vendre en l'état un terrain nu, qui intéressera forcément, me paraît être la bonne décision.

Habile transition pour dire que nous ne passerons pas par une agence. Le dynamisme foncier et immobilier sur notre Ville intéressera ces sujets. Pour Hinzelin, je n'ai pas tellement d'inquiétude.

Concernant Franklin, nous serons attentifs. Très honnêtement mes chers collègues, nous ne sommes pas pressés. Les finances de la Ville étant bien tenues, nous n'attendons pas après les montants indiqués pour boucler le prochain budget. Je vous rassure donc d'emblée, nous laisserons le temps.

Quant au 6, rue des Tilleuls, je suis personnellement intervenu auprès du voisinage pour évoquer le sujet. J'ai découvert une affaire bien mal engagée il y a quatre ans où il avait été dit des choses erronées, ce qui n'avait pas pacifié du tout le secteur, sur une parcelle restée plus de 30 ans en déshérence. Je crois que c'est grâce à nous que l'on a pu envisager des solutions, refaire faire une estimation, la précédente était totalement inapte.

En bref, premièrement, nous ne sommes pas pressés. Deuxièmement, en faire autre chose, non. Je pense qu'il faut que ce soit sur le marché. Troisièmement, nous ne passerons pas par des intermédiaires privés, vraisemblablement ce sera fait simplement via une annonce publique et les notaires.

Enfin, je vous invite à voter favorablement ce dossier.

M. CALMÉJANE.- J'ai une explication de vote par rapport à vos réponses.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas par rapport à mes réponses, on ne relance pas le débat. Merci de nous éclairer quant à l'orientation de votre vote.

M. CALMÉJANE.- Je prends acte de vos réponses, d'un côté, vous dites qu'il ne faut pas critiquer les Domaines, de l'autre, vous parlez d'une estimation inepte. Il faut savoir si vous les critiquez ou si vous êtes d'accord avec eux.

M. le MAIRE.- Voulez-vous vraiment que nous rentrions dans le détail de la façon dont vous avez écrit à des riverains ? C'est vous qui avez signé à l'époque et qui avez donné des chiffres erronés. J'aime autant vous dire que, pendant quatre ans, les habitants étaient vraiment malheureux du mauvais sort que vous vouliez leur faire.

M. MINETTO.- Vous partez du principe que vous ne pouvez rien faire d'un terrain de 500 m² dans un quartier sans parc, sans banc, avec une école et un foyer à proximité, à part une construction, voire un parking puisque des camions sont souvent garés dans cette rue.

M. le MAIRE.- C'est en effet la proposition de la majorité de vendre en l'état. Je le soumetts aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)**

6. Approbation de la convention d'intervention foncière à intervenir avec l'Établissement public foncier d'Ile-de-France et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- L'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (EPT GPGE) est seul compétent en matière d'opérations d'aménagement et de droit de préemption.

La Commune souhaite développer sur le secteur Guérin un projet d'aménagement type ZAC (Zone d'Aménagement concerté) dans l'objectif :

- d'accompagner la transformation urbaine du quartier en cours depuis plus de 10 ans, afin de mettre fin à son urbanisation anarchique,
- d'accompagner la mutation de ce secteur vers un habitat mixte (maison individuelle + petits collectifs) pour proposer une densité mesurée de transition en termes de gabarit entre les projets de collectifs délivrés en 2017 et 2018 et le tissu pavillonnaire existant,
- d'améliorer l'accessibilité en retravaillant le gabarit du réseau viaire pour une chaussée partagée entre véhicules motorisés et modes de déplacement actifs avec l'intégration d'arbres d'alignement,
- et créer une centralité de quartier afin de répondre aux besoins de proximité des habitants (commerce de proximité, équipement public, etc.).

La réalisation du projet d'aménagement nécessite une veille foncière des parcelles situées dans un périmètre identifié par la Ville comme secteur mutable.

Les compétences de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, notamment pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques, justifient que la commune de Villemomble signe cette convention avec l'Établissement Public Territorial du Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil :

- d'approuver la convention d'intervention foncière, le protocole d'intervention et l'annexe 1 portant périmètre de veille foncière, documents ci-annexés,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, le protocole d'intervention et tous documents y afférents.

Avez-vous des questions ?

M. CALMÉJANE.- Une fois de plus, nous regrettons la déconnexion dans la présentation de ces dossiers sans présentation préalable en Commission Urbanisme puisque ce dossier est à mon sens extrêmement important. Il est non pas seulement annuel mais aussi pluriannuel puisque la note d'information annonce des engagements jusqu'au 31 décembre 2024, soit plusieurs budgets de la Commune. C'est tout à fait dommageable.

D'ailleurs, les éléments qui nous sont donnés n'indiquent pas ce qu'il se passe dans le détail, par exemple si oui ou non le plafond des dépenses que s'engage à faire l'Établissement public foncier d'Ile-de-France est dépassé.

Autre question, pourquoi avoir limité à 25 % de logement sociaux ? C'est le minimum bas de la loi SRU alors que, jusqu'à maintenant, la commune de Villemomble appliquait plutôt une règle de 30 %, considérant qu'il y a toujours un peu de pertes dans des opérations de petite taille. Pour rester dans les 25 % de la loi, il convient donc d'être au-dessus dans les opérations nouvelles. C'est assez particulier.

Puis, je signale que la Ville est déjà propriétaire de parcelles dans ce secteur (AD310, AD100). Si vous êtes passé dans le secteur, vous avez dû constater que l'AD306 AD305 était à vendre. S'agissant de la parcelle qui jouxte l'école Anne Frank, la Commune a-t-elle préempté ? Plutôt que de passer par un sujet complexe comme la convention d'intervention foncière de l'Établissement public d'Ile-de-France, quand des ventes directes se présentent, autant faire jouer le droit de préemption de la Commune. Surtout que vous en usez parfois pour des locaux commerciaux sans réellement justifier les montants. Il y avait là une opportunité puisque cela jouxte déjà deux parcelles en possession de la Commune.

Je ne sais pas si nos collègues de la majorité ont pris la mesure du sujet. Ce secteur oscillant entre 65 et 70 parcelles, avant que l'ensemble des ventes se concrétisent et de donner de la cohérence pour « *accompagner la mutation du secteur en habitat mixte* », on n'est pas sorti du sujet.

Je rappelle que ce type de convention d'aménagement fait obligation à la Commune ou par l'intermédiaire de l'Établissement public foncier de répondre obligatoirement favorablement aux demandes d'achat, les montants peuvent donc rapidement prendre des proportions importantes.

De la même façon, il n'est pas évoqué dans le cadre de cette convention éventuellement la transmission à un opérateur pour réaliser les travaux, quid de la taxe locale d'équipement ?

La note évoque éventuellement la réalisation d'équipements publics mais sans plus. Nous ne savons pas de quoi vous voulez parler. Nous voyons bien qu'il s'agit une fois de plus d'un dossier un peu survolé.

De la même façon, vous nous présenterez dans la suite de ce Conseil municipal des propositions de révision du PLU. Envisagez-vous des modifications du PLU ou du PLUI dans ce secteur ?

Je rappelle aussi que, dans ce secteur, il y a des locaux commerciaux et que l'impact financier est complètement différent. Tout cela a-t-il été évalué ?

M. le MAIRE.- De quels locaux commerciaux voulez-vous parler ?

M. CALMÉJANE.- Faites votre travail, il y a par exemple un restaurant à Sushi.

M. le MAIRE.- Ne serions-nous pas en train de parler d'un bureau de tabac pour lequel il y a aujourd'hui un changement de propriétaire, qui est fermé, et d'un hôtel muré depuis plusieurs semaines ? Là, nous vous entendons, disons-le puisque nous avançons dans la matinée, c'est long et pénible.

Je vous propose de conclure pour que nous puissions céder la parole à M. MINETTO et avancer dans les réponses.

M. CALMÉJANE.- Puisque nous n'avons pas eu de Commission préalable, vous subissez les conséquences de votre démarche. Je termine.

Il n'y a pas que le bureau de tabac. Si vous connaissez le périmètre, il comporte d'autres locaux commerciaux.

Par ailleurs, avez-vous mesuré la zone de 35 m d'inconstructibilité due au cimetière ? En conséquence, un certain nombre de parcelles ne sera pas constructible dans ce secteur.

Nous n'avons aucune étude d'impact.

Pour finir, c'est une fois de plus un dossier incomplet, qui ne mérite pas d'être présenté à notre Conseil municipal par rapport aux engagements importants financiers et les conséquences budgétaires sur le budget de la Commune, cette année et dans les années à venir. Cela donne l'impression que vous vous êtes fait vendre un sujet par le Territoire et par l'Établissement public foncier « *vous avez un sujet, on va vous donner cela, vous verrez bien* ».

Je rappelle vis-à-vis de mes collègues qu'il a bien été signifié depuis l'origine de la création du Territoire que la responsabilité financière de la gestion des actes par les communes reste aux communes. Ce n'est pas le Territoire qui récupérera les déficits.

M. le MAIRE.- Je passe la parole à Mme VERBEQUE pour les premiers éléments de réponse. Je me permettrai plus tard d'évoquer le principe de mérite. Ce dossier ne mériterait pas d'être présenté au Conseil municipal, je vous attends avec gourmandise.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Je trouve un peu fort de café de nous donner des leçons et de nous dire que ce dossier ne mérite pas de passer aujourd'hui en Conseil municipal quand vous avez délivré un bon nombre de permis de construire dans ces zones sans vous être préoccupé de l'avis des riverains. Vous les avez exposés à ce qu'ils ont aujourd'hui, ils sont en grande souffrance. Vous les avez laissés de côté. Vous n'avez absolument pas travaillé sur la voirie.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure pour le projet ANRU, heureusement que vous avez signé un bon nombre de permis en 2017 et 2018, oui, vous avez peut-être créé un bon nombre de permis mais cela ne fera que créer une bulle de nouveaux quartiers, où nous ne savons pas ce qui s'y passera si nous ne faisons rien aujourd'hui. Vous n'avez même pas réfléchi aux plus de 450 familles qui viendront habiter ce quartier : comment feront-elles pour mettre leurs enfants à l'école, en crèche ? Comment pourront-elles simplement accéder à leur domicile et se garer ?

Monsieur CALMÉJANE, vous n'avez pas réfléchi à tout cela quand vous avez délivré ces permis. Donc s'il vous plaît, si vous n'acceptez pas ce dossier, refusez-le mais nous y travaillons depuis le début de notre mandature l'année dernière. Il est très avancé avec toutes les personnes concernées. Il n'est pas, comme vous le dites, traité à la légère.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, j'ai plusieurs questions.

Nous comprenons bien l'idée de réaménager le quartier. Quel est le planning ? À quel terme ? C'est-à-dire études, rachat des terrains, puis travaux mais pour y faire quoi ? Par exemple une école, une crèche ?

Vous nous proposez un projet. L'idée n'est pas de voter un blanc-seing. Nous avons bien compris la nécessité de réaménager. Nous aussi connaissons le quartier ; nous aussi sommes allés rencontrer des habitants, d'ailleurs certains voulaient vendre. Certains nous demandent de les laisser vendre leur pavillon, d'autres ne le veulent pas. Ce n'est pas manichéen, contrairement à ce que nous entendons depuis tout à l'heure dans vos échanges.

Notre question : pour y construire quoi ? École ? Crèche ? Services publics ?

Quid des transports ? Quelle est votre conception actuelle de l'aménagement des transports dans ce secteur ? Le pôle des bus se situe au niveau du cimetière mais il n'y a pas grand-chose d'autres.

Comment avez-vous prévu de nous présenter l'avancement du projet ? Par exemple, une ou deux fois par an en Conseil municipal de nous faire un état des lieux de la situation actuelle et des étapes à venir ?

M. le MAIRE.- J'ai l'impression que vous ne saisissez pas l'ampleur du sujet. Chers collègues, je vous replace la situation : nous connaissons tous très bien la Commune que nous représentons mais, pour ceux qui nous écoutent, il s'agit d'un secteur avec très peu de voiries, uniquement communales, enserré entre la limite de l'allée du cimetière et le bas du plateau d'Avron avec la zone d'activité. Je ne parle pas de l'est du Parc de la Garenne, qui est desservi par la rue de la Carrière, particulièrement étroite.

Donc étroitesse de l'ensemble des voiries : Villebois, Mareuil, Dr Calmette, Volonté, Guérin sont presque toutes en sens unique, sont toutes particulièrement étroites, théoriquement interdisent le passage de véhicules lourds. Néanmoins, il y a déjà eu il y a 25 ans l'ensemble dit Floréal de 120 logements de l'OPH et il y aura 400 logements supplémentaires.

Autrement dit, ce qu'ont signé MM. CALMÉJANE et MAGE impacte un quartier pavillonnaire, tranquille, que l'on dira mal desservi mais qui, soudain, avait l'avantage d'être un secteur privilégié. Ce qui a été commis les deux dernières années du mandat précédent a d'ailleurs provoqué les élections partielles et l'avènement de *Réussir Villemomble ensemble*, c'est cette situation de piège ou de nasse qui a été créée par les deux maires qui m'ont précédé. En conséquence, vous avez raison monsieur MINETTO, beaucoup d'habitants veulent partir. Ils ont bien compris que leur bien serait déprécié.

Je vous le rappelle : 27-29 rue du Dr Guérin, 98 logements ; avec l'opération suivante à l'angle du 31 rue du Dr Guérin, cela fait 136 logements. Ce que vous voyez quand vous empruntez la rue de la Volonté, ce sont 139 logements supplémentaires.

Quelle a été la seule solution urbanistique envisagée ? Un exutoire qui desservira l'allée du Plateau, théoriquement dévolue aux entreprises et aux chalands qui se rendent à Castorama et autre.

On a créé un piège dans ce secteur de la Ville.

Comme l'a très bien dit Sandrine VERBEQUE, d'emblée nous nous sommes posé la question de ce que nous pourrions faire. Les coups sont partis. Les délais de recours étaient purgés, nous ne pouvions donc pas annuler ces constructions. Certes, il reste un pis-aller avec quelques logements sociaux qui nous aideront sur le NPNRU Marnaudes Fosse mais, aujourd'hui, je ne sais pas comment les gens pourront accéder, circuler, traverser, accueillir des visiteurs, avoir des services publics, des transports, une crèche.

Que l'on ne me dise pas que l'école Anne Frank suffira avec ses 13 classes. C'est totalement faux.

Nous nous sommes donc retrouvés dans une situation de piège, face à laquelle il fallait prendre des décisions. Mes chers collègues, je pense que nous en parlerons au-delà de notre mandat actuel. C'est une affaire à dix ans.

Ne nous demandez pas de calendrier précis, ce que nous ferons exactement. D'abord, nous sommes véritablement sur un sujet d'intention, d'intérêt communal. D'intérêt tel qu'il devrait être transpartisan. Nous ne devrions pas nous opposer sur ce sujet. C'est la bonne analyse de dire qu'il faut une zone d'aménagement concerté, que nous désignons un aménageur pour répondre à toutes ces problématiques. Bien sûr, il faudra un service public de petite enfance au regard du nombre de familles qui arrivent ; bien entendu, c'est une opportunité merveilleuse d'envisager un futur écoquartier, si les déplacements pouvaient principalement se faire à vélo.

C'est un secteur privilégié dans le sens où vous avez l'activité économique de la Nationale et de la zone du Plateau mais, au milieu, vous pouvez faire un écoquartier où les gens pourront se déplacer plus intelligemment qu'aujourd'hui. La proximité du Parc de la Garenne ne nous empêchera pas non plus de penser espaces verts. Ce sera peut-être un petit square à l'intérieur du quartier.

Bien entendu, il y aura la maquette financière. Il est entendu que l'aménageur, qui n'est pas encore désigné, le PFIF qui est déjà identifié par convention pour nous aider au portage financier seront mobilisés pour bâtir un quartier sur lequel nous travaillerons souvent ici même.

En revanche, cet acte d'intention, que je vous demande de voter favorablement, et ses fonds baptismaux sont d'une importance considérable pour le devenir de nos habitants actuels et futurs.

Voilà une nouvelle fois une réponse pour laquelle je n'ai pas souhaité tenir de conseil municipal pendant la période électorale. Je n'ose pas imaginer certains d'entre vous essayer de se servir de la peur des gens pour glaner quelques votes supplémentaires. J'ai donc préféré attendre, sachant que ce sujet était déjà engagé.

En effet, des mutations sont déjà identifiées, sur lesquelles le PFIF interviendra et préemptera. Oui, nous sommes attentifs à ce qu'il se passe en ce moment. Bien sûr que nous envisageons de préempter le pavillon attenant à l'école Anne Frank et que nous saisirons cette opportunité. Nous l'aurions fait même sans envisager la ZAC Guérin, parce que l'école Anne Frank est tellement mal conçue par certains côtés que l'on ne peut même pas entrer un engin dans la cour. Aujourd'hui, son nettoyage se fait au balai parce que l'on n'a pas pensé à prévoir 3 m de largeur. Les défauts de conception, c'est Éric MALLETT qui en parle le mieux, c'est une longue litanie de bêtises.

Mes chers collègues, parce que je n'ai pas à être plus long sur ce dossier en usant de ma parole tandis que je vous demande de la sérénité et de l'efficacité dans vos propos, je vous demande vos orientations de vote maintenant que vous avez mon éclairage sur le sujet pour que nous puissions passer au vote.

M. MINETTO.- Nous rappelons que nous avons voté contre le projet de ce secteur en Commission Urbanisme. Maintenant, le projet est là, il faut bien avancer.

Juste une chose, la crèche de ce quartier a été fermée par vos soins.

M. le MAIRE.- Faux.

M. MINETTO.- Évidemment, nous voterons pour.

M. le MAIRE.- L'ensemble des familles a retrouvé une solution au pôle Petite Enfance.

M. MINETTO.- Vous avez bien fermé le local ! Il y a un besoin de crèche supplémentaire et les chiffres présentés par Mme FITAMAN en Conseil municipal le montrent bien.

M. le MAIRE.- L'ancien maire ici même n'avait pas suivi les préconisations de la CAF, ce local n'était pas du tout adapté à l'accueil de petite enfance.

M. MINETTO.- Vous me coupez le micro.

M. le MAIRE.- Si je vous donne une réponse en vous interrompant, c'est tout simplement pour ne pas que vous disiez de bêtise.

M. MINETTO.- Le mieux serait que vous ne m'interrompiez pas.

M. le MAIRE.- Sauf quand vous dites des bêtises.

M. MINETTO.- Vous estimez que je dis des bêtises. Chers collègues, acceptez-vous ce ton méprisant en permanence, avec des petits pics ? Comme vous l'avez dit, ce projet concerne les Villemomblois pour les dix ans à venir. Sur ce type de projet, évitez le mépris.

Oui, nous voterons pour parce qu'il y a un vrai problème et qu'il faut faire évoluer ce quartier. Mais, s'il vous plaît, arrêtez le mépris.

M. CALMÉJANE.- Effectivement, vous êtes sur la défensive et donc sur l'agressivité. C'est dommage par rapport à la tenue de ces débats.

M. le MAIRE.- Je ne vois pas la défensive dans mes propos. Au contraire, vous semblez vouloir m'écouter jusqu'au bout, cela vous permet d'avoir une pleine connaissance du sujet.

M. CALMÉJANE.- C'est paradoxal, vous dites « *on manipule la peur* » alors que vous avez manipulé des collectifs dans toute la commune pendant la période préélectorale et municipale.

Au vu de la faiblesse de vos réponses, nous voterons contre ce dossier. Il n'y a vraiment rien qui peut être rassurant par rapport aux engagements financiers de la Commune pour les prochaines années.

M. le MAIRE.- Je soumetts cette délibération aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)**

7. Demande à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (EPT GPGE) d'engager la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villemomble

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Au préalable, je précise que ce point a été évoqué lors de la dernière Commission Urbanisme.

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (EPT GPGE) est seul compétent en matière de PLU. Parallèlement à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal engagée par l'EPT GPGE, en application du Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-36 et suivants, la Commune peut demander de modifier le PLU opposable. En effet, les modifications envisagées ne relèvent pas de l'article L.153-31 du Code de l'urbanisme car le projet envisagé ne change notamment pas le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ni ne réduit un Espace Boisé Classé (EBC).

Le projet d'urbanisme de la Ville voulu par la Municipalité peut se traduire par une nouvelle modification du PLU, qui viendra compléter les évolutions apportées grâce à la modification n° 1 approuvée le 30 mars 2021.

Les modifications attendues portent sur des précisions ou des évolutions du règlement du PLU :

- notamment l'article 1 des zones urbaines (Occupations et utilisations du sol interdites), notamment concernant les implantations de commerces en diffus en zone pavillonnaire, en dehors des centralités identifiées à conforter ;

- notamment l'article 2 des zones urbaines (Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières) concernant les constructions en zone d'aléas retrait-gonflement des sols argileux, des zones de carrières et en zone où affleure la nappe phréatique ; l'interdiction de reconstruire à l'identique si le projet de reconstruction va à l'encontre du PLU opposable dans son rapport de compatibilité avec le PADD et les OAP ou dans son rapport de conformité avec les pièces réglementaires écrites et/ou graphiques ;

- notamment l'article 4 des zones urbaines (Conditions de desserte des terrains par les réseaux publics, d'eau, d'électricité, d'assainissement) concernant la récupération et la gestion des Eaux pluviales (EP) ; les locaux poubelles qui devront être clos et couverts et proportionnés au nombre de logements. C'est le cas pour les projets de promoteurs mais pas pour les projets de particuliers qui créent des logements en divisant un volume d'habitation existant ; la création des aires de présentation des conteneurs (les jours de sortie des poubelles) pour éviter l'encombrement des trottoirs et favoriser une meilleure qualité de l'espace public et des déplacements des PMR (personnes à mobilité réduite, sachant que Villemomble est la commune du Territoire Grand Paris Grand Est qui a la plus forte proportion de personnes âgées) ;

- notamment l'article 6 des zones urbaines (Implantation des constructions par rapport à la voie) concernant le retrait minimum de 4 m, qui devra être de 6 m pour le garage indépendant clos et couvert et pour le bâti du bâtiment qui accueille le garage ;

- notamment l'article 7 des zones urbaines (Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) concernant le retrait des limites séparatives à 4 m (pour les façades aveugles) et à 10 m (au lieu de 8 m) pour les façades avec vues ; l'interdiction de saillie de plus d'un mètre dans la bande de retrait de 10 m ; l'interdiction de terrasse surélevée en limite séparative latérale si elle ne s'inscrit dans la largeur du pignon d'une construction existante voisine ; la possibilité de ne venir construire que sur une des limites séparatives latérales en zone UD (pavillonnaire) pour préserver l'aération du tissu pavillonnaire ; la possibilité de construire à partir de l'alignement ou du retrait imposé sur une bande de 17 m (au lieu de 20 m). Cette disposition permet de favoriser les appartements traversants et compense l'augmentation du retrait pour les façades avec vues du 8 à 10 m ;

- notamment l'article 8 des zones urbaines (Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même unité foncière) - excepté en zone UC – zone dite des grands ensembles - concernant la distance entre deux bâtiments : 4 m si la façade est aveugle et 10 m (au lieu de 8 m) pour la façade avec vues ;

- notamment l'article 9 des zones urbaines concernant l'emprise au sol des constructions, qui peut être de 100 % dans la bande de 17 m (au lieu de 100 % dans la bande de 20 m) pour les zones UA (zone de centralités) ; l'emprise au sol des constructions en zone UD et UB sera corrélée à la hauteur (article 10) ;

- notamment l'article 10 des zones urbaines concernant la hauteur des constructions en R+1+c max. en zone UD (tissu d'habitat individuel) et celles en R+2+c max. en zone UB, dont la hauteur maximale va être corrélée à l'emprise au sol. Plus la construction s'étalera en surface moins elle peut monter haut. Cette disposition permet de préserver essentiellement les formes d'habitat en tissu pavillonnaire et en tissu intermédiaire ; une hauteur supplémentaire en zone UBa est admise pour traduire le projet d'intérêt collectif de l'État en lieu et place de l'ancien commissariat du Raincy en application de l'avis de l'État sur le projet de la modification n° 1 du PLU ; un toilettage de la façon de définir la hauteur au faitage uniquement et non en plus à l'égout du toit et de supprimer la référence aux étages en attique en zone UD. En effet, ces deux dernières dispositions ont des conséquences fâcheuses en matière d'écriture architecturale de la toiture ou du bâti ; une hauteur de 3,50 m en rez-de-chaussée devra être prise en compte pour les immeubles situés sur les « linéaires commerces » ; une volonté de définir en hauteur maximum un gabarit de R+5 ou R+4+c, soit 18 m en UC comme en zone UAa ;

- notamment l'article 11 des zones urbaines concernant l'aspect extérieur des constructions, afin de garantir l'harmonie des extensions et de la clôture avec la construction principale en exigeant en « dispositions générales » l'unité d'aspect et en retenant les dispositions spécifiques au secteur ABF comme les dispositions applicables à toutes constructions (socle commun minimum en secteur ABF et hors ABF) ; d'ajouter des prescriptions pour favoriser les toitures à pente en zone pavillonnaire (UD) ou en zone de transition (UB) ; de permettre des clôtures à 2,50 m pour les SPIC (équipements publics) pour des questions de sécurité au lieu de 2 m ; d'autoriser le festonnage sur les 2/3 des clôtures sur rue et sur les garde-corps des projets de collectifs pour éviter le festonnage anarchique des clôtures et garde-corps avec un film plastique ou tout autre dispositif occultant, qui remet en cause l'harmonie et l'unité d'aspect de la construction ;

- notamment l'article 12 des zones urbaines concernant les normes vélos à revoir en application du PDUIF ; la nécessité de créer un local clos et couvert pour gérer le besoin de stationnement en zone UD (1 stationnement clos et couvert au min. en zone UD) ; l'obligation de gérer le stationnement sous le bâtiment pour les projets d'habitat collectif, afin de préserver les cœurs d'îlot ; la norme de places de stationnement pour les SPIC (équipements publics ou d'intérêt collectif) doit être complétée pour être mieux adaptée à satisfaire les besoins créés par le SPIC ; la norme de places de stationnement pour

1 logement pour les bâtis dont le gabarit est supérieur à R+1+c doit être au minimum de 1 place par logement, tandis que pour les gabarits inférieurs à R+1+c, la norme est de 2 places/logement en dehors du rayon de 500 m autour des gares. Dans le rayon de 500 m, la norme applicable est de 1 place/logement en application du PDUIF ;

- notamment l'article 13 des zones urbaines concernant la création de haie végétale pour le traitement des limites des jardins privatifs en pieds d'immeubles des projets de collectifs ; la création d'un massif arbustif avec des plantes vivaces non avides d'eau par tranche de 50 m² (volonté de favoriser la biodiversité en créant un habitat et d'intégrer la contrainte des sols argileux sur la commune) ; la plantation d'un arbre de haute tige pour un arbre de haute tige coupé pour le projet ; la limitation à 42 m² l'emprise des piscines au-delà de la bande de 20 m par rapport à l'alignement (actuel ou futur), afin de préserver les cœurs d'îlot.

Les modifications attendues portent également sur la création et l'évolution d'Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Compléter l'OAP Trame verte pour affirmer le principe de continuité verte entre les espaces verts des communes limitrophes situés à Gagny au Nord-Est (parc Courbet et futur parc de la Carrière de l'Ouest) et à Rosny-sous-Bois/Neuilly-Plaisance –Parc du Plateau d'Avron) en identifiant clairement les axes structurants à l'échelle de la commune permettant de relier en liaison douce et verte le Parc René Martin au Parc de la Garenne en passant par le Square de Verdun, le futur Square réaménagé du Château seigneurial ;

- Créer une OAP pour traduire les grands principes du projet de renouvellement urbain et paysager du quartier des Marnaudes – Fosse aux Bergers – La Sablière dans le cadre du programme NPNRU engagé au titre de la Politique de la Ville, dont la phase de concertation démarre le 3 juillet prochain jusqu'au 30 novembre 2021 ;

- Créer éventuellement une OAP « commerces » pour justement mettre en valeur et synthétiser les orientations voulues par la municipalité en matière d'urbanisme commerciale. Si ce n'est sous forme d'OAP thématique, les orientations en matière de commerces seront reportées dans l'OAP Centre-ville et dans les prescriptions graphiques et/ou écrites.

Les modifications attendues portent aussi sur des évolutions du zonage réglementaire en restant compatibles avec les orientations du PADD, telles que « *Affirmer la place du cœur de ville* », « *Ancrer les polarités secondaires* », « *Relier les polarités satellites* ». Le futur projet de modification n° 2 du PLU souhaite davantage mettre en exergue l'enjeu « *Valoriser l'identité des quartiers et leur environnement* » et ainsi :

- Permettre et concentrer l'intensification des polarités sur le premier front bâti des axes structurants que sont l'avenue du Raincy avec des gabarits de R+4+c max. (18 m) et l'avenue d'Outrebon avec du R+3+c (15 m) ;

- Créer un tissu de transition douce entre ces premiers fronts bâtis et le tissu pavillonnaire en créant une UBb avec des gabarits de R+2+c (12,50 m), dont la logique était celle esquissée avec la mise en place d'un sous-zonage au PLU de 2017 avec des dispositions spécifiques pour les parcelles situées rue André Leuret, rue des capucines, rue du Potager traduites au règlement aux articles UA9.2 et UA10.2 ;

- Créer des marges de reculement pour permettre de retravailler le profil en travers du Boulevard d'Aulnay là où c'est encore possible et celui de l'ex-RN302 (Avenue de Rosny et Grande Rue) pour en faire des boulevards urbains respectivement de 10 m et de 17 m min. avec des alignements d'arbres et des liaisons douces voire une voie dédiée aux bus en site propre sur l'exRN302 ;

- Intégrer environ 150 bâtis remarquables pour compléter l'inventaire du PLU opposable sous la servitude L.151-19 du Code de l'urbanisme.

Il s'avère enfin nécessaire de supprimer certains emplacements réservés pour tenir compte de la Délibération de Conseil départemental n° 06-03 du 15 février 2018 et l'emplacement réservé n° 1 lié à la construction de l'école Anne Frank rue de la Carrière. De même, des modifications permettront de corriger de petites erreurs de frappe dactylographique.

Il est attendu de l'EPT Grand Paris Grand Est de motiver les modifications apportées au PLU opposable, afin que celles-ci soient pleinement justifiées au regard du projet de la municipalité en faveur d'un urbanisme de qualité

engagé dans un rapport de compatibilité avec les enjeux et orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables),

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil :

- d'approuver la demande faite à l'EPT GPGE d'engager la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villemomble,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à saisir l'EPT Grand Paris Grand Est et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la saisine de l'EPT d'engager la procédure de modification n° 2 du PLU opposable de Villemomble.

Avez-vous des questions ?

M. CALMÉJANE.- Concernant cette demande de modification n° 2 du plan local d'urbanisme, j'espère que ,comme prévu dans ses statuts, l'association A3P attaquera cette Délibération, malgré la subvention que lui verse notre commune.

Par ailleurs et pour la clarté de tous, même des membres de la majorité, il aurait été intéressant de fournir en annexe un tableau avant/après des articles modifiés afin de facilement prendre en compte et regarder les modifications, tant les chiffres que le zonage. Cela n'a pas été fait et c'est dommage.

Dans le détail, pouvez-vous nous expliquer ce que vous appelez des « *aires de présentation des conteneurs* » (article 4) ? C'est un peu nouveau. Je rappelle que, à l'inverse, si on commence à créer des locaux poubelles fermés, il faudra penser à des systèmes de ventilation. Même si nous avons un printemps et un début d'été un peu humides, la réglementation concernant les ordures ménagères, dès qu'il s'agit d'un local fermé, impose un certain nombre de choses. À l'occasion de la rénovation du lycée Clémenceau, j'ai d'ailleurs vu un système de rafraîchissement de peur des odeurs générées, avec des points d'eau et autres afin de nettoyer les lieux. Comment tout cela sera-t-il intégré ?

Nous ne reprendrons pas tout le détail de ce que vous avez lu, Madame, puisque c'est bien de lire la note mais c'est mieux d'avoir quelques détails.

Concernant les cycles et vélos, comment intégrerez-vous le décret pris en juin, qui annonce l'obligation de créer 211 places de stationnement pour les vélos à proximité de la gare Le Raincy-Villemomble ? Des négociations ont-elles déjà été entreprises ? Sachant que je constate en parallèle qu'un dossier lancé par la précédente municipalité, même si le panneau d'autorisation de travaux est resté sous le pont de la gare, c'est-à-dire le local à vélos, n'est toujours pas réalisé par la SNCF via Île-de-France Mobilité.

Autre point, vous évoquez en fin de note d'intégrer environ 150 bâtis remarquables pour compléter l'inventaire du PLU, il aurait été intéressant de savoir si vous avez déjà ciblé un certain nombre de choses.

Puis, c'est davantage vis-à-vis des autorités de l'État, avez-vous déjà envoyé ce dossier aux services concernés de la Préfecture et autres ? C'est pour savoir si vous avez eu un retour des personnes dites associées ou pas.

En parallèle de tout cela, avez-vous fait des projections concernant la possibilité ou la réduction de la production de logements demandée par les services de l'État dans le cadre du SDRIF ou autres dossiers venant de la métropole ou du territoire ?

Cette modification n° 2 soulève de nombreuses interrogations. J'attends un certain nombre de réponses et je reviendrai tout à l'heure sur les explications de vote de notre groupe.

M. MINETTO.- Une seule question : sommes-nous bien dans le cadre d'une modification du PLU qui fera appel à enquête publique comme le PLU 1 ?

M. le MAIRE.- Pouvant faire aussi l'objet de recours par un particulier, une association ou autre, cela ne reste que des modifications. De vous à moi, ce n'est pas encore satisfaisant. C'est vraiment avec le PLUI que nous pourrions réellement être dans le cadre de révisions, nous pourrions retrouver un urbanisme raisonné. Là, on est vraiment sur des franges qui, pour vous répondre, monsieur CALMÉJANE, restent consultables. Si vous n'avez pas tous les documents, ils restent à disposition et sont consultables.

Je laisse Mme VERBEQUE répondre à deux ou trois questions.

M. MINETTO.- Je n'avais pas fini.

S'il s'agit bien d'une modification avec enquête publique, comme c'est la règle, nous invitons tous les Villemomblois à largement participer, et peut-être bien plus largement que dans le cadre de la modification du PLU 1.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Pour répondre à M. MINETTO, effectivement, nous soumettons d'abord un projet au Conseil municipal. Ensuite, il passera à la rentrée en Conseil du Territoire. Seulement après, les différentes enquêtes seront évidemment indiquées sur le site de la ville et les différents encarts. Nous invitons l'intégralité des Villemomblois à venir consulter, annoter ou apporter des précisions.

Monsieur CALMÉJANE, s'agissant des aires de présentation des conteneurs, il est maintenant demandé un endroit clos mais aéré, ventilé. On ne peut pas demander ou valider des constructions sans mise aux normes ou envisager le futur. Vous savez comme moi que bon nombre de choses changeront dans les années à venir, donc autant commencer dès maintenant et demander que ce soit plus agréable, même pour les personnes qui passent ramasser les déchets.

M. le MAIRE.- En complément, l'aire de présentation des conteneurs est un phénomène nouveau.

Le garage à vélos ?

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Déjà dans le PLU, il était demandé un nombre de mètres carrés pour toute nouvelle construction. Vous posez la question de la Ville mais cela ne rentre pas dans le PLU. Nous avons effectivement un dossier en cours avec la SNCF pour installer sous le pont un certain nombre de parkings à vélo. Je laisse mes collègues en charge du dossier vous répondre quant à l'avancement du dossier.

M. GERBAUD.- 150 places sont effectivement prévues, sécurisées. Quand nous avons rencontré les opérateurs en octobre, la SNCF nous avait assuré que c'était en cours. Des sondages ont été faits parce qu'une question de sol se posait. Vous avez aperçu le permis. Nonobstant, il est toujours extrêmement difficile d'obtenir des informations de la SNCF. J'ai également relancé Mme MARCEAU sur le sujet en tant qu'interlocuteur unique. C'est dans les tuyaux mais je ne sais pas pour quand.

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Concernant les 150 bâtis remarquables, je pense que vous aviez déjà la liste lors de votre mandature puisque ce travail avait été fait par les Amis du château. Nous avons rajouté les bâtis remarquables.

Vous posiez une question concernant le nombre de logements par rapport à notre zonage. Ne vous inquiétez pas, nous serons dans les 140 logements à construire par an. La réduction de construction de logements qui nous est imposée sera revue lors du PLUI.

M. CALMÉJANE.- Avez-vous déjà l'avis des personnes associées, préfet et autres structures associatives, défense de l'environnement, etc. comme cela se passe au moment des révisions de PLU ?

Mme VERBEQUE-PELAEZ.- Comme je l'ai indiqué en début de point, cela relève de la compétence de l'EPT. C'est donc l'EPT qui est en charge de ce dossier, nous ne faisons qu'une présentation aujourd'hui de notre modification. Cela viendra en second temps par l'EPT.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je le soumetts aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)**

1. Classement au titre des monuments historiques du clocher voire de l'église Saint-Louis de Villemomble

M. MALLET.- Sur ce sujet, nous devrions normalement faire l'unanimité.

Premier point, nous avons la chance que la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture s'intéresse fortement à notre patrimoine, notamment l'église qui a été construite entre 1901 et 1958. Elle nous propose donc le classement soit du clocher soit de l'église alors qu'actuellement elle est inscrite.

Je pense que c'est une chance et une reconnaissance du patrimoine villemomblois.

Deuxième point, tout aussi intéressant, les subventions passeraient de l'ordre de 20 % à 40 %, voire plus.

Avez-vous des questions ?

M. CALMÉJANE.- Monsieur MALLET, avant d'orienter notre vote, peut-être devrions-nous en débattre avant.

C'est un système à double entrée puisque l'on nous parle du clocher et de l'église sachant qu'il n'est pas précisé que cela concernera éventuellement aussi la chapelle qui, elle, a été construite plus tard en 1958. Elle n'a peut-être pas les mêmes caractéristiques au titre des monuments historiques. Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

Vous parlez effectivement d'une majoration potentielle des subventions mais la DRAC est un organisme particulier. Il demande des dossiers longs, fastidieux, après, il réduit ses subventions en disant « *ça, ce n'était pas à l'origine* » et ainsi de suite. Nous avons vécu cette situation avec le château seigneurial dont on nous avait carrément dit un jour que le chauffage et l'électricité n'existaient pas au XVIIIe siècle et qu'en conséquence tous ces aménagements n'étaient pas éligibles. On reprenait la partie du bâti telle que conçue à l'époque.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas le cas de l'église.

M. CALMÉJANE.- Je rappelle que, si d'un côté on peut avoir une majoration potentielle des subventions, sachant néanmoins que le budget du ministère de la Culture n'est pas extensible à l'infini, d'un autre côté, suite non seulement à la crise du Covid-19 mais aussi à beaucoup de problèmes dans d'autres bâtiments anciens de notre pays, les subventions de la DRAC sont plutôt réduites dans les budgets actuels.

À l'inverse, je signale que le classement aux monuments historiques impose le recours à un architecte des monuments historiques, qui est quasiment hors contrat de tout ce qui existe dans le cadre réglementaire et qui applique des tarifs relativement élevés. Nous le constatons déjà dans le contrat que vous avez passé avec M. GATIER. En plus, avec ces architectes, arrive tout un contingent d'entreprises dites autorisées à travailler sur les monuments historiques avec des coûts nettement supérieurs aux marchés habituels. C'est l'aspect négatif.

Par exemple, à la région, le levier n'est pas aussi important puisque l'on passe de 20 % pour les bâtiments inscrits à seulement 30 % pour les monuments historiques. D'ailleurs, cette inscription aux monuments historiques, comme pour un certain nombre de bâtiments, entraînera-t-elle des obligations et contraintes du type obligation de visites, aménagement d'un certain nombre de lieux en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et autres dans certaines parties du bâtiment ? Cela peut générer des coûts beaucoup plus importants dans le cadre de la rénovation.

Puis, je voudrais un éclairage quant au délai du dossier. D'un côté, nous savons tous qu'il y a une urgence à réhabiliter ce clocher au regard des dégâts causés par le temps et la conception qui remonte à plus de 120 ans pour les premiers bétons, d'un autre côté, je ne pense pas que nous aurons une réponse de la DRAC avant 18 mois voire 2 ans, les commissions nationales de classement ne se réunissant parfois qu'une seule fois par an. Je ne voudrais pas que cette opération un peu de communication de la majorité actuelle se traduise par un retard du chantier qui est nécessaire pour le clocher de l'église.

J'attends vos réponses sur ces différents points, puis je reprendrai la parole pour notre vote.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Poursuivez monsieur CALMÉJANE avec l'explication de vote.

M. CALMÉJANE.- J'ai posé des questions, pouvons-nous avoir des réponses ?

M. le MAIRE.- Votre long développé donnait réellement l'impression d'être aux affaires et que vous expliquiez les choses, je suis tout à fait demandeur du savoir des autres pour apprendre ; votre longue expérience est un éclairage pour nous. C'est véritablement aimable. S'il y avait des questions dans votre long propos, par exemple savoir s'il faudra mettre en accès pour personnes à mobilité réduite au clocher, la réponse est non.

M. CALMÉJANE.- Qu'en est-il des délais d'instruction par rapport au chantier qui est nécessaire ? Vous avez mandaté un architecte.

M. le MAIRE.- Finalement, vous pouvez faire court !

M. MALLET.- Monsieur CALMÉJANE, c'est rigolo de vous entendre et c'est pathétique. Pour l'information du Conseil, une demande de classement avait été faite en 2016, que M. CALMÉJANE avait refusée. Il nous parle d'une urgence alors que cela fait plus de 10 ans, nous n'étions pas aux affaires. Tous les membres de la

Commission ne sont jamais venus à Villemomble. Effectivement, les relations étaient un peu tendues sous l'ancienne mandature. C'est juste pour le fond.

Puisque vous avez un intérêt certain pour les financements, sachez que nous avons déjà eu un financement de la SDIL de 428 000 €.

S'agissant des montages et des délais des subventions, je vous confirme que nous ne maîtrisons pas tout. Nous essayons d'avoir des montages inventifs pour différents types de subvention puisque vous avez la DRAC, la Région, des mécènes, la fondation du patrimoine.

Dans un montage d'opération, on peut faire des tranches fermes et des tranches optionnelles, ces dernières pouvant être déclenchées en fonction des subventions obtenues. C'est prévu.

Concernant le surcoût éventuel, à partir du moment où on est inscrit, on a les mêmes contraintes que lorsque l'on est classé. Je sais que vous n'êtes pas d'accord.

M. le MAIRE.- Merci monsieur MALLET, je mets maintenant aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

2. Approbation du Protocole d'Accord Transactionnel relatif au Gymnase de l'Est de Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit protocole

M. MALLET.- Brièvement, le Gymnase de l'Est, ouvert en 2015, a été fermé en septembre 2019 suite à des problèmes de désordre de sol. Pendant un an, nous avons cherché des désordres, nous avons monté un protocole car nous pensions à une malfaçon sur le sol. Nous recherchons surtout les causes de ce désordre. Plusieurs méthodes ont été utilisées : caméras dans les réseaux, curage, mise en charge du réseau d'évacuation. C'est là que l'on s'est aperçu que l'eau rentrait dans le gymnase. Il y avait donc un problème de conception.

Nous avons continué parce que nous avons découvert sur les plans la présence d'un ancien puits sur la parcelle, nous voulions donc savoir s'il y avait ou non des remontées de nappe phréatique. Une mission G5 a été mise en œuvre pendant un an. Nous avons eu la chance d'avoir des crues, cela nous a permis de bien constater la remontée de la nappe. En revanche, elle ne monte pas jusqu'au sol, même à l'arase inférieure du sol, on est à 40 cm ; la nappe phréatique est à 1,60 m ou 1,80 m.

Néanmoins, lors de fort taux d'humidité, nous constatons que la dalle était très humide.

Nous avons deux opérations distinctes :

- la reprise complète, suite à un défaut de conception, du réseau VRD et du raccordement : nous avons remissionné l'architecte à qui on avait retiré cette mission ; les travaux sont en cours (environ 200 000 €) ;
- la réfection du sol : un protocole d'accord tripartite, sachant que cela ne rentre pas dans les DTU, c'est par rapport à un avis technique.

Nous vous proposons de valider le protocole :

- environ 40 000 € pris en charge par la Ville concernant un certain nombre de prestations, notamment la mise en œuvre de deux couches d'isolant en résine pour éviter les remontées d'humidité ;
- prise en charge par la société qui avait posé de la remise en état du sol (pose) ;
- prise en charge par GERFLOR de la fourniture du sol.

Ces travaux devraient être terminés à la fin de l'été (si la dalle est sèche) pour rouvrir au public ce gymnase fermé depuis deux ans.

M. MINETTO.- Merci de cette synthèse. J'ai tout de même quelques questions. Dans le rapport, les experts parlent d'un type de sol SPORISOL et ce qui est posé n'est pas le même type de sol, on parle de TERAFLEX. Pourquoi une différence entre ce que proposent les experts dans leur rapport et ce qui est finalement posé ?

Quid de la garantie de ce sol ? À la lecture de la convention, nous avons l'impression que la Ville s'engage à ne pas attaquer après. S'il se passe autre chose, nous retrouverons-nous à payer la totalité du sol ?

Vous avez parlé de travaux d'évacuation des eaux usées. Est-ce que ce sera suffisant pour empêcher cette remontée d'eau ? Quand bien même elle ne remonterait pas jusqu'en haut, il reste l'humidité.

Dernière question, nous faites-vous voter des travaux qui ont déjà commencé ou ne commenceront-ils qu'après ? Le délai de septembre me semble très court.

M. MALLET.- GERFLOR est le fournisseur du sol. Il existe deux types de pose. C'était la sous-couche. Si j'ai des remontées d'humidité, je caricature un peu, il y a une ventilation et cela s'évacue par les plaintes. C'est ce qui était éventuellement préconisé. Au regard de la configuration du gymnase, GERFLOR, spécialiste du sol sportif (il n'existe pas non plus une multiplicité de fournisseurs pour ce type de sol) a préféré faire une résine, éviter les remontées d'humidité et coller directement le sol sur la dalle.

M. MINETTO.- On fait l'étanchéité et on recolte par-dessus ?

M. MALLET.- C'est cela. La difficulté est que nous ne savions pas si l'eau arrivait par le dessous ou par le dessus. Lorsque nous avons mis en charge le réseau d'eau, nous nous sommes aperçu qu'elle arrivait par les deux, puisqu'elle passait par les murs. Le défaut de conception est que le système d'évacuation par drain aboutissait dans un bassin de rétention mais, de par sa conception, l'eau n'arrivait jamais dedans. C'est donc avec ce drain que l'on inondait le gymnase. Même si nous avons des petits problèmes de remontée d'humidité, nous ne devrions plus en avoir avec la résine.

C'est l'arrachage des sols qui a commencé et non pas la pose prévue dans le protocole, justement pour que cela sèche.

M. MINETTO.- Et la garantie ?

M. MALLET.- Le problème est que, pour économiser deux francs six sous, il n'a pas été souscrit d'assurance dommages ouvrage, qui sert normalement à identifier les torts parmi les entreprises. En conséquence, vous devez partir dans une expertise pour trouver le fautif, ce qui est très aléatoire. En plus, si nous avons été au bout de l'expertise, je pense que la Ville aurait été condamnée puisque c'est la Ville qui avait enlevé la mission raccordement à l'architecte et qui avait réalisé ces travaux avec ses propres services. On s'est donc auto-inondé.

M. MINETTO.- Qu'en est-il de la garantie sur les nouveaux travaux ?

M. MALLET.- Le protocole fait que nous n'allons pas rechercher en cause pour une éventuelle perte d'exploitation, nous repartons à zéro. Nous faisons un protocole justement pour repartir à zéro et avoir une garantie sur le gymnase.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas, donc je le soumets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : unanimité.

J'en profite pour remercier l'implication de M. MALLET dans ces dossiers. Il a aussi mobilisé ses équipes avec la très grande difficulté que nous avons ces derniers temps vis-à-vis du fonctionnement des services techniques. Fort heureusement, et je suis tenté de dire depuis fort longtemps, nous vous annonçons l'arrivée d'une directrice des Services techniques qui sera avec nous à partir du 2 août et qui est grandement attendue. Cela aidera nos élus en charge des bâtiments, des finances, des équipes d'intervention, de tout ce qui est domaine technique en passant par les espaces verts et la propreté urbaine pour avoir enfin quelqu'un à la Direction. Fallait-il que nous arrivions pour que ce soit possible.

8. Approbation du règlement de « La Villemombloise » (course sur route)

M. BIYOUKAR.- Dans le but de créer une atmosphère dynamique, sportive et conviviale, la ville de Villemoble souhaite organiser une course sur route intitulée « La Villemombloise ».

Ouverte à tous les participants de 15 ans et plus (16 ans si course de 10 kilomètres), la course gratuite de 5 ou 10 kilomètres aura pour objectif de faire découvrir ou redécouvrir différents quartiers de la Ville tout en créant un lien social à travers la pratique de la course à pied.

Les inscriptions à la course se feront en amont afin d'optimiser l'organisation. Il sera décidé si celle-ci est chronométrée ou non.

Un village départ/arrivée sera mis en place afin d'accueillir dans les meilleures conditions possible les participants.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le règlement de la course sur toute « La Villemombloise » ci-annexé.

Avez-vous des questions ?

M. CALMÉJANE.- La précédente municipalité avait aussi initié une course sur route permettant à un grand nombre de Villemomblois de participer. Je ne retrouve pas dans le règlement le volet santé mis en avant dans la précédente organisation, puisque la course avait pour but non seulement de faire découvrir aux Villemomblois les différents quartiers de la Commune mais aussi de faire un bilan de santé, des recommandations diététiques et autres.

Concernant le règlement, j'ai des questions ou des demandes de précision.

Article 3 catégorie d'âge : « accessible à tous à partir de 15 ans » puis plus loin « pour un mineur de 15 ans, la course sera limitée à 5 kilomètres maximum », cela manque de précision. Est-ce de 15 ans à 18 ans ou uniquement les jeunes de 15 ans ?

Article 4 droit d'inscription : « pourra ou pas être gratuite » ; il serait bien de le préciser. Si vous voulez rassembler le maximum de participants, la gratuité devrait être de mise.

Article 6 le jury : « le jury, composé d'élus de la ville » mais les élus ne sont pas précisés. S'agit-il des membres de la Commission Sport ou est-ce déjà fermé, il n'y a que quelques élus de la majorité ?

Article 9 voies utilisées : « s'il arrive que les compétitions sur des routes, sur des portions de voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté de la chaussée qui leur sera réservé » ; cela signifie-t-il qu'une partie de la course se déroulera sur des voies ouvertes à la circulation ? Au regard du comportement routier que nous pouvons constater dans notre commune et ailleurs, j'exprime quelques inquiétudes. Les trottoirs ne sont pas très larges et les gens en courant seraient tentés de descendre sur la chaussée, de ne pas respecter tout cela sur une longueur aussi importante. J'identifie un facteur de danger si la course se déroule sur des voies ouvertes à la circulation.

M. RICHARD.- Dans le prolongement de la question de M. CALMÉJANE, à l'avenir, sera-t-il possible d'organiser une course ouverte au moins de 15 ans ? Apparemment, elle est interdite aux moins de 15 ans.

De la même manière, pour la gratuité, ce n'est pas très clair.

M. BIYOUKAR.- Pour reprendre point par point les questions de M. CALMÉJANE :

- article 3 : seul le parcours de 5 km est ouvert aux Villemomblois de 15 ans. À partir de 16 ans, ils pourront s'essayer aux 10 kilomètres.

M. CALMÉJANE.- C'est donc de 15 ans à 16 ans ?

M. BIYOUKAR.- Il s'agit aujourd'hui du vote d'un Règlement Intérieur commun aux différentes courses que nous pourrions organiser tout au long de notre mandat. Prochainement, nous allons organiser un 5 km, donc tous les articles qui concernent le 5 km s'appliqueront à la prochaine course mais peut-être que dans deux ou trois ans nous organiserons une course de 10 km, officielle, chronométrée, avec des récompenses, d'où cette question de la gratuité ou de faire payer les Villemomblois, ce qui répond à votre question concernant l'article 4.

- article 6 : le jury n'a pas encore été défini, cela pourrait effectivement être des élus de la Commission des Sports.

M. MINETTO.- C'est gratuit ou pas ?

M. BIYOUKAR.- La course de 5 km que nous organiserons prochainement sera gratuite. Encore une fois, nous votons aujourd'hui un règlement intérieur qui pourra nous servir dans les années à venir si nous voulons organiser une course de 10 km, chronométrée et avec des récompenses, auquel cas nous pourrions demander une participation financière aux Villemomblois.

- article 9 : pour le parcours de 5 km à venir, je précise bien que toutes les rues seront fermées à la circulation. Si nous organisons un 10 km, voire un semi-marathon dans quelques années, nous pourrions inclure l'ouverture partielle de voies tout au long de la course.

M. CALMÉJANE.- C'est donc un prototype de règlement. Si je suis votre logique, monsieur l'Adjoint au maire, vous parlez essentiellement de démarrer, ce que je comprends parfaitement car il n'est pas simple d'organiser une course sur route. J'aurais préféré que ce premier règlement soit ciblé sur le 5 km avec les restrictions et précisions

que vous venez de donner plutôt que d'annoncer des options. En résumé, cela signifie qu'il faudra revenir par un avenant pour préciser un certain nombre de dispositions que vous venez d'évoquer oralement concernant une course plus longue.

J'aurais donc préféré que ce règlement soit réduit au parcours de 5 km avec routes fermées, gratuité, jurys avec des élus tirés au sort parmi les membres de la Commission des sports, par exemple. Cela donne là l'impression de quelque chose de pas très fini. C'est dommage.

Mme BERGOUGNIOU.- Avez-vous déjà une idée du parcours qui pourrait être proposé ? La Ville n'étant pas très grande, cela implique de fermer un certain nombre de voies. Puisqu'apparemment vous semblez abandonner un peu le projet de boucle comme cela avait été fait la dernière fois, je ne suis pas contre mais comment envisagez-vous toutes ces fermetures ? Je crois que, si elle mesure 2 km d'une extrémité à l'autre, je ne pense pas que la Ville soit beaucoup plus grande.

M. le MAIRE.- Avant de céder la parole à M. BIYOUKAR pour les réponses finales, pour moi qui cours un peu, la version à laquelle notre groupe trois ans en arrière avait pensé n'était absolument pas ce que la majorité de transition a concrétisé, allant jusqu'à reprendre le nom proposé dans notre programme. Je puis vous dire, ma chère collègue, que courir cinq fois le même kilomètre n'est pas agréable, que les virages à 90 degrés ne sont pas bons pour les articulations et les ligaments. En bref, c'était un bien vilain projet, je n'avais pris aucun plaisir lors de cette course.

J'entends que cela reste une délibération cadre, qui précise les choses sans répondre à tous les détails. Le règlement de course sera présenté aux coureurs lorsque les choses seront fixées.

Quant à votre remarque sur la taille réduite de la Ville et l'organisation des fermetures de circulation, il est possible que nous envisagions cela simultanément avec un moment sans voiture. Cela nous permettrait de fermer une partie des voies, avec une course le matin et le reste du temps pour que les habitants puissent se souvenir comment c'était sans voiture.

M. CALMÉJANE.- Vous n'avez pas non plus répondu sur le volet santé.

M. le MAIRE.- Courir est le meilleur médicament.

M. CALMÉJANE.- Il peut aussi y avoir de la prévention.

M. BIYOUKAR.- Pour cette course de 5 km, nous avons préféré dissocier l'activité sportive et le village santé. En 2019, contrairement à ce que vous dites, monsieur CALMÉJANE, vous n'avez pas rassemblé beaucoup de Villemomblois, si ce n'est une cinquantaine de membres de *Réussir Villemomble ensemble*. En effet, comme l'a rappelé monsieur le Maire, faire cinq fois un kilomètre n'est pas motivant. Nous ne voulions pas reproduire les mêmes erreurs qu'en 2019.

Pour le parcours, madame BERGOUGNIOU, cette course aura l'honneur de passer près de chez vous puisqu'elle aura comme point de départ le stade Georges POMPIDOU, passera sur la rue de Neuilly et du côté du Plateau. C'est donc une course de 5 km tout rond et je lance ici un appel au bénévolat. Si vous souhaitez, madame BERGOUGNIOU, être bénévole ainsi que votre groupe, il me faudrait vos dates de naissance, vos noms et prénoms.

Mme BERGOUGNIOU.- Je voudrais apporter une précision. Je vous ai posé une question, sans aucune animosité, simplement pour savoir si vous saviez ou non comment ce serait organisé. Je n'ai pas contesté le bien-fondé de votre décision. Je souhaite que l'on me réponde d'une autre façon que de me dire « *ce n'est pas bien de faire tout le temps le même tour* », en plus, je suis d'accord avec vous, nous nous rejoignons sur ce point.

Arrêtez, dès que nous demandons quelque chose, de tout transformer comme si nous étions contre. Je pose une question, c'est tout. C'est mon droit le plus absolu.

Je regrette quelque chose. Nous avons eu une Commission des Sports et nous n'avons pas abordé certains sujets, je reconnais que cela ne m'est même pas venu à l'idée, tout à l'heure, nous avons la piscine et c'est la même chose. Lors des prochaines commissions, il serait bien que nous puissions suggérer des questions au préalable afin d'éviter d'oublier certains sujets, tel que la piscine ou celui-là.

J'avais aucune animosité en vous posant cette question, je demandais seulement de quelle manière ce serait organisé.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, je le sou mets au vote.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

9. Remboursement, aux administrés inscrits, des activités municipales prévues à la piscine de Villemomble au dernier trimestre 2020, reportées sur 2021 en raison de la COVID-19

M. le MAIRE.- C'est un point dont nous avons déjà parlé.

Par Délibération n° CM/11-02-2021/11 lors de la séance du 11 février 2021, a été acté par le Conseil municipal le principe du remboursement aux administrés inscrits à des activités municipales, des activités qui n'ont pu se dérouler au dernier trimestre 2020 et qui ont été reportées en 2021 en raison de la Covid-19. Nous sommes sur un montant de remboursement de nouveau à approuver.

Le montant des remboursements approuvé par le Conseil s'élevait à 6 010,95 € répartis comme suit :

- 1 061,49 € pour l'activité « Bébés nageurs »,
- 2 670,95 € pour l'activité « Jardin aquatique »,
- 2 278,51 € pour l'activité « Gymnastique aquatique ».

Il s'avère que la somme totale nécessaire pour rembourser l'intégralité des usagers au prorata des séances non exécutées est de 6 924,29 €, ce montant incluant le remboursement d'un carnet de 10 leçons de natation pour un montant de 135 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le remboursement des activités municipales prévues à la piscine de Villemomble non exécutées au dernier trimestre 2020 pour un montant de 6 924,29 euros.

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas, je le soumets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

10. Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2021 du Contrat de Ville

M. le MAIRE.- Villemomble, commune de 30 005 habitants, bénéficie du classement « Politique de la Ville » depuis la signature de son premier Contrat de Ville, en 2006.

Aussi, la Ville, avec le soutien et aux côtés de l'État, de la Région et du Département a eu la volonté de se doter de moyens spécifiques en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans ses quartiers.

En application de la loi, le décret du 30 décembre 2014 détermine un quartier prioritaire sur la commune de Villemomble : Les Marnaudes/Fosse aux Bergers/Sablère comprenant une population d'environ 2 900 personnes.

Le Contrat de Ville en dernier lieu a été signé le 9 novembre 2015 entre la Ville, l'État, le Département, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales et les organismes HLM.

Initialement prévu pour une période de 6 ans (2015/2020), nous repropsons une nouvelle lecture, avec ces axes forts :

- Axe 1 : Faire territoire,
- Axe 2 : Améliorer l'employabilité et l'autonomie des habitants et des quartiers prioritaires,
- Axe 3 : Soutenir le développement économique du territoire au bénéfice des quartiers prioritaires.

Annuellement, l'État prévoit donc des moyens financiers pour accompagner la mise en œuvre des projets répondant aux objectifs opérationnels des contrats de ville au sein des quartiers prioritaires.

L'objet de la délibération correspondante est d'entériner et d'attribuer les subventions accordées par la Ville dans le cadre des actions du Contrat de Ville.

Au global, les subventions pour les porteurs de projet sont de 89 153 € sur le seul appel à projets 2021 au titre de la Ville, la part de l'État étant de 67 000 €.

Avez-vous des questions ou des observations ?

M. CALMÉJANE.- Par rapport aux années précédentes, de nouvelles actions ont-elles été engagées ?

Petite question complémentaire sur le dossier Sham Spectacle : dans la colonne « objectifs opérationnels », il est dit « *utiliser des espaces publics délaissés pour une mise en valeur du quartier* ». Je souhaite en comprendre l'objectif.

En résumé, y a-t-il de nouveaux projets cette année ? Et des explications sur ce spectacle de cirque dans la rue.

M. FITAMANT.- Sham est une initiation au cirque pour les petits. Cela se déroule dans les espaces publics du quartier, notamment dans les lieux dédiés aux jeux des enfants habituellement.

M. CALMÉJANE.- Et les nouveaux projets ?

M. le MAIRE.- Merci pour la réponse, M. MINETTO a sollicité la parole.

M. MINETTO.- Par rapport au tableau qui nous a été fourni, dans la première ligne par exemple, nous avons un montant Ville et un montant État. Cela signifie-t-il que les montants indiqués là sont par rapport au projet avec l'argent donné par l'État d'un côté dans le cadre des subventions, de l'autre côté l'argent donné par la Ville ?

M. le MAIRE.- Oui, c'est bien cela.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CALMÉJANE.- Y a-t-il de nouveaux entrants ?

M. le MAIRE.- Nous venons de l'évoquer.

M. CALMÉJANE.- Sur le cirque mais, au global des projets présentés, y a-t-il de nouveaux projets par rapport aux années précédents, qui sont cofinancés par l'État et la commune ?

M. le MAIRE.- En avez-vous vu ?

M. CALMÉJANE.- Je pose la question.

M. BIYOUKAR.- La Ville cofinance deux nouvelles associations : Imaginarium life (ateliers vidéo autour de la mémoire du quartier) et Les petits débrouillards (activités au pied des immeubles sur le thème des sciences).

Ce sont les deux seules associations nouvelles, qui n'étaient pas dans le précédent contrat.

M. le MAIRE.- Merci pour la réponse.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité, à noter que M. BIYOUKAR, Mme LEFEBVRE, M. MALLET, membres du Conseil d'administration de Villemomble Sports, et M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT et M. ROLLAND, membres de l'Association pour le Développement Économique de Villemomble, ne prennent pas part au vote.

11. Présentation du rapport 2020 sur la Délégation de Service Public des Marchés Forains

Mme PAOLANTONACCI.- La société SOMAREP a remis son rapport 2020 relatif à l'exécution de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement de Villemomble, qui a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 2 juillet 2021, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il appartient au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

M. MINETTO.- D'après la numérotation, il manquerait la page 7/8.

M. le MAIRE.- C'est sans doute une petite erreur matérielle.

M. MINETTO.- Si j'ai bien compris, on va se séparer de ce prestataire mais je suis surpris de ne pas voir un mot sur l'organisation du drive. Certes, c'était un travail de la Ville avec les commerçants mais nous pensions penser que la SOMAREP était impliquée.

Comme d'habitude et comme chaque année, nous constatons qu'ils continuent à perdre de l'argent. Je ne comprends pas cette société qui perd de l'argent chaque année et qui est toujours là.

M. le MAIRE.- Cher collègue, c'est bientôt fini.

Mme PAOLANTONACCI.- Forcément qu'ils ne parlent pas du drive, ils ne l'ont pas géré. Ils se sont complètement dédouanés. Du 11 mars au 17 mai, la SOMAREP n'a pas existé sur les marchés. Il faut rendre hommage à M. MAGE et Mme POTIER qui avaient bien œuvré avec les représentants des marchés en mettant le drive en place.

Quant à la baisse constante, c'est un constat.

M. le MAIRE.- Nous prenons donc acte.

12. Approbation de l'avenant n° 1 prolongeant la délégation de service public portant sur l'exploitation des marchés forains et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant

M. le MAIRE.- Cet avenant nous est présenté car le contrat prévoyait une fin au 31 mai. Or, pour reprendre en régie municipale dans de bonnes conditions la gestion de nos deux marchés forains, nous sommes convenus avec le délégataire d'une prolongation jusqu'au 31 août pour de nouveau être maître chez nous au 1^{er} septembre.

M. CALMÉJANE.- J'interviens pour les points 12 et 13 : les dossiers étant incomplets, nous voterons contre.

M. MINETTO.- Si nous avons tenu les conseils municipaux de mai et de juin, nous n'aurions pas besoin de cette délibération.

Mme PAOLANTONACCI.- Juridiquement, nous y sommes obligés. Puisque l'avenant dépasse les 3 %, nous sommes tenus de le voter en Conseil municipal.

M. MINETTO.- Je suis d'accord avec vous mais nous n'aurions pas eu besoin de le prolonger jusqu'en août, vous aviez évoqué le fait de reprendre cette délégation des marchés plus rapidement.

M. le MAIRE.- Nous le mettons maintenant aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (22 voix)**

13. Reprise du service public des Marchés Forains en Régie Directe à compter du 1^{er} septembre 2021

M. le MAIRE.- Votez-vous de la même manière, chers collègues ?

M. MINETTO.- Autant nous comprenons bien la prolongation, c'est légal et il faut le faire, autant, certes, vous reprenez les marchés en régies et nous estimons que c'est une bonne idée mais vous ne nous présentez aucun projet. : qui ? Comment ? Quels seront les changements ? Les évolutions ? C'est dommage.

M. CALMÉJANE.- Nous sommes d'accord.

Mme PAOLANTONACCI.- Oui, nous reprenons en régie et c'est tout. Le fonctionnement des marchés ne sera pas bouleversé. Quant aux moyens, nous en avons tous parlé, il faut un manager de centre-ville pour prendre cette responsabilité et un placier, et ils sont tous les deux recrutés (arrivées début août).

Nous nous substituons tout simplement à la SOMAREP. Donc nous reprenons les tâches. Nous nous organiserons avec les services montage et nettoyage des services municipaux, c'est en cours. Les équipes sont en cours de constitution. Le périmètre du marché ne changera pas, il n'y a pas de raison, il est toujours prévu de piétonner le jeudi matin et le dimanche avenue d'Outrebon.

M. MINETTO.- Nous ne disons pas que ce n'est une mauvaise idée. Nous sommes d'accord avec la manière de faire. Simplement, si vous changez la manière de faire, il faut nous présenter comment. Nous aurions aimé avoir un document nous expliquant l'organisation à venir, (manager de centre-ville, placier, etc.) et les changements.

Nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons en l'absence de projet.

M. CALMÉJANE.- Un peu dans le même sens de M. MINETTO, nous n'avons vraiment pas grand-chose dans le projet présenté.

Une petite précision pour éviter les accidents, dimanche matin, j'étais sur le secteur à 7 h 30 et il faudrait peut-être repasser régulièrement les informations à la RATP (M. GERBAUD souligne des problèmes avec la SNCF mais, avec la RATP, ce n'est pas plus fluide). Un bus 214, début juillet, c'est un nouveau chauffeur pour motif de congé. Il est arrivé jusqu'à l'intersection de Leclerc et Outrebon, il était perdu avec son bus parce qu'il n'avait pas été informé ou n'avait pas vu les déviations. C'est une chose de créer cette fermeture des voies mais il faut faire attention aux services publics ou de secours parce que beaucoup ne sont pas régulièrement informés de ce qui est fait. Il y a bien d'autres endroits dans le secteur d'un un péril où il n'y a ni traversée de piéton, arrêté affiché et autre, je ne sais pas si on fera quelque chose un jour mais revoyez régulièrement les prestataires parce que, un bus qui fait marche arrière dans l'avenue Outrebon, c'est assez sportif.

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (22 voix)**

14. Révision des droits de place, de la redevance d'animation sur les marchés alimentaires de la commune de Villemomble à compter du 1^{er} septembre 2021

M. le MAIRE.- Nous sommes dans la continuité des deux précédents dossiers. Reprenant en régie, cela nous conduit à avoir en main le montant des places allouées aux commerçants.

M. MINETTO.- Pour le vote précédent, il manque du monde.

M. le MAIRE.- Ne vous inquiétez pas, l'administration suit, je vous rappelle qu'un tiers peut suffire quant au quorum. Puis, je pense que nous étions encore très majoritaires.

M. MINETTO.- Là n'était pas la question, c'était pour bien prendre en compte tous les votes.

J'ai une question sur les droits de place. Auparavant, nous étions à 2,40 € et, là, vous prévoyez une variation entre 2,20 € et 2,70 €.

De la même manière, en reprenant les documents des précédents conseils municipaux, j'ai l'impression qu'avant il y avait des notions de place intérieure et extérieure alors que, maintenant, vous faites plutôt référence avec et sans fluide.

Ce changement est-il fait en accord ou pas avec les commerçants ? Qu'en est-il ?

Mme PAOLANTONACCI.- Oui, tout est fait en accord avec les représentants des commerçants des marchés, qui se sont d'ailleurs structurés en groupement des marchés de France de Villemomble. Ils étaient trois représentants, maintenant ils sont 9, aussi bien pour le marché couvert de l'Époque que pour le marché découvert d'Outrebon, tant abonnés que volants.

Concernant la modification des tarifs, effectivement, c'était 2,40 € que l'on soit abonné ou volant. Nous avons souhaité favoriser l'abonnement. Qui dit abonnement, dit que, présent ou non, il paie sa place. Sachant que les alimentaires sont automatiquement abonnés avec une période d'essai à déterminer. De mémoire, le règlement intérieur prévoit trois mois.

Nous reprenons la tarification, c'est donc la Ville qui va encaisser les droits de place via un placier régisseur, qui arrive le 16 août. Actuellement, sur leur ticket de place, il est mentionné leurs mètres linéaires, un forfait eau et ils paient leur électricité tous les six mois sur facturation et relevé d'un compteur individuel. Par souci de simplification, et toujours avec leur accord, nous avons souhaité inclure le coût des fluides dans le tarif des places.

Nous l'avons calculé à partir du dernier rapport de la SOMAREP au 31 décembre 2020, en reprenant les coûts EDF et eau, divisés par les mètres linéaires. Nous sommes arrivés à un prix de 0,30 €/mètre linéaire (environ 20 % EDF, 10 % eau).

Le tarif abonné avec fluide est donc à 2,70 €, ce qui est cohérent puisque nous sommes actuellement à 2,40 €.

Les tarifs non abonnés correspondent à ce que l'on appelle les volants. Or, ils sont par définition sans fluide. Donc de 2,40 €, nous les avons passés à 2,20 €.

Comme nous nous sommes rendu compte sur place que certains volants utilisaient l'électricité, avec leur accord, nous avons ajouté les 0,20 € d'EDF. Cela passe donc à 2,40 €.

Quant au tarif volant sans fluide, nous ne changeons pas le tarif (2,40 €).

S'agissant du tarif volant avec fluide, nous ajoutons les 0,20 € EDF. Il faut plutôt lire avec électricité puisque les volants ne consomment pas d'eau.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je le soumetts aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

15. Modification de la durée prévue dans le rapport concernant le principe de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du mobilier urbain

M. le MAIRE.- Le 16 octobre 2009, la commune de Villemomble a conclu un marché pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation du mobilier urbain avec la société VYP (Affichage et mobilier urbain).

Le marché, dont la durée d'exécution initiale était de 10 ans, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

La durée initiale de la future concession était la suivante : 5 à 7 ans ou au maximum 10 ans. Nous arrivons au terme des dix années.

Au regard des investissements susceptibles d'être engagés, il convient de modifier le paragraphe B) de la Partie 3 en prévoyant les durées suivantes : 5 ans à 7 ans (en base) ou au maximum 12 ans.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification du rapport de présentation du principe d'une concession de service du mobilier urbain.

(Échange pratique hors procès-verbal s'agissant de l'organisation du repas tout en poursuivant la séance.)

M. CALMÉJANE.- Il est proposé un rallongement de la durée sous prétexte d'investissements. Je voulais connaître la nature des investissements prévus ou programmés, et qui nécessitent cette prolongation de la durée de concession de cette mise à disposition. Sachant que, en parallèle de tout cela, nous restons dans le cadre de la conception réalisation délibération par le Territoire d'un règlement local de publicité, qui pourrait avoir une incidence ou pas vis-à-vis de ces matériels.

Donc quels investissements nouveaux ? Nous voudrions savoir ce qu'il en est de ce projet de contrat avant de voter.

Mme PAOLANTONACCI.- Il n'y a pas de contrat. Le cahier des charges est en cours d'établissement afin d'être soumis à des appels d'offres.

La durée est augmentée parce que nous nous sommes aperçu que, dans la première délibération que nous avons votée, les cinq à sept ans ne correspondaient pas à une durée suffisamment importante pour amortir les investissements.

Les investissements concerneront des panneaux d'affichage lumineux, des abribus. Pour l'instant, c'est un cadre. Il n'y a ni marché ni contrat pour l'instant.

M. le MAIRE.- L'environnement est régi par le RLPI. C'est désormais à l'échelon territorial qu'il y a une politique sur la publicité sur le domaine public afin de résorber la pollution visuelle des panneaux, annonces, quatre par trois publicitaires. C'est aussi dans ce cadre que nous veillerons au renouvellement de notre mobilier urbain.

M. CALMÉJANE.- Le RLPI n'existe pas pour l'instant. Il est en cours de conception.

M. le MAIRE.- C'est ce que je viens de dire.

M. CALMÉJANE.- Non, vous avez dit que nous étions sous le coup du RLPI, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Sachant que les services, notamment France nature environnement ou autre association de ce type, nous avaient imposé la dépose d'un certain nombre de panneaux publicitaires dans les périmètres du château, encore plus si

vous parvenez à obtenir le classement en monument historique de l'église. Cela interdira un certain nombre de supports publicitaires dans ces périmètres.

On nous demande une prolongation alors que l'on ne connaît même pas les investissements et leur durée d'amortissement. Votre montage est tout de même particulier : il faut augmenter la durée parce qu'il y aura plus d'investissement mais le cahier des charges n'est pas encore conçu.

Je pense encore une fois que c'est du Jean-Michel APEURPRE.

M. le MAIRE.- J'aimerais que vous soyez aimable aussi à l'endroit des services. Certes, ce sont les élus qui portent les dossiers et qui les soumettent aux voix parce que nous sommes la représentation populaire mais n'oubliez jamais qu'il faut avoir de l'unité et que ce sont aussi les services qui présentent les dossiers. Véritablement, vos propos discriminants et négligeant la qualité du service public ne sont vraiment pas à l'honneur d'un élu de la République.

Je cède la parole à Mme PAOLANTONACCI pour la réponse.

M. CALMÉJANE.- Les dossiers sont avant tout portés par le Maire.

Mme PAOLANTONACCI.- Alors que nous élaborons le cahier des charges de ce marché, nous nous sommes aperçu que les durées étaient trop courtes pour avoir des réponses correctes au marché.

Concernant le RLPI, il est effectivement en cours d'élaboration. Vous le savez aussi bien puisque vous siégez à l'EPT monsieur CALMÉJANE.

S'agissant des APF et autres associations, ils font partie des acteurs concertés. Pour l'instant, c'est en cours.

M. MINETTO.- Les bancs, réclamés par de nombreux conseils de quartier, sont-ils inclus dans le mobilier urbain ?

M. le MAIRE.- C'est possible. Je veux dire par là que la réflexion va au-delà du simple mobilier urbain. Il ne s'agit pas de poser des bancs pour des bancs, il faut que ce soit au bon endroit et fait en bonne intelligence par rapport au reste (mobilier urbain, sécurité, circulation des gens, plan vélos). Cela impacte énormément d'aspects. Notre volonté est assez déterminée quant à en voir revenir.

Vous posez une question simple mais la réponse se révèle être complexe parce que, si c'est une vraie volonté, il ne faut pas pour autant faire n'importe quoi parce que l'implantation d'un banc peut tout de suite générer de l'inquiétude chez les riverains. En revanche, lorsque nombre de personnes âgées disent que, lorsqu'elles descendent le plateau d'Avron pour remonter, ce serait plus agréable d'avoir la possibilité de faire une pause, c'est vraiment pris en compte.

M. MINETTO.- J'entends ce que vous dites mais j'entends aussi que ce n'est pas dans ce que l'on nous demande de voter là. C'est une autre démarche sur laquelle nous devons certainement reparler dans d'autres conseils municipaux.

En février, nous n'avions pas participé au vote de cette délibération, nous ferons la même chose pour rester cohérents.

M. le MAIRE.- Je soumetts tout de même aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes ne participe pas au vote (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (23 voix)**

16. Précision de la délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le MAIRE.- Par Délibération n° 1 du 11 février 2021, le Conseil municipal de Villemomble a fixé les cas et conditions dans lesquels il a délégué au Maire les compétences mentionnées par le CGCT.

Il y a lieu d'apporter deux précisions sur les points suivants :

1)Article 2.22 Droit de priorité :

« Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 500 000 €. »

2)Article 2.25 Demande de subventions :

Il convient de fixer un plafond à la possibilité de demander des subventions à des organismes tiers ;

« *Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 500 000 € ».*

Les autres délégations accordées à Monsieur le Maire restent inchangées.

M. CALMÉJANE.- Au nom de notre groupe, nous aurions souhaité que les montants soient diminués plutôt de l'ordre de 250 000 € puisque de telles délibérations signifient que pratiquement jamais le Conseil municipal ne verra passer des éléments concernant le droit de priorité ou demande de subvention sur la durée du mandat.

Nous souhaitons que le montant soit de l'ordre de 250 000 € pour le droit de priorité et pour les demandes de subvention afin d'avoir des informations au Conseil municipal plutôt que de trouver des décisions quelques semaines après, quand nous avons les comptes-rendus des Conseils municipaux quatre mois après.

M. MINETTO.- Parce que, pour nous, le Conseil municipal reste un moment de d'échange, de délibération et de contrôle, l'ensemble de ce type de somme doit passer en Conseil municipal. Bien évidemment, nous voterons contre cette proposition puisque des décisions seront prises sans passer en Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Je le soumetts aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote contre (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (23 voix)**

17. Présentation du rapport annuel 2020 de la CCSPL (Commission Consultative des Services

18. Présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2020 Publics Locaux)

19. Présentation du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (DSUCS) 2020

M. le MAIRE.- Sur la suite et pour les nouveaux d'entre nous, chaque année des rapports sont présentés sur les services publics délégués et les dotations de nous percevons via des fonds de péréquation de la part des autres collectivités territoriales. Tour à tour, nous avons les services publics locaux que nous déléguons, les deux principaux opérateurs étant SOMAREP et Elior pour la restauration, puis deux autres sujets sur l'utilisation du FSRIF et sur la DSU, c'est le principe de la péréquation. Nous avons des dotations (FSRIF 995 000 €, DSU 507 000 €). Ces trois rapports vous ont été soumis, je propose d'en discuter les trois ensembles avant de prendre de leur présentation.

M. CALMÉJANE.- Sauf erreur de ma part, Elior est non plus une délégation de service public mais un marché.

Puis, il y a un petit souci dans la présentation du FSRIF et de la DSU, un décompte est présenté en annexe. Je pense qu'il y a suffisamment de dépenses au titre de la solidarité et du FSRIF pour éviter un double compte de la subvention du centre médico-social que nous retrouvons d'une part dans le FSRIF, d'autre part dans la DSU. C'est dommage, on présente un double usage d'une somme unique. Je pense que là aussi c'est une erreur. Je n'accablerai pas les services, les documents doivent normalement être lus par les élus.

M. le MAIRE.- En quoi cela change-t-il par rapport à précédemment lorsque vous présentiez ce type de rapport ? Je veux bien que vous nous appreniez à faire différemment, à faire attention, etc. je n'ai pas voulu nous faire perdre du temps en évoquant les seuils tout à l'heure pour les sollicitations de subvention à 500 000 € mais, auparavant, vous n'appliquiez pas le seuil de 250 000 €, vous étiez aux montants maximum.

Une nouvelle fois, monsieur le Professeur, à vouloir nous enseigner les choses d'une certaine façon, je serai définitivement en désaccord avec vous et le ton que vous employez.

M. MINETTO.- Concernant la CCSPL, nous n'avons pas de rapport. Nous avons la liste des membres de cette commission, ses missions et c'est tout. Voire des pièces jointes sont rayées. Nous ne comprenons pas. Pour avoir

participé à ce genre de commission, il y avait des débats sur le fonctionnement de ces délégations de service public, là il n'y a pas de rapport dans le document. Est-ce un oubli ? Auquel cas, transmettez-nous le document ou au moins le compte-rendu de ces commissions mais, là, il n'y a aucun rapport.

Concernant les deux autres rapports d'utilisation des fonds, je n'en prends qu'un pour gagner du temps, celui sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France en 2020. Je vois 90 000 € affectés au CMS Marcel Hanra. Je vois à votre regard que c'est 2020 mais est-ce à dire que la totalité des 90 000 € vient de la subvention de la région Île-de-France ou seulement une partie de cette somme ? Je ne comprends pas le document.

C'est vrai également sur le deuxième document.

M. CALMÉJANE.- Il est vrai qu'il est tout de même assez choquant de trouver dans un document qui vient de la ville de Villemomble où on retrouve « *M. Bruno BESCHIZZA, Maire et M. Stéphane FLEURY* ». Cela pose question quant au travail de relecture et de transmission des documents. De la même manière, en page 3, des pièces jointes sont rayées. Nous savons que nous vivons dans l'univers du copier/coller mais il reste possible d'effacer.

Quant à mes interrogations, vous me demandez ce que cela change par rapport à nos présentations, nous avons une ventilation essentiellement sur le FSRIF concernant plutôt des travaux d'investissement et, sur la DSU, des subventions au tissu associatif, sanitaire et social vis-à-vis de la solidarité urbaine. Nous n'utilisons pas des doubles comptes où on retrouve deux fois la même structure. D'ailleurs, je l'ai déjà dit aux services de la préfecture de Région, ce document devrait être présenté beaucoup plus clairement dans les assemblées pour vérifier que ces dotations de solidarité, entre le plan national DSU et de la région Île-de-France. Elles permettent aux communes contributrices, la plus importante pour le FSRIF étant la ville de Paris ainsi qu'un certain nombre de communes des Hauts-de-Seine et Tremblay-en-France dans notre département, d'avoir une lecture du bon usage des dotations reversées aux communes et ne pas se retrouver avec des doubles comptes tel que présenté aujourd'hui.

M. le MAIRE.- Concernant les pièces complémentaires rayées, vous voudrez bien nous en excuser, il y a une erreur. Nous vous enverrons les bons documents.

Après, selon l'article 1413-1 du CGCT, le rapport peut être succinct. N'oublions pas que nous allons au-delà de ce que l'on pourrait attendre comme justification quant à ces dotations.

Enfin, non, il n'y a pas de double compte. Nous sommes véritablement sur une dotation que nous percevons et la manière dont nous employons ces mannes pour subventionner, financer, investir et autre. C'est le sens du rapport : nous avons un montant global (995 000 € pour le FSRIF), ce qui nous a permis, notamment pour la vocation sociale et sanitaire du CMS, d'allouer une subvention de 90 000 € en 2020.

M. MINETTO.- Quand on regarde les deux documents de dotation, on retrouve deux fois 90 000 € au CMS. Il ne s'agit pas d'une volonté de ne pas montrer les choses mais la logique voudrait peut-être que l'on dise que la Ville a attribué 90 000 € au CMS, dont tant de dotations venant de la Région, etc. Ce serait logique, sinon c'est illisible.

M. le MAIRE.- Pardonnez-moi, cher collègue, je n'ai pas cette logique au motif que le fonds de solidarité et la dotation de solidarité urbaine font que la solidarité peut servir deux fois. Nous percevons des sommes, à partir de là, nous pouvons convenir que, dans les 90 000 €, la région nous a aidés au travers de ses villes riches mais aussi la dotation de l'État dans le cadre de la solidarité urbaine. À partir de là, on peut se retrouver aux 90 000 €.

M. MINETTO.- Il serait plus logique de dire « *nous avons eu une enveloppe de tant, cette enveloppe ayant été dispatchée en tant au CMS, tant au CCAS* », et ainsi de suite. Il y aurait une traçabilité des sommes.

M. le MAIRE.- Je suis d'accord, je le prends à mon compte. Avez-vous d'autres remarques ?

M. MINETTO.- Ce n'est pas vous que je mets en cause.

M. le MAIRE.- C'est pourquoi je ne le prends pas pour moi mais je le prends en compte pour que le rapport 2021 vous sied.

Nous prenons acte de ces trois rapports mes chers collègues ?

L'Assemblée prend acte du rapport 2020 de la CCSPL, du rapport 2020 sur l'utilisation du FSRIF et du rapport 2020 sur l'utilisation de la DSCUCS.

20. Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires de Villemomble pour l'année scolaire 2021/2022

M. PRINCE.- Il existe tout un système informatique avec des pourcentages, qui est très particulier et qui finit par fixer le coût moyen d'un élève.

Le coût d'un élève s'établit comme suit :

	Année scolaire 2020 / 2021	Année scolaire 2021 / 2022
Scolarisé en maternelles	1 174 €	1 207 €
Scolarisé en élémentaires	636 €	723 €

D'après mes souvenirs, c'est une augmentation.

M. le MAIRE.- En effet, entre l'année scolaire 2020/2021 et la rentrée 2021/2022, c'est une augmentation de 3 % alors que le coût de la vie a plutôt stagné, même s'il est en légère progression en fin de sortie de crise Covid-19. Vous relèverez que nous serons plus généreux, principalement voire uniquement à l'endroit des services de Marie.

M. MINETTO.- Première question, en élémentaire, nous baissions de 8 élèves, c'est donc stable mais nous avons +100 € sur le calcul de la part élève puisque, si je ne me trompe pas, le coût élève 2020/2021 était à 636 € (598 € en 2019/2020) et passe à 723 € (+14 %) en 2021/2022. Pourquoi ? La moulinette informatique 2020 intègre-t-elle des pondérations dans le sens où c'était une année particulière pour le coût de fonctionnement des écoles ? Est-ce la raison du +100 € ? Toutefois, l'augmentation était également importante les deux années précédentes.

Deuxième question, comme nous sommes à des facturations d'élèves qui viendraient d'autres communes, pouvez-vous nous dire à peu près le nombre d'élèves en maternelles et en élémentaire provenant d'autres communes, donc pour lesquels la Ville demandera un versement du coût/élève ?

Troisièmement, à quoi correspond le non-versement pour accord particulier ?

Enfin, j'ai une petite remarque à faire. Nous parlons de l'école et, en tant qu'élus, nous devons montrer une image irréprochable de ce point de vue. Je m'adresse à notre collègue, M. BIYOUKAR : attention aux posts que vous mettez, parce que la Ville a effectivement fait une dotation aux élèves ayant obtenu le Bac avec mention, c'est une bonne chose et c'est récurrent. Pour autant, le #vientrecuperertonoseille, je ne suis pas sûr que ce soit une très bonne idée. On peut faire un post en disant que la Ville donne de l'argent, que c'est bien mais attention à l'image que l'on donne.

M. BIYOUKAR.- C'est de l'humour.

M. MINETTO.- C'est de l'humour mais je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée.

M. le MAIRE.- Je crois que, de toute manière, nous sortons du sujet.

M. CALMÉJANE.- En complément des questions qui viennent d'être évoquées, nous constatons effectivement une augmentation de 14 % du coût/élève en élémentaire. Puisque le calcul un peu synthétique qui a été évoqué comprend une part de charges fixes et une part de charges variables, qu'est-ce qui entraîne cette augmentation importante ?

Pouvons-nous avoir une projection et mesurer l'impact sur notre budget 2021 ? Puisque nous aurons le semestre fin 2021, puis 2022 sur cette augmentation eu égard au nombre d'élèves Villemomblois scolarisés dans les écoles privées de la Commune.

Donc pourquoi ? Ce changement est-il sur du variable ou du fixe ? Incidence budgétaire ?

M. le MAIRE.- Il n'y a pas eu de changement de méthode. Nous nous sommes fondés sur le compte administratif, les dépenses assumées avec les dépenses à caractère général vis-à-vis des bâtis (écoles, chauffage, fluide, etc.), des Ressources Humaines, nous avons retranché les recettes réellement perçues (participation des familles).

Comment expliquer qu'en 2020 il y ait un montant plus conséquent ? Immédiatement, et vous m'en donnerez autorisation, nous nous renseignons plus avant et nous vous apporterons la réponse. Est-ce l'avènement de l'école

Anne Frank ? L'impact Covid-19 est-il tout de même venu grever plus nos charges ? Ou je ne sais quelle autre raison. Effectivement, laissez-moi la part de doute.

Dans ces conditions, mes chers collègues, pouvons-nous arrêter que le coût d'un élève s'établit comme suit pour 2021/2022 : scolarisé en maternelles 1 207 €, scolarisé en élémentaire 723 €.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

21. Attribution de la garantie de la ville de Villemomble à la société Immobilière 3F à hauteur de 100 %, pour le prêt n° 123893 d'un montant de 2 634 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 21 logements situés 24/26 boulevard d'Aulnay et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie d'emprunt y afférente

22. Attribution de la garantie d'emprunt à l'OPH de Villemomble GPGE (Grand Paris Grand Est) à hauteur de 100 % pour le prêt n° 122005 d'un montant de 702 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de la réhabilitation et la résidentialisation de la tour sise 10 rue Bénoni Eustache à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions de réservation en flux et de garantie d'emprunts y afférentes

23. Attribution de la garantie d'emprunt à l'OPH de Villemomble GPGE (Grand Paris Grand Est) à hauteur de 100 % pour le prêt n° 122051 d'un montant de 135 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de l'aménagement de 2 logements PMR sis dans la tour 10 rue Bénoni Eustache à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions de réservation en flux et de garantie d'emprunts y afférentes

M. le MAIRE.- Avec l'appui de notre collègue Guy ROLLAND, il vous est soumis trois dossiers similaires d'attribution de garantie d'emprunt pour des opérations immobilières.

Souhaitez-vous intervenir sur ces sujets ?

M. MINETTO.- J'interviens sur la Délibération n° 23. Il est question d'aménagement accessible aux personnes à mobilité réduite, actuellement, combien de logements dans le parc de l'OPH sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ? Pour combien de demandes en parallèle ? De fait, quel est le ratio logements accessibles/logements demandés ? Je comprendrais que vous n'ayez pas la réponse immédiatement mais je souhaite savoir si nous répondons ou pas à la demande.

Puis, parce que l'on parle des personnes à mobilité réduite, il serait bien que les conseillers municipaux disposent du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité soit dans le cadre d'une Commission Vie Locale par exemple, soit dans le cadre du Conseil municipal.

M. CALMÉJANE.- Pour l'ensemble des conseillers municipaux, il serait intéressant de connaître le total des garanties de la Ville après passage de ces dossiers. C'est un élément annexe qui est au budget mais, là, on s'engage sur des niveaux relativement importants pour le budget de la commune. Or, les textes prévoient un ratio maximum par rapport au budget de fonctionnement de notre collectivité.

Je suis donc intéressé d'avoir le montant total des garanties accordées par la Ville à l'issue de ces trois délibérations, donc de voir si on est encore dans les ratios prévus par les textes.

M. le MAIRE.- Autant je concède aisément que nous sommes dans l'impossibilité de répondre à la question de M. Jean-Marc MINETTO, à qui je répondrai le plus vite possible quant au nombre de logements PMR. Est-ce sur l'ensemble des bailleurs ?

M. MINETTO.- Sur l'ensemble de la Ville.

M. le MAIRE.- En revanche, sans trop m'engager, il est sûr que nous avons plus de demandes de d'offres, malheureusement.

Autant, monsieur CALMÉJANE, vous êtes totalement très prévisible et je cède la parole à M. ROLLAND sur le montant global des garanties.

M. ROLLAND.- Pour vous répondre précisément, le montant des engagements de la Commune en garantie d'emprunt au global était de 59 513 000 € au 1^{er} janvier 2021. Au 1^{er} janvier 2022, après avoir accordé ces subventions, il montera à un peu plus de 60 millions. C'est donc stable au global.

Les taux contractés tournent aux alentours d'un point en moyenne. Les autres sont du même ordre, le taux OPH doit être à 1,47, l'autre est à moins de 1 %.

M. le MAIRE.- Dans ces conditions, je soumetts aux voix les trois délibérations simultanément avec votre accord.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

24. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 1^{er} janvier 2021

M. le MAIRE.- L'évolution de carrière des agents et la réorganisation de certains services nécessitent la création de postes qui modifiera le tableau des effectifs.

Vous commencez à être chevronnés puisque vous retrouvez ce tableau à chaque séance.

M. MINETTO.- Apparaît dans le tableau la création d'un poste d'infirmière. Y a-t-il une volonté de remettre en place les infirmières scolaires, postes supprimés à l'époque où vous étiez tous ensemble ?

M. le MAIRE.- Je me permets un aparté puisque vous ne cessez de dire que nous faisons partie de la majorité antérieure : vous constaterez que, désormais, elle est minoritaire dans le groupe RVE. Seuls dix élus sont issus de précédents mandats, vous avez donc un véritable renouvellement. Je pense que, au fur et à mesure du temps, il faudra peut-être oublier non pas le passé, je vous fais confiance, votre formation politique ne fonctionne qu'à cela, au passésisme...

M. MINETTO.- La vôtre aussi.

M. le MAIRE.- Je n'en ai plus, monsieur, je suis libre comme l'air.

M. MINETTO.- Vous ne faites pas partie du groupe LR au Département ?

M. le MAIRE.- Je peux même vous dire que c'est moi-même qui ai demandé que soit écrit « Divers Droite » parce que je le serai toujours.

M. CALMÉJANE. En dehors de ces divergences...

M. le MAIRE.- Allez au fait, ne vous embêtez pas.

M. CALMÉJANE.- C'est toujours bien d'avoir ce genre de débat. Comme vous procédez par élimination, votre approche des Ressources Humaines est intéressante.

Par ailleurs, j'ai des questions : pourquoi ces modifications concernant le technicien principal 2^{ème} classe et l'adjoint du patrimoine ? Y a-t-il eu des départs ou des classements en fonction des recrutements ?

M. le MAIRE.- Première réponse concernant l'infirmière, cela évolue au pôle Petite Enfance.

Mme FITAMANT.- Aux Lucioles, nous aurons probablement (l'entretien aura lieu la semaine prochaine) une éducatrice de jeunes enfants qui a fait un diplôme CAFERUIS. S'agissant d'une crèche de 60 enfants, nous avons obligation d'avoir une infirmière. Après, une éducatrice passera sur Saint-Charles, il restera deux éducatrices et infirmière puisque c'est obligatoire dans le cadre d'une direction avec une EJE CAFERIUS.

M. le MAIRE.- Concernant le technicien, c'est pour la Direction des Services de l'informatique. Un ingénieur est promouvable mais, comme il arrive en mutation en tant que technicien principal, nous créons le poste d'ingénieur pour qu'il puisse nous rejoindre. Là aussi, la Collectivité va bien dans son organigramme, un nouveau responsable de la DSI arrive le 2 ou le 6 août prochain. À partir de là, nous lui avons préparé le terrain pour son statut.

M. CALMÉJANE.- Je ne comprends pas puisque dans le motif nous lisons « 1 poste de Directeur-trice du patrimoine bâti pour les besoins du recrutement », il n'est pas question de l'informatique.

M. le MAIRE.- Je vous présente mes excuses, je parlais pour la DSI.

Nous nous renseignons plus avant puis nous reviendrons peut-être vers vous en cours de séance. Peut-être M. MALLET a-t-il la réponse ?

M. MALLET.- Oui, c'est un peu le même principe, c'est-à-dire un profil qui va passer le concours. Pour l'instant, nous l'intégrons en tant que technicien. Le poste d'ingénieur sera transformé ultérieurement.

M. le MAIRE.- Le DSI est promouvable ingénieur mais il arrive en mutation en tant que technicien principal ; l'agent du poste responsable Bâtiment (qui nous a quittés pour une collectivité voisine) était ingénieur et la personne qui arrive est sur un poste de technicien principal.

Nous suivons tout simplement le tableau des effectifs au vu des mouvements que nous constatons et que nous entérinons ici.

Si vous n'avez pas d'autres questions sur ces sujets, je vous propose d'approuver ces créations de poste.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote contre (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (23 voix)**

25. Indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS)

M. le MAIRE.- Les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) sont versées aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

Les IHTS peuvent être octroyées aux agents territoriaux qui appartiennent à des grades ou cadres d'emplois des catégories suivantes :

- Titulaires et stagiaires de catégorie C et B ;
- Titulaires et stagiaires de catégorie A de la filière médico-sociale : Puéricultrices, Infirmiers en soins généraux ;
- Les agents contractuels de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que les fonctionnaires.

Les heures supplémentaires sont définies comme étant les heures effectivement réalisées et entraînent le versement d'indemnités.

Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement des IHTS.

La compensation ou l'indemnisation se fait dans la limite mensuelle de 25 heures supplémentaires sauf dérogation pour une période limitée lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. Pour les temps partiels, c'est la même logique (exemple pour un agent à 80 % = 25 h x 80 % = 20 h maximum).

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel, le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant 1820 la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués (soit heure pour heure). Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, c'est-à-dire une majoration de 100 % pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et jours fériés.

Il nous appartient de délibérer pour fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération, ce que vous avez en annexe de la Délibération.

M. MINETTO.- Cela s'adresse-t-il également aux vacataires ou non ? La Ville en emploie un certain nombre.

M. le MAIRE.- Sur le principe, oui mais je le fais vérifier. Nous sollicitons éventuellement nos vacataires en heures supplémentaires.

En attendant la réponse que je vous délivrerai peut-être juste après, je vous propose d'approuver ce principe.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

26. Fixation de l'indemnité pour frais de représentation allouée au Maire de Villemomble

M. le MAIRE.- L'article L.2123-19 du CGCT prévoit que le Conseil municipal peut voter sur les ressources ordinaires des indemnités au Maire pour frais de représentation.

Cette indemnité a pour objet de couvrir les dépenses supportées par le maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions : réceptions ou manifestations de toute nature qu'il organise ou auxquelles il participe, dans l'intérêt de la commune. Il s'agit donc d'une allocation pour dépenses accessoires dont le montant peut être accordé sous la forme d'une indemnité unique, fixe. Le Maire se fera rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire le montant des années précédentes, soit 2 816 € annuels.

M. MINETTO.- Est-ce bien raisonnable une indemnité supplémentaire ? Vous comprendrez que nous nous abstiendrons.

M. CALMÉJANE.- Pareil.

M. le MAIRE.- Nous avançons à bon train, c'est parfait.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (23 voix)**

27. Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la prolongation d'une année scolaire du PEDT (Projet Éducatif Territorial) 2018-2021 labellisé Plan mercredi et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant

M. ZARLOWSKI.- La note est suffisamment explicite, l'idée est qu'un plan est déterminé, généralement pluriannuel. Nous proposons de le prolonger, notamment lié au contexte sanitaire que nous avons subi. Naturellement, il en sera fait bilan avant de préparer le prochain projet, qui sera complètement cohérent avec notre programme.

M. CALMÉJANE.- Contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, pour avoir suivi ces PEDT dès le départ (nous avions d'ailleurs été salués par les services de l'Etat et notre PEDT, avec la modification des rythmes scolaires et tout ce qui a suivi, avait été quasiment copié comme modèle au niveau du Département), je remercie l'ensemble des services qui travaille tout au long de l'année, notamment avant et pendant cette crise. Il n'a pas été simple de gérer les problématiques scolaires, et ce n'est pas terminé puisque nous ne savons pas comment se déroulera la future rentrée scolaire.

Nous voterons pour, en remerciant le travail effectué depuis des années par les agents qui s'occupent du domaine scolaire à Villemomble.

M. le MAIRE.- Et j'amplifie vos remerciements.

M. MINETTO.- Auxquels nous nous associons. Effectivement, nous avons parlé du PEDT de Villemomble dans chaque CDEN.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Il fait plaisir que nous ayons une voix unanime et elle est méritée parce qu'il y a effectivement eu une implication hors norme des agents villemomblois.

Malheureusement, j'ai à revenir sur mon propos de tout à l'heure : les vacataires ne bénéficient pas d'heures supplémentaires. Je tenais à le rectifier tout de suite pour qu'il n'y ait pas de mésinterprétation.

Je mets ce PEDT aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

28. Approbation de la convention d'accompagnement pour un achat groupé d'énergies pour les Villemomblois et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention

M. BOULON.- La société WIKIPOWER est une société privée et indépendante, créée en 2011, qui s'est donné pour mission de rendre l'énergie moins chère aux citoyens et aux entreprises en les associant à des projets collaboratifs et en les sensibilisant à l'énergie.

Pour remplir cette mission, la société WIKIPOWER propose de nombreux services qui ont la particularité d'être gratuits et sans engagement pour ses membres.

Le principe de ce service consiste à organiser un achat groupé d'énergies afin de réunir un grand nombre de ménages, villemomblois et autres, pour négocier en groupe des réductions sur les prix pratiqués par les fournisseurs. Une fois l'offre négociée, elle est transmise à tous les participants avec le calcul de leurs économies potentielles personnalisées.

Autrement dit, un achat groupé d'énergies consiste à réunir un grand nombre de consommateurs (particuliers et/ou professionnels) afin d'aller négocier des réductions sur les prix de services/produits du domaine de l'énergie habituellement proposés par les fournisseurs.

La société WIKIPOWER a déjà eu l'occasion d'organiser des achats groupés, en collaboration avec différentes villes (Avignon, Bruxelles, Charleroi, Drancy, Dijon, Aulnay-sous-Bois, etc.).

À la suite d'un appel à candidatures, cette société a proposé une collaboration avec la commune de Villemomble afin d'organiser un groupement d'achat gaz et électricité sur son territoire.

Les avantages sont les suivants :

- La gratuité pour les administrés comme pour la commune de Villemomble (la société se rémunère auprès du fournisseur d'énergie qui récupère les contrats) et sans engagement.
- Cela permet aux administrés de faire plus de 10 % d'économie d'énergie et donc financière.

Ainsi, il est possible d'apporter une des réponses vis-à-vis de la précarité énergétique.

- Proposer aux administrés un service d'adhésion à des projets collaboratifs et de sensibiliser les consommateurs à la thématique énergétique.
- Enfin, WIKIPOWER privilégierait l'offre de services spécifiques ou encore l'offre d'énergie verte tout en ayant un coût plus faible, ce qui permettrait de réduire l'empreinte carbone sur notre territoire.

Ce contrat prend effet à compter de sa signature par la dernière partie et prendra fin le 31 décembre 2024, sans tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention d'accompagnement que vous avez tous lue pour un achat groupé d'énergies (électricité, gaz) pour les administrés de la commune de Villemomble, à intervenir avec la société WIKIPOWER ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Y a-t-il des questions ?

M. MINETTO.- Nous sommes interpellés : une société va faire des appels d'offres ou des recherches de marché mais « *La gratuité pour les administrés comme pour la commune de Villemomble (la société se rémunère auprès du fournisseur d'énergie qui récupère les contrats)* ». Autrement dit, l'entreprise que ce prestataire choisira sera l'entreprise qui rémunérera le prestataire.

Autre question, la ville adhère à un syndicat d'énergie, pourquoi n'est-ce pas ce syndicat qui propose ce type de service ? Pourquoi avons-nous besoin de passer par une entreprise extérieure qui, je le rappelle, se rémunère sur la personne qu'elle va choisir ? Cela interpelle réellement.

Puis, si j'ai bien compris, nous avons également une chargée de mission écologie. Cela n'aurait-il pas pu être son rôle ?

M. CALMÉJANE.- En complément des questions qui viennent d'être évoquées, d'une part, la présentation mentionne un appel à candidatures. D'autres entreprises ont-elles répondu à cet appel à projets passé par la commune de Villemomble ?

D'autre part, je n'ai pas lu toute la convention, peut-être était-ce indiqué dedans, aurons-nous chaque année un compte-rendu du nombre d'abonnés, bien sûr anonymisé, et de l'impact éventuel sur leurs abonnements ?

M. BOULON.- Premièrement, nous n'avons pas reçu d'autres réponses à l'appel à candidatures. C'était jusqu'au 29 juin 12 heures pour recueillir les éventuels concurrents. Personne ne s'est manifesté. Tout cela a été fait dans un cadre légal.

Deuxièmement, monsieur MINETTO, déjà il n'y a pas de chargé de mission actuellement.

Troisièmement, je ne comprends pas votre étonnement. Déjà, ce type de démarche se fait dans de nombreuses communes, également par *Que choisir* qui propose des achats groupés aux personnes qui veulent bien s'associer.

En ce qui concerne la rémunération, pour une fois que l'on fait quelque chose pour les Villemomblois au niveau de l'énergie, je pense que, si cela leur fait des économies sur le gaz et l'électricité, je ne vois pas trop en quoi cela se pose problème. Il faut se tenir que WIKIPOWER se rémunère d'une manière ou d'une autre, ils ne vont pas travailler gratuitement.

Cela ne coûte rien à la commune ; cela rapporte aux Villemomblois ; que WIKIPOWER se prenne une petite commission parce qu'elle fait tout le travail gratuitement, je ne comprends pas votre étonnement.

J'insiste une minute de plus pour vous dire tout ce qui sera fait par WIKIPOWER : un communiqué de presse ; envoi d'un courrier aux habitants à ses frais ; des flyers à ses frais ; affichages sur les sites administratifs, dans les salles de sport, etc. à ses frais ; un site Internet dédié à l'achat groupé à ses frais ; tout ce qui sera fait sur réseaux sociaux ; référencement sur Google Adwords à ses frais ; communications spécifiques à l'intention des participants par mail, SMS, etc. ; réponses aux questions des habitants par téléphone, par mail, par courrier à ses frais.

Tout ceci étant pris en charge par WIKIPOWER, je trouve normal que cette société ait une petite rémunération par rapport à cela.

Mme PAOLANTONACCI.- J'ajoute que les conditions de rémunération font partie des conditions du cahier des charges tout simplement, donc tous les soumissionnaires sont au courant. Il peut y avoir une rémunération forfaitaire prévue dans le cahier des charges.

M. MINETTO.- Évidemment que nous sommes d'accord pour qu'il y ait un achat collectif négocié de tout ce qui est énergie. Nous avons également voté l'achat collectif lorsque les municipalités ont décidé la même chose. Je suis interpellé par le fait que celui qui choisit est rémunéré par celui qu'il choisit. Dans le cadre de contrats de droit privé, et j'en fais quelques-uns, cela m'interpelle beaucoup. J'aurais préféré, et on n'a pas répondu à ma question, que notre syndicat d'énergie, auquel nous adhérons et que nous payons, mène le même type de démarche.

Et non, monsieur le Maire, je ne souhaite pas avoir une AMAP. Tout travail mérite d'être rémunéré.

M. le MAIRE.- Je reconnais le libéral en vous. Vous autorisez les entreprises à développer du PIB.

M. MINETTO.- Cela nous étonne, d'autant que nous adhérons à un syndicat.

M. le MAIRE.- Le fondement notamment du SIPPAREC (qui existe depuis plus de cent ans), mais d'autres syndicaux intercommunaux ont également pris la compétence énergie, travaille pour les collectivités et non pas les particuliers.

Beaucoup de réponses ont été données, les éclairages sont-ils suffisants ? Je le soumetts aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat :

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote pour (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (4 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble ensemble vote pour (25 voix)**

29. Approbation d'un nouveau règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des Établissements municipaux d'Accueil de la Petite Enfance (EAJE)

Mme FITAMANT.- Dans l'objectif d'harmoniser les pratiques et les supports, il est proposé d'appliquer un règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des Établissements d'Accueil de la Petite Enfance, les familles villemombloises bénéficiant ainsi d'un service identique quel que soit l'établissement d'accueil.

Je ne vous lis que le plus important, ce qui change :

La liste des pièces à fournir est révisée afin d'harmoniser les procédures avec le Service de l'Enfance. À l'avenir, nous essaierons de nous occuper des petits, de l'entrée à la crèche jusqu'au CM2. Les pièces demandées au départ suivront l'enfant dans les différents services, cela évitera les redondances et de redemander les pièces.

Il est procédé à une harmonisation des fermetures pour les établissements proposant de l'accueil collectif avec la fermeture des EAJE :

- au mois d'août,
- à l'occasion des 2 journées pédagogiques,
- et une semaine à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cela permet aux professionnels d'avoir réellement quatre semaines de vacances consécutives. C'est important pour les professionnels de la Petite Enfance, ce sont des métiers assez difficiles. En plus, nous constatons qu'il y a très peu d'enfants dans les structures au mois d'août.

L'accueil familial ne présentant pas de fermeture et afin d'informer les familles au plus vite pour l'organisation des congés d'été (attribution des accueils relais), les familles devront transmettre leurs dates de congés d'été avant le 1^{er} mars.

Cette année, une famille était en difficulté suite à ce changement, cela nous a permis de proposer un accueil à l'enfant.

D'une façon générale, il ne sera délivré aucune prise de médicaments aux enfants fréquentant les crèches parce que c'est un acte délégué. Comme la puéricultrice ou l'infirmière ne sont pas présentes sur toute l'amplitude horaire de la structure et comme ce sont les auxiliaires ou les CAP Petite Enfance qui étaient amenés à donner les médicaments, pour éviter les sources d'erreur, nous avons préféré arrêter la prise de médicaments. Cependant afin de permettre l'accueil des enfants atteints de pathologies chroniques ou de handicap, la mise en place de PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) reste possible et permet ainsi d'administrer des traitements de fond favorisant ainsi l'accueil pour tous, ainsi que les protocoles d'urgence ou les traumatismes. Par exemple, administrer un collyre six fois par jour quand une auxiliaire s'occupe de cinq enfants, c'est vraiment source d'erreurs.

Par ailleurs, la révision du règlement de fonctionnement est l'occasion d'intégrer les demandes de la Caisse d'Allocations Familiales conditionnant les financements dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et l'attribution de la PSU (Prestation de Service Unique).

Ce sont grosso modo les changements apportés grâce au renouvellement ce règlement intérieur.

M. le MAIRE.- Merci infiniment pour cette présentation « grosso modo » mais qui rentre dans le détail et qui est tout à fait explicite.

M. MINETTO.- Rénover le règlement, c'est bien. Toutefois, des éléments nous interpellent.

La fermeture en août ne va pas dans le sens des méthodes de travail que l'on trouve à l'extérieur. Nous sommes quelques-uns ici à avoir des enfants qui ont fréquenté la crèche de Villemomble. Heureusement qu'elle était ouverte en août, sinon nous ne savons pas ce que nous aurions fait des enfants. Tout le monde n'a pas des grands-parents qui habitent à côté.

Par ailleurs, j'ai bien entendu ce que disait notre collègue, Mme FITAMANT, il est vrai que, dans l'accueil individuel chez la nounou, cela peut être fait. Ce n'est qu'une question d'organisation. Pour autant, nous sommes là dans le cadre d'un service public et il nous paraît important qu'il n'y ait pas de rupture. Il ne s'agit pas d'annoncer 15 jours qu'il faut garder un enfant en août mais, pour peu que les choses soient organisées en début d'année, il nous semblait être une évidence que cela puisse être ouvert en août et en décembre. Tout le monde ne part pas aux sports d'hiver. Dans le cadre du Covid-19, nous avons tous constaté que beaucoup de gens continuent à travailler quand les autres s'arrêtent.

Autre élément, mais je crois que cela figurait dans l'ancien règlement, il y a toujours les trois jours de carence pour maladie. Or, par définition, un bébé, cela tombe malade, d'autant plus lorsque l'on est en collectivité. On est vacciné pour après, d'ailleurs à l'école on n'est plus malade quand on est d'abord passé par la crèche. Il n'empêche que les trois jours de carence nous interpellent.

Par ailleurs, l'article 1-2 évoque l'accueil d'urgence « *sous l'accord de l'Élu à l'Enfance* ». J'ai toute confiance en notre collègue, la question ne se pose pas.

M. le MAIRE.- Mais pas en nous !

M. MINETTO.- Ce n'est pas vous qui êtes noté là-dessus, il est marqué « *l'élus à l'Enfance* », donc je m'adresse à la personne désignée dans le règlement. Pour autant, cela ne me semble pas suffisant. Nous aimerions par exemple que les assistantes sociales participent puisqu'elles ont peut-être des choses à transmettre.

Un dernier point concernant les enfants en situation de handicap, on explique qu'ils sont accueillis dans la mesure du possible mais il faudra aller plus loin. Nous aimerions qu'une place ou deux soient toujours réservées pour un enfant en situation de handicap. En effet, quand un enfant en situation de handicap arrive dans la famille, là on parle de bébé, c'est une révolution. Or, la révolution a besoin d'une réponse rapide. Que ce soit en structure collective ou en structure privée, nous parlons là du pôle complet de la Petite Enfance mais nous souhaitons qu'il y ait quelque part une place permettant de répondre à l'urgence et à la difficulté de la famille qui doit faire face à l'arrivée d'un enfant en situation de handicap.

M. CALMÉJANE.- Sur le règlement lui-même, ce ne sont que des évolutions réglementaires, notamment le partenariat avec la CAF. J'ai bien noté que cela ne rentre en œuvre que l'année prochaine, donc à partir de septembre 2021. Les périodes de congés viendront plus tard.

Je voudrais connaître la situation du service Petite Enfance puisque nous avons été informés du départ de la directrice du Pôle. Puis, où en sont les recrutements pour le fonctionnement des crèches Saint-Charles et Lucioles par rapport à la capacité maximale autorisée pour répondre aux demandes des Villemomblois d'accueil des jeunes enfants ?

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de départ de la directrice du Pôle. Vous avez eu l'information ? De qui parlons-nous ?

M. CALMÉJANE.- Je ne cite pas de nom ici.

Mme FITAMANT.- Monsieur MINETTO, concernant la fermeture en août, nous avons fait un sondage pour connaître le nombre de parents susceptibles de laisser leur enfant en accueil au mois d'août. Il n'y en avait même pas cinq. Donc, la majorité des familles villemombloises part en vacances en août. L'année dernière, c'était une période un peu exceptionnelle mais nous avions ouvert pour 6 ou 7 enfants la première semaine et 12 enfants la troisième semaine. Or, au regard de la superficie du pôle (1 900 m²), il fallait sept personnes pour encadrer les enfants. Ce n'était pas judicieux de faire fonctionner une énorme structure pour très peu d'enfants. Tout au long de l'année, au regard de tous les problèmes de personnel que nous avons rencontrés, nous avons même du mal à donner des congés au personnel. Il me semble qu'il était plus judicieux de fermer en août de façon que le personnel puisse prendre des congés, les familles ont trouvé des solutions.

Seule une famille était en difficulté, il y avait une garde alternée, donc les vacances étaient prévues de longue date. Nous lui avons trouvé une assistante maternelle de la crèche familiale pour garder l'enfant en mois d'août.

En décembre, c'est pareil, beaucoup de familles fêtent Noël en famille. Ce n'est pas la semaine du Jour de l'An, c'est celle qui englobe Noël. C'est une fête où les grands-parents et la famille élargie se retrouvent. Il n'y avait presque pas d'enfant, excepté le 24 décembre parce que les parents préparaient le réveillon ou allaient faire des courses de dernière minute. Pour avoir travaillé en crèche, j'ai déjà vu cela.

Vraiment, nous avons choisi de fermer à ces deux périodes de l'année non pas pour embêter les familles mais vraiment parce qu'il y avait très peu de familles et c'était aussi une volonté du personnel qui avait repéré cela les années précédentes.

Concernant les trois jours de carence, effectivement, les enfants sont souvent malades mais, quand il y a des petites maladies, généralement ils viennent sauf hospitalisation. Cela se fait aussi dans les villes avoisinantes, les trois jours de carence sont actés, on les a toujours vus dans les structures.

M. MINETTO.- Ce n'est pas une raison pour le faire aussi.

Mme FITAMANT.- Ce n'est pas une volonté de la ville.

S'agissant de l'accueil d'urgence, depuis mon arrivée, je n'ai pas eu à accueillir en urgence, peut-être une fois dans une crèche pendant la période Covid-19. Nous avons pris les enfants des professions prioritaires, nous avons un peu plus de places, donc nous avons pris les enfants des parents qui travaillaient à la RATP et à la SNCF pour rendre service à un maximum de Villemomblois.

En revanche, il est sûr que, en cas d'hospitalisation soudaine d'un parent ou d'un drame familial, nous mettrons tout en œuvre pour accueillir l'enfant de la famille.

Concernant le handicap comme l'insertion, c'est aussi une volonté de la CAF qui nous a demandé, et cela tombe sous le sens, lorsque l'on fait la CAMA, de réserver des places pour des enfants handicapés et/ou des familles en insertion. Bien sûr, je m'y emploierai toujours dans nos structures. Si l'opportunité se présente, nous veillerons à ce type de famille.

Pour M. CALMÉJANE, effectivement, il y a des départs au pôle de la directrice des Lucioles et de la directrice de Saint-Charles. Actuellement, nous sommes en recrutement, et c'est bien engagé pour avoir une éducatrice CAFERUIS, qui pourrait intégrer les Lucioles. C'est pourquoi la loi nous impose une infirmière dans la structure.

Concernant Saint-Charles, nous sommes en recrutement pour une infirmière puéricultrice. C'est en cours.

Je pense avoir répondu aux questions.

M. le MAIRE.- En remerciant également les services et par la voix de Patricia FITAMANT l'engagement que nous avons envers la Petite Enfance, il convient que nous approuvions cette délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

30. Reconduction des consultations de psychologie au sein des établissements d'accueil de la petite enfance

M. le MAIRE.- Permettez-moi d'employer cette expression mais c'est un marronnier. Chaque année, nous revoyons la possibilité de reconduire ces consultations. Elles sont décomposées de la façon suivante :

- 14 heures par mois à la crèche collective « Saint-Charles »,
- 15 heures par mois à la crèche collective « Les Lucioles »,
- 12 heures par mois au multi-accueil « Cadet Rousselle », et son annexe « Les Diablotins »,
- 2 heures par mois au Jardin d'enfants,
- 2 heures par mois à la crèche collective « Pom'Cannelle ».

Avez-vous des questions ou des observations ?

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

31. Approbation de la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention

M. FITAMANT.- Le Préfet du département de Seine-Saint-Denis, la Procureure de la République de Bobigny et les représentants des bailleurs sociaux de Seine-Saint-Denis ont signé le mardi 7 juillet 2020 la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis.

Il s'agit de créer un groupe de travail sur le périmètre de l'habitat social, qui inclut des partenaires institutionnels, des bailleurs, des partenaires, la Préfecture, les élus. L'objectif est de permettre un partenariat, un échange des bonnes pratiques, de travailler sur des projets thématiques liés à la prévention de la délinquance, la lutte contre les incivilités, la sécurité et de définir des stratégies d'action communes.

Ce groupe d'inscrit dans les instances du CLSPDR (Comité Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, dénommé couramment sous le terme groupe « bailleurs »).

Il est demandé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver la convention à intervenir entre la Préfecture de Bobigny, le Tribunal Judiciaire de Seine-Saint-Denis, la délégation AORIF – Union Sociale pour l'Habitat d'Ile-de-France - de Seine-Saint-Denis, les bailleurs sociaux ou coordination de bailleurs sociaux de la Seine-Saint-Denis et les maires de la Seine-Saint-Denis, relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine-Saint-Denis, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction,

✓et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, applicable dès signature.

Avez-vous des questions ?

M. CALMÉJANE.- Dans les différents points de la convention, il est par exemple fait état du déploiement de la vidéo surveillance et de la possibilité de faire appel à l'expertise des services de l'Etat. Avez-vous des éléments à nous donner sur le déploiement de la vidéo sur un certain nombre de bailleurs, notamment de l'OPH ?

Puis, il est noté que la Collectivité doit nommer un référent concernant ce dossier, qui sera ce référent ?

Enfin et plus globalement, un jour aurons-nous une réunion du Comité Local de prévention de la délinquance dans notre commune, un an après votre installation ?

M. le MAIRE.- Avant de céder la parole à M. FITAMANT, chaque fois aborder le sujet de la vidéosurveillance me fait inmanquablement penser au souvenir cruel de ce que nous avons retrouvé il y a un peu moins d'un an, à l'état de la vidéosurveillance de la Commune. Il faut se le répéter parce que j'ai l'impression que ce n'est pas suffisamment bien rentré dans les esprits. Un tiers voire la moitié des caméras était HS, c'est-à-dire ne renvoyait plus aucun signal. Les caméras restantes ont une telle obsolescence qu'elles ne lisent plus rien. Aujourd'hui, nous avons un centre de surveillance urbain qui est hors d'âge, c'est-à-dire qu'autant il y a un peu moins de 20 ans, quand cela a été mis en œuvre, nous étions dans l'air du temps, autant, comme l'ensemble des équipements et bâtiments de cette commune, faute d'entretien, aujourd'hui nous nous retrouvons avec un système totalement inopérant.

Néanmoins, pour répondre à votre question, parce qu'en effet nous serons contraints, et M. ROLLAND en a été d'accord et a été tout à fait réceptif aux travaux d'étude que nous avons menés, il y aura un investissement colossal pour remettre à jour notre système de vidéosurveillance. Et nous faisons de même au niveau de l'OPH. Nous agissons de concert que ce soit dans les diagnostics, dans les consultations ou dans la réalisation concomitante.

Nous pourrons enfin avoir un système de vidéosurveillance au titre de la Ville pour un montant pluriannuel estimé à 3,2 M€ afin de remettre les choses en œuvre. Aujourd'hui, des panneaux indiquent un peu partout qu'il y a de la vidéosurveillance mais elle n'est pas exploitable.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, c'est un outil majeur, il ne faut pas que ce soit le seul, il s'accompagne de toutes les autres mesures : Police municipale, médiation, assistants sociaux, tout ce qui a été développé par notre collègue Alain FITAMANT.

Sur la vidéosurveillance, sachez bien que l'OPH, que je préside également ainsi que ce Conseil, a une volonté déterminée, précisément parce que nous arrivons à travailler de concert, et nous capterons de l'efficacité.

M. MINETTO.- Qu'avez-vous fait pendant 20 ans à ne pas voir tout cela ? Cela nous interpelle un peu, quand bien même vous ne seriez plus que dix de l'ancienne équipe, c'est assez drôle cette manière de ne pas avoir été là pendant 20 ans.

J'ai plusieurs remarques, monsieur le Maire, par rapport à ce document.

Je prends l'exemple de ce qu'il se passe dans l'un des quartiers, nous avons été les premiers à fortement évoquer les problèmes de drogue. Bien évidemment loin de nous de penser qu'il n'y a pas nécessité d'échanger des informations entre les bailleurs, la police, la procureure puisque, dans toutes les démarches, elle est là mais des éléments nous interpellent. En ce moment, nous avons l'impression que les habitants des quartiers sont traités un peu différemment. On montre du doigt par cette convention le fait que, finalement, il pourrait n'y avoir des problèmes que dans les logements sociaux.

Quelle assurance peut-on nous donner qu'il n'y ait pas de dérive dans les échanges d'information, même s'il est bien indiqué dans le document que cela se fait sous le contrôle de la procureure ? Prenons l'exemple de l'article 4, on indique qu'il y aura « *une cartographie des adresses de l'ensemble du patrimoine des bailleurs, ville par ville, immeuble par immeuble avec un tableau unique indiquant les problématiques* », etc. cela donne l'impression de renvoyer aux bailleurs sociaux, et à leurs agents qui sont en frontal avec les difficultés, un travail qui devrait avant tout être fait par la Police nationale.

Encore une fois, nous ne sommes pas contre ces échanges d'information mais quelle garantie peut-on avoir qu'il n'y aura pas de dérive, que l'on ne va pas rentrer dans un fichage de type « *tel immeuble, tel escalier, tel appartement, on l'a vu fumer un joint* » ou autre. Cette possible dérive nous interpelle.

Il existe un lieu où nous pourrions avoir un retour sur la garantie que tout se passe normalement, c'est le CLSPD. Nous n'y sommes pas invités mais, monsieur le Maire, vous en avez la possibilité. En tout cas, vous pourriez dresser un bilan annuel de cette convention en Commission, de manière anonymisée évidemment.

Notre inquiétude est réellement que l'on cible les quartiers, les habitants des bailleurs sociaux sans garantie qu'il n'y aura pas de dérive de fichier utilisé un peu n'importe comment, de règlement de compte « *celui-ci a balancé des choses dans l'escalier, je vais l'indiquer dans le fichier comme étant une personne qui met le bazar* ».

Quelle garantie avons-nous sur cet aspect ? Et vous pourriez, pour être totalement transparent, nous inviter au CLSPD.

M. CALMÉJANE.- J'ai posé une question à savoir qui sera le référent ? Je n'ai pas encore eu la réponse.

Puis, j'en reviens à vos propos concernant la vidéo. Que vous émettiez des critiques sur un matériel, tout le monde l'entend et toutes les collectivités ont constaté ce vieillissement. Les technologies ont énormément évolué ces dix dernières années, nous devons être à l'iPhone 12, ce qui signifie que cela fait moins de 12 ans que nous sommes passés sur un certain nombre d'outils numériques ; je l'entends bien.

En revanche, par rapport à la délinquance et à sa prévention, sachant que des personnes nous écoutent en direct, je condamne le fait d'affirmer haut et fort que plus rien ne fonctionne dans la vidéo. Quel message envoyez-vous aux délinquants ? Vous ne vous rendez même pas compte de vos propos « *allez-y, Villemomble est une ville ouverte* ». J'aurais opté pour un propos beaucoup plus modéré en parlant par exemple de la nécessité des réparations et de l'entretien.

Vous ne rendez vous pas compte des messages. Je ne reviens pas sur les opérations *Tranquillité Vacances* qui ont été *a minima*. Quel message envoyez-vous aux structures qui n'attendent que cela sur notre commune ? Entre les propos que l'on peut dire en public et les constats que l'on peut faire, il existe une limite pour éviter les conséquences. Mais vous êtes comme cela, sans filtre comme le diraient certains et il faudra en assumer les conséquences vis-à-vis des statistiques.

M. le MAIRE.- Comment vous dire cela ? Malheureusement, lorsque l'un nos concitoyens arrive au commissariat de Police de Villemomble - Le Raincy, qu'il attend un certain temps avant d'être reçu et qu'il explique qu'il est arrivé telle chose sur sa voiture « *visiblement c'était une commande puisque plusieurs voitures du même modèle ont été vandalisées, y a-t-il une vidéo* » et qu'il s'entend répondre « *on va interroger la Ville mais il y a très peu de chances car cela ne fonctionne pas* »... Vous ne vous rendez pas compte désormais que le sujet, que je ne fais pas découvrir à chacun, est connu de tous.

Ne dites pas non parce que la réalité est là. Vous ne l'entendez plus, vous ne la vivez plus monsieur CALMÉJANE. Sachez que nos concitoyens se retrouvent malheureusement dans une situation à savoir d'emblée que le système vidéo n'est pas là. Que se disent-ils ? « *J'ai pourtant continué à payer mes impôts ! Pourquoi n'a-t-on pas fait l'entretien ?* »

Tout à l'heure, nous parlions du CLSPD mais nous avons été obligés de tout reprendre puisque cela fait des années qu'il ne s'est pas réuni. Pour quel motif ? Parce qu'il fallait fonctionner avec le Raincy. On s'imagine que l'on ne peut être aussi intelligent que par soi-même mais il apparaît que l'on n'était pas capable de se dire que, peut-être avec le Raincy qui a nécessairement les mêmes valeurs, données, problématiques et le même commissariat, on ne pouvait pas travailler avec eux. Pendant des années, le ISPD ne s'est pas réuni. C'est une réalité que, là aussi, personne ne découvre mais sur laquelle chacun s'attriste.

M. CALMÉJANE.- Vous avez promis beaucoup de choses.

M. PRINCE.- Nous ne pensions pas que la Ville était à ce niveau. Lors des élections, j'étais Président du bureau 11 où vous venez voter depuis des années, vous vous faites prendre en photo en train de mettre le bulletin dans l'urne mais vous n'avez jamais été derrière pour aller voir l'état des toilettes et des classes. L'école Montgolfier est une des pires écoles de Villemomble alors je vous demande un peu de modestie.

M. CALMÉJANE.- Commençons par cela : quelqu'un a-t-il lu la pochette distribuée par Grand Paris Grand Est ? Lorsque vous flashez le code, vous voyez encore apparaître les points d'apport de vêtement. Et la déchetterie ouverte ? Arrêtez de raconter des choses.

(Interventions multiples. Inaudible.)

M. le MAIRE.- Vu le niveau qu'atteignent les propos de certains, je propose de passer aux voix.

M. MINETTO.- Et mes réponses ? Vous ne m'avez pas répondu, c'est un sujet important !

M. le MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ?

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

M. MINETTO.- Vous ne m'avez pas répondu !

M. le MAIRE.- Le dernier de nos sujets est la liste des contrats et décisions prises par le Maire. Avez-vous besoin d'éclairage ?

M. MINETTO.- Sur un sujet important comme le précédent, vous ne répondez pas aux questions.

M. le MAIRE.- Je vous écoute sur les contrats et décisions du Maire.

M. MINETTO.- C'est un sujet important, nous nous posons des questions sur le fait qu'il n'y ait pas de dérive possible et vous n'avez pas répondu.

M. le MAIRE.- C'est entendu, nous n'avons pas répondu. Je vous écoute sur les décisions et contrats.

M. MINETTO.- N'avez-vous pas honte de traiter un tel sujet de cette manière ?

M. le MAIRE.- Je traite de la meilleure manière qui soit, nous avons commencé nos échanges il y a cinq heures.

M. MINETTO.- Vous avez annulé deux conseils municipaux, c'est de votre faute s'il y a 31 points à notre ordre du jour.

M. le MAIRE.- Au contraire, j'assume totalement ce calendrier parce que, avec votre façon de faire, chaque sujet est repris à but électoraliste et vous ne permettez pas d'organiser sereinement deux séances du Conseil municipal. La situation dans laquelle nous sommes est de votre faute.

Je vous écoute.

M. MINETTO.- Mesdames, Messieurs, chers collègues,

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, soit vous parlez du sujet, soit je vous coupe la parole.

M. MINETTO.- Il faut que vous soyez conscients de cela : il y avait des questions à poser, auxquelles on ne nous a pas répondu.

M. le MAIRE.- Monsieur CALMÉJANE, vous avez sollicité la parole.

M. CALMÉJANE.- Comme vous ne répondrez pas à M. MINETTO, j'en viens aux décisions.

🔗 Listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville

M. CALMÉJANE.- S'agissant des décisions :

2021/25 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, de la propriété située 1 avenue Franklin et sans numéro avenue Anatole France à Villemomble, sur la parcelle cadastrée section D n° 106, d'une contenance de 166 m² (montant proposé : 238 000 €)

Quel est l'objectif recherché par la Commune ?

2021/29 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, du droit au bail commercial (lot n° 11) situé 162 bis Grande Rue à Villemomble, sur la parcelle cadastrée section AR n° 41, d'une contenance de 234 m² (offre d'acquisition du bail commercial : 3 600 € HC/HT)

Quel est l'objectif de la Commune ?

2021/35 - OBJET - Approbation du marché d'acquisition de mobilier administratif et de fourniture de bureau - Conclusion du Marché à Procédure Adaptée n° 2021/024 avec GOUJEON BUREAU (lot n° 1) et NVBUROSAS (lot n° 2)
(montant de la dépense : Lot 1 : 50 000 € NT - maximum annuel / Lot 2 : 50 000 € HT - maximum annuel)

J'aimerais avoir copie du dossier.

2021/36 - OBJET - Approbation du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un poste de police municipale à Villemomble – Conclusion du Marché à Procédure Adaptée restreinte n° 2020/025 avec le Groupement TRUELLE ARCHITECTES (montant de la dépense : 146 640 € TTC)

Je souhaite avoir les éléments de ce dossier, ainsi que l'objectif chiffré du coût de ce poste police. En effet, nous ne sommes pas informés de sa localisation et la planification puisqu'un architecte a été désigné.

S'agissant des contrats :

2021/C060	HBE DISTRIBUTION	121 Avenue Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS	Fourniture de barnums parisiens, de poteaux et de bâches	39 003,30
-----------	------------------	---	--	-----------

2021/C045	LUDOPARC	86 avenue Louis Roche 92 230 GENNEVILLIERS	fourniture et pose de 8 agrès de fitness au parc de la Garenne	31 518,85
-----------	----------	---	--	-----------

Je vois avec plaisir que vous relancez le projet initié par la précédente municipalité d'installation d'agrès au parc de la Garenne. Avez-vous des plans ou des éléments de planning ?

2021/C057	AGRIATE Conseil	65 rue d'Anjou 75008 PARIS	AMO dans le cadre d'une concession de service pour la mise à disposition - l'installation - l'entretien - la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains et de signalétique sur l'ensemble du territoire	18 330,00
-----------	-----------------	-------------------------------	---	-----------

Ce dossier est venu à notre ordre du jour pour des prolongations de délai, vous avez apparemment été chercher une AMO pour vous aider (encore une fois) dans la réalisation d'un dossier pour les mobiliers urbains.

Pouvons-nous avoir fourniture de ces dossiers s'il vous plaît ?

M. le MAIRE.- J'ai donc retenu de vous fournir :

- copie du marché 2021/35 ;

- s'agissant du marché 2021/36 et du poste de Police municipale, il ne vous a pas échappé qu'il sera situé rue Huraut, à la place de l'antique caserne des pompiers, en dernier lieu du restaurant municipal. Vous avez raison, tout le monde se doit d'avoir l'information ;

- communication du contrat C060 pour les barnums, à noter que c'est pour le marché Outrebon qui n'en avait pas, il a donc fallu en choisir,

- j'ai également noté le C045 et le C057.

M. CALMÉJANE.- Avez-vous noté les décisions ?

M. le MAIRE.- Les décisions 25, 29, 35, 36. Nous pourrions vous répondre tout de suite aux deux premières.

M. MINETTO.-

2021/C054	Tous Politiques I	63 rue Sainte Anne 75002 PARIS	Formations organisées par Tous Politiques - Commande Publique, les clés d'une stratégie d'achat performante 22 mai 2021	700,00
-----------	-------------------	-----------------------------------	---	--------

De quoi s'agit-il ?

2021/C057	AGRIATE Conseil	65 rue d'Anjou 75008 PARIS	AMO dans le cadre d'une concession de service pour la mise à disposition - l'installation - l'entretien - la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains et de signalétique sur l'ensemble du territoire	18 330,00
-----------	-----------------	-------------------------------	---	-----------

Vous avez répondu mais qu'est-ce que c'est ?

2021/C060	HBE DISTRIBUTION	121 Avenue Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS	Fourniture de barnums parisiens, de poteaux et de bâches	39 003,30
-----------	------------------	---	--	-----------

Si j'ai bien compris, c'est pour le marché Outrebon ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, je vous informe que nous décidons de saisir le Préfet sur la manière dont vous nous traitez. C'est inacceptable que vous ne répondiez pas à certaines questions. Il n'y avait pas de polémique sur le dossier précédent, vous pouviez répondre et laisser le débat sans problème. Ne pas débattre d'un sujet ayant trait à la sécurité des Villemomblois n'est pas acceptable. Une fois de plus, vous n'êtes pas dans l'habit du maire en agissant de cette manière.

M. le MAIRE.- J'ai effectivement considéré qu'il y avait eu toute précision sur la présentation de la Délibération et échange, et j'ai considéré que c'était suffisant.

Décision 2021/25 : cela concerne l'ancienne agence LCL, les murs commerciaux ont été préemptés.

Décision 2021/29 : c'est le retoucheur.

Mme PAOLANTONACCI.- Depuis, il a renoncé à la vente.

M. le MAIRE.- Ce qui fait que c'est caduc aujourd'hui.

M. CALMÉJANE.- Quel objectif poursuivez-vous sur le local anciennement LCL ?

Mme PAOLANTONACCI.- Quand vous prenez des murs commerciaux, c'est pour installer des porteurs de projet.

M. CALMÉJANE.- Vous pourriez nous donner quelques détails. Normalement, on motive une préemption.

M. le MAIRE.- C'est pour un intérêt public, qu'il soit au travers d'un service public ou d'une entreprise à but profitable pour tous. Il est possible que cela puisse être un cabinet de santé.

Avez-vous d'autres remarques ?

À ce point de notre séance, je clos celle-ci.

(La séance est levée à 14 h 15.)

~~~~~

Secrétaire de séance,

Madame GALEY